



# **Comptes administratifs 2021 Budgets primitifs 2022**

**Conseil communautaire du 7 avril 2022**

**GRAND CHAMBERY**

**DIRECTION DES FINANCES**

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 47- [grandchambery.fr](http://grandchambery.fr) -  @GrandChambery - [cmag-agglo.fr](http://cmag-agglo.fr)

## PREAMBULE

Dans la lignée du Débat d'Orientations Budgétaires dont la tenue a été actée par le Conseil communautaire du 17 mars 2022, il est proposé de se prononcer sur les budgets primitifs 2022.

Ce vote sera précédé de l'approbation de l'ensemble des comptes administratifs 2021 et des affectations de résultats correspondantes afin de reprendre la totalité des résultats de clôture dans l'équilibre des budgets primitifs ce qui constitue une première depuis de nombreuses années.

Sur cette base, le niveau le plus fin des ressources nécessaires pour assurer l'équilibre réglementaire et réel de chacun des budgets pourra ainsi être calculé et par voie de conséquence, l'ensemble des dépenses pouvant être financées.

Afin de simplifier la présentation, un rapport unique est rédigé reprenant les données des comptes administratifs et des budgets primitifs.

Comme d'habitude, une synthèse d'une page par budget est présentée en début de rapport et l'ensemble des chiffres et des équilibres de chaque budget fera l'objet d'une analyse plus détaillée selon le sommaire proposé.

# INTRODUCTION

**Des budgets 2022 qui seront jalonnés de concertations et de structurations complémentaires**

## **1 / Des concertations par secteur à mener en 2022 en vue de dégager un large consensus pour le financement du projet d'agglomération d'ici 2026 et au-delà**

**Le projet d'agglomération, voté le 3 février 2022, sera travaillé politiquement tout au long de l'année 2022 dans le cadre d'une démarche concertée, sectorielle et thématique.**

La mise en œuvre du projet impose de travailler en concertation avec les communes afin de dégager une cohérence d'ensemble visant à définir une trajectoire financière 2023/2026 cohérente avec les enjeux thématiques retenus.

Le DOB 2022, dont la tenue a été actée le 17 mars 2022, constituait à cet effet une première étape permettant d'apprécier les contraintes, les capacités à faire et les grandes masses de chaque budget, permettant ainsi de maîtriser les effets de leviers possibles et les moyens actuels. **Le débat en séance publique a confirmé et conforté la nécessité de disposer d'un temps supplémentaire de concertations durant l'année 2022 portant à la fois sur les actions propres de Grand Chambéry mais aussi et surtout sur les engagements pris ou à prendre par tous les satellites avec une focale plus spécifique sur les établissements chargés du développement, de la promotion et de la reconversion touristique.**

**Un rendu des conclusions de ces concertations interviendra au plus tard à l'automne 2022 afin de constituer la base de préparation des orientations budgétaires 2023/2026 et du cadrage budgétaire de l'exercice 2023.**

Ainsi, compte tenu de ce temps de travail complémentaire nécessaire et du contexte inflationniste qui génère d'importantes hausses pour les citoyens et les acteurs économiques, le DOB 2022 a proposé de ne pas activer de levier fiscal ou tarifaire supplémentaire en 2022 considérant que le contexte ne s'y prête pas et que les résultats de clôture 2021 permettent de sécuriser l'équilibre et de poursuivre toute la PPI en cours pour chaque budget.

## **2 / Un projet d'agglomération qui rend nécessaire une structuration budgétaire et comptable par enjeu thématique et fiches actions**

**2022 est également une année importante en matière de structuration interne et règlementaire des budgets de Grand Chambéry.**

- **Le budget annexe ordures ménagères des Bauges** est clôturé au 31/12/2021 et réintégré dans le budget Déchets encapsulé au budget Principal. L'année 2022 sera une année de mise en cohérence de l'ensemble des lignes budgétaires du nouveau budget Déchets.
- **Le budget Principal de Grand Chambéry** est désormais géré selon la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Cette nouvelle nomenclature va s'accompagner d'un changement des maquettes budgétaires produites, de la suppression des chapitres de charges exceptionnelles et de la possibilité de recourir à des virements de crédits entre chapitre comptable dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section (hors dépenses de personnel).

L'ensemble des budgets 2022 devra être restructuré selon les enjeux et fiches actions du projet d'agglomération délibéré le 3 février 2022. Un travail sera donc à engager selon 3 étapes nécessitant 3 mois de travail environ.

### **3 / Des budgets 2022 qui font face à une situation de crise et d'inflation persistante**

En matière économique et fiscale, les budgets 2022 vont faire face aux risques suivants :

- **La baisse du produit de CVAE 2022 consécutive à la crise sanitaire de 2020.**
  - Pour rappel, la CVAE 2022 correspond à la CVAE payée par les entreprises en 2021 sur la base des chiffres d'affaires 2020. Il y a donc un effet différé de la crise compte tenu des modalités de paiement et reversement de cette fiscalité à Grand Chambéry. Ainsi en 2022, Grand Chambéry constatera une perte de CVAE de l'ordre de -3% par rapport à 2021. Cette baisse est cependant atténuée par l'entrée en production fiscale de nouveaux équipements tels le PEM et l'importante activité voyageurs et fret de la SNCF. Sans ce produit complémentaire, la baisse se serait établie à -7% (soit -700 K€ en 2022).
- **La mise en œuvre du mécanisme de révision annuelle du produit de TVA versé aux collectivités en 2022.**
  - Grand Chambéry perçoit désormais une quote-part de TVA en remplacement de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales. 2022 est la première année de révision du produit de TVA tenant compte de la dynamique annuelle de ce produit encaissé par l'Etat et reversé aux collectivités éligibles. Le projet de Loi de Finances 2022 prévoit une progression du produit de TVA de +5,4% par rapport à 2021, c'est donc théoriquement ce ratio qui doit s'appliquer sur le produit 2021 de TVA encaissé par Grand Chambéry, soit un produit théorique en progression de + 600 K€.
- **L'impact de la sortie de crise sanitaire et des conséquences de la crise économique naissante liée à la guerre en Ukraine et les sanctions en découlant.**
  - L'ensemble des mesures de restrictions décidées en réponse à la guerre en Ukraine sont de nature à impacter significativement les budgets 2022 :
    - soit par l'apparition de pénuries de matières premières ou de matériaux découlant des réductions de capacités productives de pays producteurs engagés dans la guerre, ce qui générerait des retards dans la réalisation des travaux envisagés.
    - soit par le renchérissement des coûts de fonctionnement et d'investissement de nature à réinterroger la faisabilité de certains dispositifs ou projets.
    - soit par un impact fort sur la consommation des ménages entraînant une baisse de cette dernière avec comme principale conséquence une réduction significative de la dynamique annuelle du produit de TVA qui peinerait à atteindre la progression de +5,4% attendue entre 2021 et 2022 dans le projet de Loi de finances. Les premiers retours tableraient plutôt sur une progression de +3% environ. Ce dynamisme méritera donc une vigilance tout au long de l'année 2022.

### **4 / Les principaux enjeux de chaque budget**

**Budget Général au sein du budget Principal : Un budget qui maintient un haut niveau d'investissement sans activer le levier fiscal et qui s'engage sur la voie du désendettement pour dégager à partir de 2023 des marges de manœuvre en fonctionnement.**

- **L'encours de dette que le budget Général serait en capacité de supporter semble avoir atteint un plafond début 2022.** L'encours s'élève à 157,454 M€ pour une épargne brute de 13,051 M€, soit un ratio de désendettement de 12,07 ans. Pour rappel, la LPFP 2018/2022 fixe un seuil maximal à ne pas dépasser durablement de 12 ans.
- **Le DOB 2022 a projeté un scénario fil de l'eau montrant la nécessité d'engager le désendettement du budget Général pour un montant total de 31 M€ d'ici 2026** dont 20 M€ sur la période 2022/2023. Le remboursement en capital de la dette 2022 s'établissant à 11,111 M€, il est proposé de ne pas emprunter en 2022 et d'activer le résultat de clôture à fin 2021 pour autofinancer la PPI 2022.
- **Conformément au DOB, les taux de fiscalité seront inchangés :**
  - o Taux de TFB : 2,30%.
  - o Taux de CFE : 27,70%.
  - o Taux de TFNB : 3,00%.
  - o Coefficient de TASCOT : 1,10.
- **La poursuite des investissements engagés et validés politiquement pour un montant élevé de 40,4 M€, reports inclus** dont les principales enveloppes sont :
  - o Investissements récurrents (3,183 M€).
  - o Grands équipements et infrastructures (16,201 M€).
  - o Gestion et préservation des espaces (9,520 M€).
  - o Fonds de concours versés (11,514 M€).

**Budget Déchets encapsulé au sein du budget Principal :** Un budget qui poursuit une importante politique d'investissement dans un contexte de hausse des coûts de fonctionnement mais sans activation du levier fiscal dédié.

- **Une PPI et une programmation 2022 volontariste** qui doit permettre de maîtriser les coûts de fonctionnement, optimiser le service rendu et améliorer les conditions de travail des agents.
  - o Le renouvellement du parc de véhicule va permettre de réduire l'âge du parc moyen et offrir de meilleures conditions de travail aux agents de la collectivité. En 2022, une enveloppe de 1,6 M€ est prévue.
  - o La poursuite du déploiement et du renouvellement des équipements de conteneurisation et de points d'apports volontaires pour optimiser l'organisation du service et proposer des équipements plus modernes et plus adaptés aux manœuvres des agents de la collectivité. En 2022, une enveloppe de 3 M€ est prévue, reports 2021 inclus.
- **Un budget qui doit faire face à une hausse de ses coûts directs et indirects de fonctionnement** du fait de progressions tarifaires et de mise en œuvre de nouvelles actions à forts enjeux (Incinération et traitement sélectif et déchetteries notamment).
  - o La grille tarifaire de Savoie Déchets pour l'incinération et le traitement de collecte sélective progresse dans des proportions significatives.
  - o Le coût de fonctionnement des déchetteries augmente en 2022 par rapport à 2021 dans des proportions assez fortes du fait du recours plus important à des opérations de gardiennage et à l'évolution des coûts induits par l'exploitation des quais de déchetterie par l'opérateur TRIALP pour une part et en régie directe pour une autre part.
- **Conformément au DOB, la fiscalité TEOM** qui s'applique sur le périmètre des 38 communes **verra son taux 2022 inchangé** par rapport à 2021, soit 8,28%.

**Budgets autonomes Eau potable et Assainissement :** Des budgets qui proposent un niveau d'investissement très important dans un contexte inflationniste qui supposera une vigilance renforcée dans la maîtrise des coûts de fonctionnement.

- **Poursuite du déploiement d'une PPI ambitieuse** qui doit permettre de conforter les taux de rendement du réseau d'eau (85% sur la cluse et 50% sur les bauges).

- Une enveloppe PPI Eau potable de 7,5 M€ au titre des travaux 2022 est reconduite ce qui constitue un niveau d'investissement très fort. Cette enveloppe est complétée par les reports de crédits de PPI 2021 pour un montant de 3,6 M€. Soit un total de plus de 11 M€ d'investissements 2022.
- Une enveloppe PPI spécifique pour le changement de 55 000 compteurs sera prévue au budget 2022 (4 M€) mais elle sera décaissée au fur et à mesure du plan de déploiement qui pourra s'étendre jusqu'en 2026. Cette enveloppe n'impacte pas le tarif 2022, étant financée par les résultats de clôture 2021.
- Une enveloppe PPI Assainissement collectif de 6 M€ au titre des travaux 2022 est reconduite ce qui constitue également un niveau d'investissement très fort. Cette enveloppe est complétée par les reports de crédits de PPI 2021 pour un montant de 6,2 M€.
- **Enjeu de maîtrise des coûts de fonctionnement dans un contexte inflationniste** renchérisant le coût des matières premières utilisées par la direction.
  - Les budgets de fonctionnement courant répondent à une logique de maîtrise des coûts de l'ordre de +1,2%/an. Compte tenu du contexte inflationniste, les attendus en matière de maîtrise des dépenses n'en seront que renforcés.
- **Enjeu de mise en œuvre du projet biométhane qui doit prendre le relais de manière significative de l'ancienne unité de production d'électricité** et duquel va dépendre une partie des financements des actions de développement durable.
  - Les travaux pour un montant de 3 M€ dont 50% sont subventionnés par l'Agence de l'eau doivent permettre à la collectivité de disposer d'une infrastructure générant des ressources financières complémentaires visant à sécuriser l'équilibre du budget de l'assainissement d'une part et de financer à partir de 2023 des actions de développement durable d'autre part. A cet effet, le budget Général de Grand Chambéry contribuera au financement de cette infrastructure pour un montant de 225 K€ en 2022.

**Budget annexe Mobilité :** Un service qui devra retrouver le niveau de fréquentation d'avant crise tout en préparant l'avenir avec l'étude de futures consistances de services et la programmation d'infrastructures et d'équipements nécessaires au bon fonctionnement.

- **L'enjeu principal est de retrouver un niveau de fréquentation conforme à la normale pour sécuriser les équilibres financiers de Grand Chambéry et du délégataire KEOLIS exploitant le réseau de transport.**  
En effet, le forfait de charges pour 2022 du réseau de transport en commun s'élève à 24,984 M€ en dépenses pour un produit de recettes tarifaires théoriques de 5,630 M€. Le bilan de l'année 2021 faisait apparaître une fréquentation du réseau de l'ordre de 70% à 80% de ce qui était attendu. Une incertitude forte pèse donc sur le budget annexe Mobilité dans sa capacité à encaisser le produit tarifaire contractualisé dans la délégation de service public. Le risque porte donc sur une enveloppe théorique comprise entre 500 000 et 1 000 000€ en 2022. Le résultat de clôture 2021 sera activé pour sécuriser l'équilibre.
- **Conformément au DOB et avec l'activation du résultat de clôture 2021 pour équilibrer le budget, il est proposé un taux de VM inchangé en 2022 par rapport à 2021, soit 1,75% et de confirmer l'harmonisation sur l'ensemble du territoire communautaire comme imposé par la loi et prévus dans les débats d'orientations budgétaires antérieurs.**
- **Le budget 2022 va permettre d'engager une étude pré-opérationnelle pour un nouveau dépôt de bus** dont dépendra toute action significative ultérieure sur l'offre de service et de verdissement de la flotte automobile vers des biocarburants. Il s'agit d'un investissement important pour la politique de la mobilité répondant également à une logique plus large d'aménagement urbain. L'actuel dépôt arrive à saturation et est situé dans un quartier à fort développement d'habitat. Une enveloppe de 42 000€ pour cette étude est donc inscrite au budget 2022.

**Grand Chambéry conforte donc en 2022 un haut niveau d'investissement pour chacune de ses compétences sans activer de levier fiscal ou tarifaire complémentaire à ceux déjà délibérés, en mobilisant une part très significative de ses résultats antérieurs à fin 2021 conformément à la stratégie établie depuis 2019 et en engageant plus spécifiquement le budget Général sur la voie du désendettement pour dégager de futures marges de manœuvre en fonctionnement.**

**Grand Chambéry mènera en 2022 des concertations autour du projet d'agglomération afin de définir une trajectoire financière 2023/2026 conforme à l'ambition, cohérente avec les actions à mener et qui s'inscrira dans un consensus large du Conseil communautaire.**

**Grand Chambéry sera enfin très vigilante dans la maîtrise des coûts par ses satellites.**

**Les élus représentants la communauté d'agglomération dans toutes les instances syndicales seront chargés de contrôler la bonne adéquation de la trajectoire de chaque établissement avec les orientations fixées par le Conseil communautaire de Grand Chambéry.**

## SYNTHESE – RATIOS au 31/12/2021 et au 01/01/2022

### COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

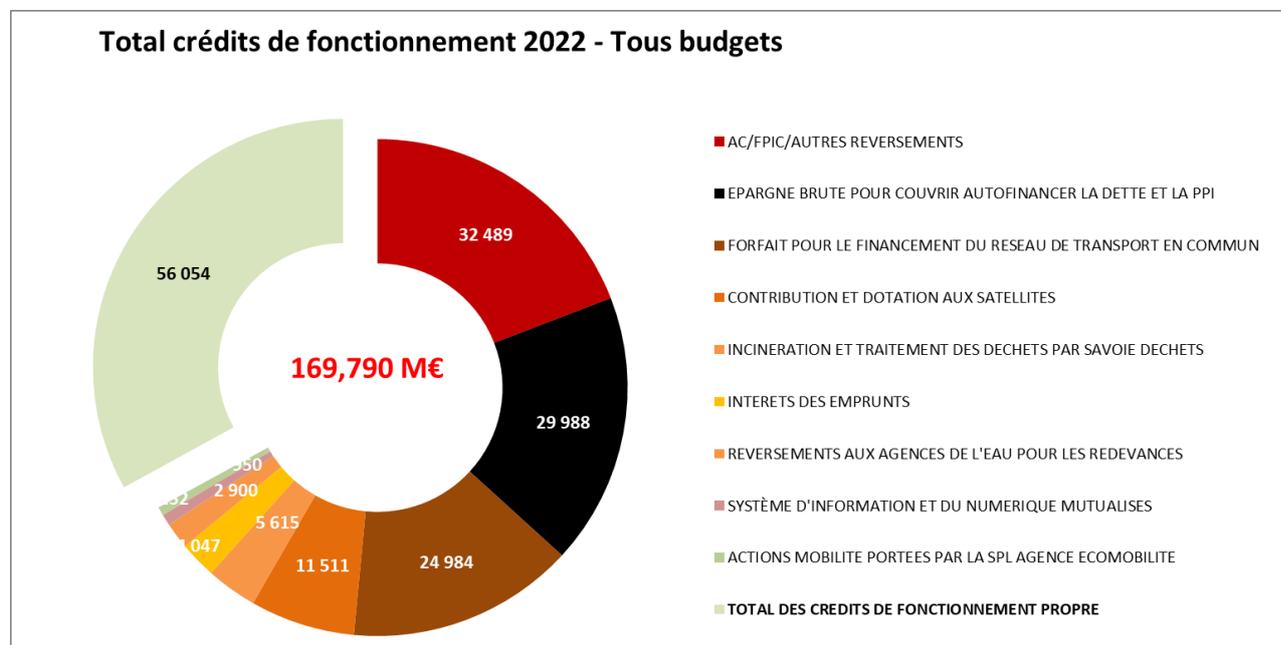
Objet	Encours de dette au 31/12/2021	Epargne Brute au 31/12/2021	Capacité de désendettement au 31/12/2021
<b>GENERAL</b>	157,454 M€	12,955 M€	12,15 ans
<b>DECHETS – 24 communes</b>	5,181 M€	3,550 M€	1,46 an
<b>TOTAL PRINCIPAL</b>	<b>162,635 M€</b>	<b>16,505 M€</b>	<b>9,85 ans</b>
<b>MOBILITE</b>	9,580 M€	4,773 M€	2,00 ans
<b>EAU POTABLE</b>	40,610 M€	7,597 M€	5,35 ans
<b>ASSAINISSEMENT</b>	32,157 M€	6,957 M€	4,63 ans
<b>OM BAUGES – 14 communes</b>	0,130 M€	0,051 M€	2,55 ans
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>245,112 M€</b>		

### BUDGETS PRIMITIFS 2022

Objet	Encours de dette au 01/01/2022	Epargne Brute au 01/01/2022	Capacité de désendettement au 01/01/2022
<b>GENERAL</b>	157,454 M€	13,051 M€	12,07 ans
<b>DECHETS – 38 communes</b>	5,311 M€ (intégration OM Bauges)	2,513 M€	2,11 ans
<b>TOTAL PRINCIPAL</b>	<b>162,765 M€</b>	<b>15,564 M€</b>	<b>10,46 ans</b>
<b>MOBILITE</b>	9,580 M€	2,333 M€	4,11 ans
<b>EAU POTABLE</b>	40,610 M€	5,374 M€	7,56 ans
<b>ASSAINISSEMENT</b>	32,157 M€	4,690 M€	6,86 ans
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>245,112 M€</b>		

## SYNTHESE BUDGETS 2022 – TOUS BUDGETS ACTIONS MISES EN ŒUVRE EN 2022

**BUDGETS PRIMITIFS 2022 : 169,790 M€ de crédits de fonctionnement tous budgets**



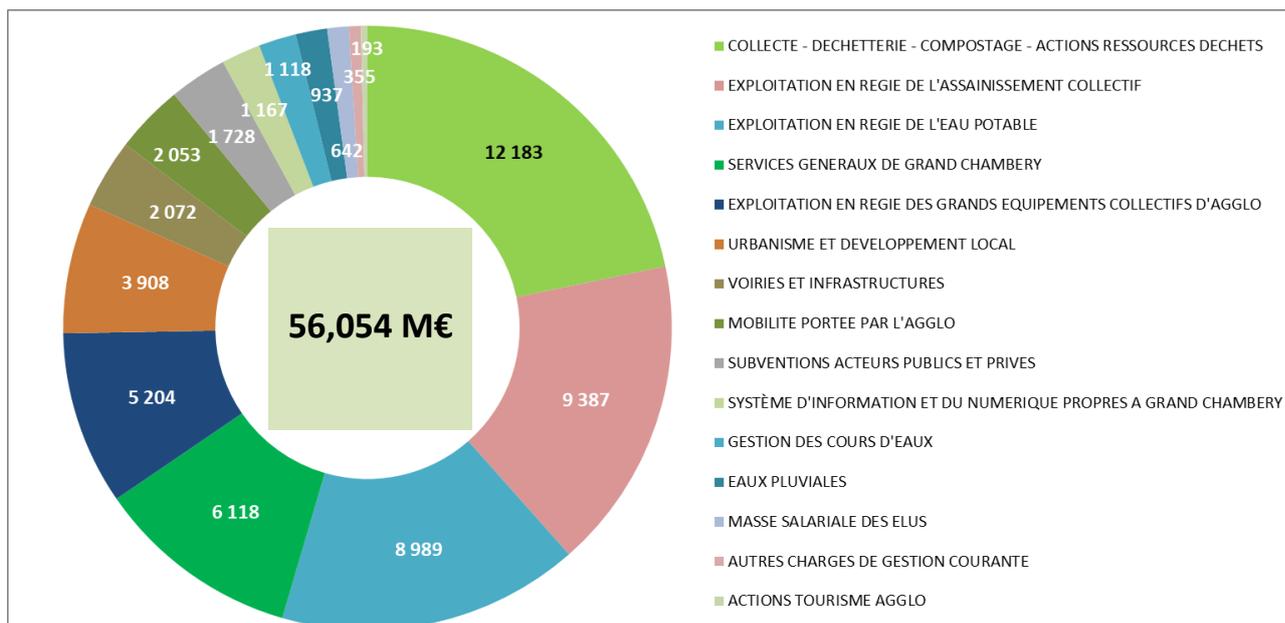
**Après retraitement de l'ensemble des actions externalisées, les dépenses propres de Grand Chambéry s'élèvent à 56 M€, soit 33% du total comptabilisé.**

Cette répartition permet de mesurer le poids des externalisations dans le total des dépenses.

**A noter que l'enveloppe d'épargne pour couvrir le remboursement de la dette d'une part et autofinancer les investissements pour le différentiel représente la 2<sup>nd</sup>e enveloppe des budgets de fonctionnement** juste après les reversements des AC aux communes complétés d'autres reversements à l'Etat (FPIC) ou à d'autres partenaires conventionnés (Grand Lac dans le cadre du partage de la dynamique fiscale au sein de CGLE).

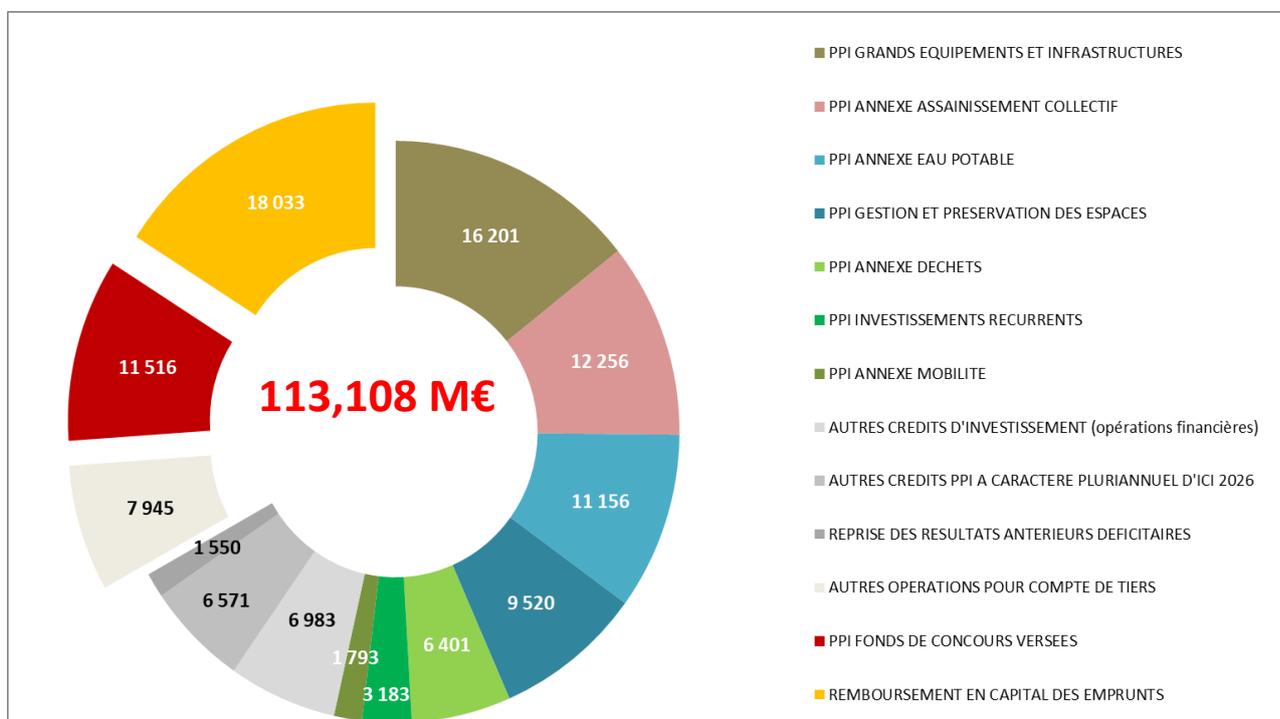
**Les budgets de Grand Chambéry sont donc globalement plus « rigides » qu'il n'y paraît et le poids des dépenses « propres » sur lesquelles la collectivité dispose d'une liberté d'action ne pèse que 33% du total.**

## Focus sur les crédits de fonctionnement 2022 propres de Grand Chambéry



**55% des dépenses de fonctionnement « propres » portent sur les compétences Déchets, Eau et Assainissement.**

## Focus sur les crédits d'investissement 2022



**La PPI des Grands Equipements et Infrastructures est la principale enveloppe d'investissement en 2022 avec 16,2 M€ de crédits budgétés.**

A noter le poids du remboursement en capital des emprunts qui s'élève à 18 M€ et constitue la première enveloppe des crédits d'investissement.

# Grandes masses des budgets 2022 – Budget Général

DEPENSES : 102 657		RECETTES : 102 657	
Autres : 10,417	Dotations et provisions : 8 917 <small>Virement complémentaire 023 : 1 500</small>	Résultat fonctionnement reporté : 8 917 <small>Amortissement des subventions - 040 : 1 500</small>	
Croisés : 8,349	FLUX CROISES (Personnel/Régies) 8 349	FLUX CROISES (Personnel/Régies) 8 349	
Crédits reversés : 32,489	Attributions compensations + FPIC 31 448+1 040 = 32 489	Fiscalité sans pouvoir de taux (TVA/FNGIR/CVAE/IFER/CFE/TASCOM/VM/ Rôles supplémentaires = 51 389	
Satellites et banques 13,741	Autres charges (OT/contributions obligatoires et/ou contractuelles = 11 511 Intérêts des emprunts = 2 230		
FONCTIONNEMENT 24,610	Charges de personnel = 12 216 Charges propres au budget = 9 668 Subventions et autres charges = 2 646 + 80 = 2 726		
Epargne : 13,051	Epargne brute virement 023 = 7 621 Epargne brute - Amortissements = 5 430		
	83 891	Tarifs et Loyers = 3 007 Refacturations diverses et subventions = 4 489 Dotations de l'Etat = 20 448	83 891
		Taxes foncières bâties et non bâties = 4 558	
	DEPENSES : 61 503	RECETTES : 61 503	
	Remboursement de la dette : 11 111	Epargne brute - Amortissements 5 430 Epargne brute virement 023 - 7 621	
	INVESTISSEMENT 61,503	FCTVA : 4 152 Subventions et avances 2022 + reports 2021 : 11 427 Mobilisation du résultat de clôture à fin 2021 20 956	
	PPI 2022 + reports 2021 : 40 420	Opérations pour compte de tiers = 7 850	
	Opérations pour compte de tiers = 7 945	Autres opérations = 3 567 + 500 = 4 067	
	Autres opérations = 1 527 + 500 = 2 027	61 503	61 503

## Grandes masses des budgets 2022 – Budget Mobilité

DEPENSES : 35 766		RECETTES : 35 766	
Autres 5,354	Dotations et provisions : 5 354	Résultat reporté de fonctionnement : 5 354	
FONCTIONNEMENT 30,412	Charges à caractère général : 2 207	Dotations subventions/participations : 1 681	
	Masse salariale + Autres charges 586 + 139 = 725	Autres produits : 70 + 15 = 85	
	Autres charges de gestion courante 25 135 dont Forfait de charges DSP Réseau de Transport : 24 984	Produits des services 5 630	
	Epargne brute amortissement : 2 345	Résultat antérieur à fin 2021 : 316	
30 412	30 412	Produits issus du Versement Mobilité : 22 700	
DEPENSES : 8 254		RECETTES : 8 254	
Invest. 2,390	Remboursement du capital de la dette : 981	Epargne brute amortissement : 2 345	
	PPI 2022 : 1 394	Subventions 13	
	Operations d'ordre en sections 15	2 358	
2 390	2 390		
Autres : 5,864	Crédits réservés pour l'avance de l'Etat : 2 926	Résultat reporté d'investissement : 5 896	
	PPI reports 2021 : 399		
	Crédits réservés PPI complémentaire : 2 539		
5 864	5 864	5 896	

## Grandes masses des budgets 2022 – Budget Déchets

<b>DEPENSES : 22 060</b>		<b>RECETTES : 22 060</b>	
Autres	Dotations et provisions : 1 584	Résultats de fonctionnement reporté : 1 584	
<b>FONCTIONNEMENT</b> 20,476	Charges propres au budget Déchets 6 811	<b>FISCALITE TEOM</b> 16 549	
	Charges Savoie déchets 5 615		
	Charges de personnel 4 772		
	Subventions et autres charges Bauges : 765		
	Epargne brute : Dotation + Virement 2 513		
	<b>20 476</b>	Dotations Déchets 1 780	Produits des services 2 147
			<b>20 476</b>
	<b>DEPENSES : 8 852</b>	<b>RECETTES : 8 852</b>	
<b>INVESTISSEMENT</b> 6,861	Remboursement du capital de la dette 460	Epargne brute 2 513	
	PPI Déchets 6 401	FCTVA : 952 et subventions : 123	
	<b>6 861</b>	Emprunt 3 273	
<b>AUTRES :</b> 1,991	Résultat reporté d'investissement : 488 Couverture du déficit comptable : 1 503	Reports d'emprunts 2021 : 915	
	<b>1 991</b>	<b>Affectation du résultat : 1 076</b>	
			<b>1 991</b>

## Grandes masses des budgets 2022 – Budget Eau potable

		EAU POTABLE	
		<b>DEPENSES : 22 139</b>	<b>RECETTES : 22 139</b>
Autres 4,542		Dotations et provisions : 4 542	Résultat reporté de fonctionnement : 4 542
FONCTIONNEMENT 17,597		Charges Agence de l'Eau 1 900	Prélèvements Agence de l'Eau 1 900
		Charges de personnel : 4 123	TARIF DE L'EAU - Abonnement et frais de dossiers : 4 151
		Charges propres au budget Eau potable 3 985	TARIF DE L'EAU POTABLE - Part variable Consommation et autres frais : 10 592
		Intérêts des emprunts et autres dotations : 785 + 880	
		Epargne brute : Dotation + Virement 5 924	
	<b>17 597</b>	Autres recettes : 954	<b>17 597</b>
		<b>DEPENSES : 19 810</b>	<b>RECETTES : 19 810</b>
INVESTISSEMENT 2022 : 11,100		Remboursement du capital de dette : 3 050	Epargne brute : Dotation + Virement : 5 924
		Autres dotations : 550	
		PPI 2022 : 7 500	Subventions : 1 264
	<b>11 100</b>	Emprunt 2022 : 3 912	<b>11 100</b>
AUTRES : 8,710		PPI fléchée 55 000 compteurs : 4 000	Affectation de résultat : 4 000 + 217
		PPI - reports 2021 : 3 656	Reports d'emprunt 2021 : 4 239
		Résultat reporté d'investissement : 1 054	Reports complémentaires : 254
	<b>8 710</b>		<b>8 710</b>

## Grandes masses des budgets 2022 – Budget Assainissement collectif

(Le non collectif ne fait pas l'objet d'une présentation graphique vu son poids très limité)

		ASSAINISSEMENT COLLECTIF		
		DEPENSES : 21 431	RECETTES : 21 431	
Autres 4,017		Dotations et provisions : 4 017	Résultat reporté de fonctionnement : 4 017	
FONCTIONNEMENT 17,414		Charges Agence de l'Eau 1 000	Charges Agence de l'Eau 1 000	
		Charges de personnel : 3 883	TARIF DE L'ASSAINISSEMENT - Abonnement + prime de raccordement + autres frais : 3 776	
		Charges propres au budget Assainissement 4 463	TARIF DE L'ASSAINISSEMENT - Par variable - consommation + autres frais : 9 012	
		Intérêts des emprunts et autres charges : 872 + 1041		
		Epargne brute : Dotation + Virement 6 155	Autres recettes : 3 626	
	<b>17 414</b>	<b>17 414</b>		
		DEPENSES : 16 160	RECETTES : 16 160	
INVESTISSEMENT 9,898		Remboursement du capital de la dette 2 431		
		Autres dotations : 1 465		Epargne brute : Dotation + Virement : 6 155
		PPI 6 002		Subventions : 1 589
	<b>9 898</b>	<b>Résultat complémentaire affecté : 1 200</b>	Emprunt : 954	
		<b>9 898</b>	<b>9 898</b>	
Autres : 6,262		Reports 2021 : 6 254 + résultat 2021 : 8	<b>Affectation de résultats : 6 028</b>	
		<b>6 262</b>	Reports complémentaires : 234	
		<b>6 262</b>	<b>6 262</b>	

# SOMMAIRE

<b><u>BUDGETS ANNEXES ET AUTONOMES</u></b>	<b>Page 17</b>
<b>BUDGET ANNEXE MOBILITE</b>	<b>Page 18</b>
Comptes administratifs 2021	
Affectations des résultats 2021	
Budgets primitifs 2022	
<b>BUDGET DE LA REGIE DE L'EAU POTABLE</b>	<b>Page 29</b>
Comptes administratifs 2021	
Affectations des résultats 2021	
Budgets primitifs 2022	
<b>BUDGET DE LA REGIE DE L'ASSAINISSEMENT</b>	<b>Page 41</b>
Comptes administratifs 2021	
Affectations des résultats 2021	
Budgets primitifs 2022	
<b>BUDGET ORDURES MENAGERES DES BAUGES</b>	<b>Page 54</b>
Synthèse des comptes et Comptes administratifs 2021	
<b><u>BUDGET PRINCIPAL</u></b>	<b>Page 58</b>
<b>BUDGET GENERAL ET BUDGET DECHETS 2021</b>	<b>Page 60</b>
Synthèse des comptes	
Comptes administratifs 2021	
Affectations des résultats 2021	
<b>BUDGET PRINCIPAL 2022</b>	<b>Page 84</b>
<b>Focus sur le BUDGET GENERAL 2022</b>	<b>Page 90</b>
Budgets primitifs 2022	
<b>Focus sur le BUDGET DECHETS 2022</b>	<b>Page 115</b>
Budgets primitifs 2022	
<b><u>GESTION DE LA DETTE</u></b>	<b>Page 123</b>

# **BUDGETS ANNEXES ET** **AUTONOMES**

# **BUDGET ANNEXE MOBILITE**

# BUDGET ANNEXE MOBILITE

## Comptes administratifs 2021

### Présentation de la section de fonctionnement

#### 1. Les dépenses de fonctionnement

Chapitres	Chapitre	Budget voté	Mandaté /Titré Liquidé	Taux de mandatement
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 479 990,00	1 639 345,51	66,10%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	579 252,00	528 063,16	91,16%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	80 000,00	12 637,14	15,80%
022	DEPENSES IMPREVUES			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	24 528 647,00	24 472 982,68	99,77%
66	CHARGES FINANCIERES	80 000,00	57 174,54	71,47%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS	3 110 956,17		
	<b>Somme :</b>	<b>30 858 845,17</b>	<b>26 710 203,03</b>	<b>86,56%</b>

Chapitres	Chapitre	Budget voté	Mandaté /Titré Liquidé	Taux de mandatement
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	25 000,00		
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 347 279,00	2 255 302,20	
	<b>Somme :</b>	<b>2 372 279,00</b>	<b>2 255 302,20</b>	
	<b>Somme :</b>	<b>33 231 124,17</b>	<b>28 965 505,23</b>	

**Chapitre 011** : Ce chapitre (**1,639 M€**) retrace l'ensemble des dépenses courantes engagées par le service. Sont **notamment** repris les crédits relatifs aux :

- Prestations effectuées par la SPL Agence Ecomobilité (930 K€),
- Transports scolaires hors contrat de DSP (94 K€),
- Dépenses d'entretien des voies et réseaux cyclables (67 K€),
- Frais de structures (285 K€),
- Dépenses relatives à la location de l'agence commerciale (115 K€).

**Chapitre 012** : Ce chapitre retrace l'ensemble de la masse salariale du personnel de Grand Chambéry affecté à la compétence mobilité (**528 K€**).

**Chapitre 65** : (**24,473 M€**) Cette enveloppe comptabilise principalement le forfait de charges versé par Grand Chambéry au délégataire KEOLIS pour l'exploitation du réseau de transports en commun. Son montant s'élève à 24,373 M€ en 2021. Il convient de préciser que l'intégralité du forfait de charge a été versée dans l'attente d'une régularisation ultérieure par avenant sur les kilomètres non parcourus et les objectifs de recettes non réalisés. Ce travail sera réalisé début 2022.

Le solde (100 K€) porte notamment sur des aides versées à des usagers dans le secteur des Bauges pour absence d'offre de transport (13 K€), une subvention versée (7,5 K€), ainsi que le reversement à Grand Lac de la quote-part de la DGD au titre de la ligne 14 (75 K€).

**Chapitre 014** : Cette enveloppe retrace l'ensemble des versements effectués par Grand Chambéry (12 637,14€) notamment dans le cadre de cotisations indues de versement Mobilité ou de remboursements liés aux personnels logés selon la réglementation.

**Chapitre 042** : La dotation aux amortissements (2,255 M€) est enregistrée dans ce chapitre comptable et s'exécute conformément au patrimoine de la collectivité.

**Chapitre 68** : Aucune réalisation n'est à noter sur ce chapitre conformément aux orientations fixées de conserver le résultat de clôture en section de fonctionnement mais sans comptabiliser de provision comptable.

## 2. Les recettes de fonctionnement

Chapitres	Chapitre	Budget voté	Mandaté /Titré Liquidé	Taux de mandatement
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	3 140 956,17		
013	ATTENUATIONS DE CHARGES		19 543,68	
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	4 494 439,00	3 881 144,45	86,35%
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE	22 000 000,00	23 742 761,16	107,92%
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	1 650 184,00	1 742 207,00	105,58%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	50 000,00	54 863,01	109,73%
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 870 545,00	2 042 797,89	109,21%
	<b>Somme :</b>	<b>33 206 124,17</b>	<b>31 483 317,19</b>	<b>94,81%</b>
Chapitres	Chapitre	Budget voté	Mandaté /Titré Liquidé	Taux de mandatement
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	25 000,00	10 936,57	
	<b>Somme :</b>	<b>25 000,00</b>	<b>10 936,57</b>	
	<b>Somme :</b>	<b>33 231 124,17</b>	<b>31 494 253,76</b>	

**Chapitre 70** : Ce chapitre comptabilise l'ensemble des produits issus de la tarification à l'usager (3,881 M€). A noter que l'engagement de recettes du délégataire KEOLIS s'élevait à 5,088 M€. La crise sanitaire a continué à avoir un fort impact sur la fréquentation du réseau et a généré une perte de -1,2 M€ (-20% à -25%) par rapport aux recettes attendues.

**Chapitre 73** : Après avoir connu une baisse significative en 2020 (produit encaissé de 22,283 M€ soit – 844 K€ par rapport à 2019), le produit de versement mobilité est de **23,742 M€** pour 2021 dont près de 300K€ au titre du rattrapage des cotisations dues au titre de 2020. Le véritable produit de VM 2021 se situe plutôt à 23,5 M€. Le dynamisme économique du territoire permet de garantir une certaine robustesse au versement mobilité.

**Chapitre 74** : Cette enveloppe comptabilise la dotation versée par l'Etat – DGD (782 942€) et les financements entourant les services de transports urbains et scolaires (960 K€).

**Chapitre 77** : Les produits exceptionnels (2,042 M€) relèvent des régularisations comptables des préavis de grèves déposés au cours de l'année 2021 et de la régularisation comptable de l'avenant 2 au contrat de DSP (1,8 M€) constatant les kilomètres non parcourus par le délégataire. **C'est cette régularisation qui permet au budget 2021 de présenter un résultat comptable satisfaisant et excédentaire. Un point de vigilance est donc à noter entre la réalité de la fréquentation du réseau et les résultats comptables de l'année.**

## Présentation de la section d'investissement

DEPENSES			RECETTES	
Chapitres	Mandaté /Titré Liquidé		Chapitres	Mandaté /Titré Liquidé
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
020 DEPENSES IMPREVUES			10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVE	
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	374 931,96		13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	29 384,61		16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	883 593,64		23 IMMOBILISATIONS EN COURS	
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	51 189,47		27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
26 PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES				
<b>Somme :</b>	<b>1 339 099,68</b>		<b>Somme :</b>	
Chapitres	Mandaté /Titré Liquidé		Chapitres	Mandaté /Titré Liquidé
040 OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	10 936,57		040 OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 255 302,20
041 OPERATIONS PATRIMONIALES			041 OPERATIONS PATRIMONIALES	
<b>Somme :</b>	<b>10 936,57</b>		<b>Somme :</b>	<b>2 255 302,20</b>
<b>Somme :</b>	<b>1 350 036,25</b>		<b>Somme :</b>	<b>2 255 302,20</b>

### Les recettes d'investissement sont les suivantes :

- 2,255 M€ au titre de la dotation aux amortissements versée par la section de fonctionnement.

### Les principaux programmes d'investissement en dépense sont les suivants :

- La remise à niveau de 3 bus pour un montant de 34 K€,
- Le renouvellement de mobilier urbain pour 22K€,
- La sécurisation des arrêts bus de transport scolaire pour 40 K€,
- Maintien du patrimoine pour 14 K€,
- Les travaux portant sur les infrastructures de Transport dont les points d'arrêts, les pistes cyclables et l'ensemble des aménagements annexes pour un montant de 854 K€. Il est important de préciser que depuis le 26 décembre 2019 et l'entrée en vigueur de la loi LOM, le champ d'éligibilité du Versement Mobilité a été élargi au financement des dépenses de fonctionnement et d'investissement de toutes les mobilités.

Libellé du programme	Budget voté	Mandaté /Titré Liquidé
PARC DE VEHICULES	134 303,64	34 129,07
S.A.E. (SYSTÈME D'AIDE À L'EXPLOITATION)	35 000,00	0,00
MOBILIER URBAIN	434 171,77	22 048,03
TRAVAUX LOCAUX ET INSTALLATION TECH.	219 781,23	54 231,76
MATERIEL ATELIER	48 370,00	0,00
PISTES CYCLABLES, INFRASTRUCTURES ET AMENAGEMENT POINTS D'ARRETS	1 882 510,41	853 758,86
<b>TOTAL</b>	<b>2 754 137,05</b>	<b>964 167,72</b>

## Les résultats cumulés 2021

<b>BUDGET TRANSPORT - EXERCICE 2021</b>	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Résultat de gestion	2 528 748,53
Résultat antérieur repris (Chapitre 002)	3 140 956,17
<b>Résultat de clôture (A)</b>	<b>5 669 704,70</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Résultat de gestion	905 265,95
Résultat antérieur repris (Chapitre 001)	4 989 850,72
<b>Résultat de clôture (B)</b>	<b>5 895 116,67</b>
<b>RESTES A REALISER</b>	
Dépenses d'investissement	398 676,18
Recettes d'investissement	0,00
<b>Solde à reprendre (C)</b>	<b>-398 676,18</b>
<b>BESOIN DE FINANCEMENT (D=B+C)</b>	<b>5 496 440,49</b>

Le résultat de fonctionnement 2021 s'élève à +2 528 748,53 €. Sans l'avenant de régularisation du partage du risque 2021 et de la constatation des kilomètres non parcourus, ce dernier aurait été minoré de plus de 2 M€.

Le résultat cumulé de fonctionnement s'élève donc à + 5 669 704,70€.

Conformément au DOB, il est repris en intégralité en fonctionnement et devrait être totalement utilisé d'ici 2025.

Le résultat cumulé d'investissement, hors solde des reports de crédits, s'élève à + 5 895 116,67 €. Après intégration des reports de crédits, il n'y a pas de besoin de financement complémentaire. Conformément au DOB, il est repris en intégralité en investissement et devrait être totalement utilisé d'ici 2025 également.

## L'affectation des résultats proposée

<b>AFFECTATION ET REPRISE DES RESULTATS</b>	
Excédent/déficit d'investissement (001)	5 895 116,67
Recettes d'investissement (1068)	0,00
Report à nouveau en fonctionnement (002)	5 669 704,70

## Focus sur l'Épargne

3 ratios méritent d'être analysés :

- **Épargne de gestion** : Mesure la capacité de la collectivité à dégager des ressources pour investir en maîtrisant ses charges de fonctionnement courant par rapport aux recettes perçues. (Sont donc exclus les dépenses et les produits à caractère financier et exceptionnel).
- **Épargne brute** : Mesure la capacité de la collectivité à autofinancer sa section d'investissement après prise en compte de la totalité des dépenses réelles de fonctionnement. (Charges financières incluses)
- **Épargne nette** : Mesure la capacité de la collectivité à dégager des ressources afin de financer des dépenses de travaux, après avoir remboursé le capital des emprunts contractés.

EPARGNES	Maquette CA 2018	Maquette CA 2019	Maquette CA 2020	Maquette CA 2021
RECETTES DE GESTION	28 588 888,08	29 545 998,77	27 291 298,25	29 440 519,30
DEPENSES DE GESTION	25 567 483,55	26 581 397,69	26 732 526,52	26 653 028,49
<b>EPARGNE DE GESTION</b>	<b>3 021 404,53</b>	<b>2 964 601,08</b>	<b>558 771,73</b>	<b>2 787 490,81</b>
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	29 256 202,34	30 566 866,32	27 408 390,29	31 483 317,19
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	25 829 060,81	27 042 612,27	26 803 326,01	26 710 203,03
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>3 427 141,53</b>	<b>3 524 254,05</b>	<b>605 064,28</b>	<b>4 773 114,16</b>
REMBOURSEMENT EN CAPITAL	686 627,48	575 972,35	578 742,43	374 931,96
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>2 740 514,05</b>	<b>2 948 281,70</b>	<b>26 321,85</b>	<b>4 398 182,20</b>

La lecture des épargnes ne suffit pas à apprécier la santé financière de ce budget. Il convient en effet d'analyser le montant de l'épargne brute au regard de la dotation obligatoire aux amortissements. Ci-dessous, voici la situation 2021.

OBJETS	MONTANTS
Epargne brute	4 773 114,16
Dotation aux amortissements	2 255 302,20
<b>SOLDE</b>	<b>2 517 811,96</b>

La capacité de désendettement est la suivante :

- Encours de dette au 31/12/2021 : 9,580 M€
- Epargne brute : 4,773 M€
- **Capacité de désendettement : 2,00 ans.**

# BUDGET ANNEXE MOBILITE

## BUDGET PRIMITIF 2022

### La section de fonctionnement

	DEPENSES : 35 766	RECETTES : 35 766
Autres 5,354	Dotations et provisions : 5 354	Résultat reporté de fonctionnement : 5 354
FONCTIONNEMENT 30,412	Charges à caractère général : 2 207	Dotations subventions/participations : 1 681
	Masse salariale + Autres charges 586+ 139 = 725	Autres produits : 70 + 15 = 85
	Autres charges de gestion courante 25 135 dont Forfait de charges DSP Réseau de Transport : 24 984	Produits des services 5 630
	Epargne brute amortissement : 2 345	Résultat antérieur à fin 2021 : 316
	30 412	30 412
		Produits issus du Versement Mobilité : 22 700

## **Dépenses**

### **Chapitre 011 – Charges à caractère général : 2,207 M€**

Ce chapitre comptable trace **notamment** les dépenses suivantes :

- Prestations mobilité SPL Agence Ecomobilité : 950 K€,
- Dépenses d'entretien et maintenance des équipements: 290 K€,
- Dépenses de location des bâtiments affectés à la mobilité : 122 K€,
- Dépenses d'études portant sur la mobilité : 278 K€,
- Dépenses de frais de structures : 177 K€,
- Dépenses de frais d'abonnement et communication : 118 K€

### **Chapitre 012 – Charges de personnel : 586 K€**

Ce chapitre comptable trace l'ensemble de la masse salariale des agents de Grand Chambéry qui travaillent au sein de la direction de la mobilité.

### **Chapitre 014 – Atténuation de produits : 58 K€**

Ce chapitre comptable trace l'ensemble des régularisations sur le produit de Versement Mobilité. Des remboursements ultérieurs portant sur des catégories de personnel logé par les acteurs assujettis peuvent en effet être opérés et sont effectués sur demande auprès de la collectivité.

### **Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 25,135 M€**

Ce chapitre comptable représente la part la plus importante de la section de fonctionnement du budget car il reprend l'intégralité du forfait de charges versé au délégataire qui exploite le réseau de transport en commun ainsi que quelques participations complémentaires tels une subvention à verser et un reversement conventionné.

En 2022, le forfait de charges couvre les enjeux suivants :

- 22 927 169€ correspondant à l'avenant 2 du contrat de DSP + actualisation prévisionnelle 2022 soit un total de 24 559 871,92€.
- + avenant 3 pour un montant de 424 500 € décomposé de la manière suivante :
  - Synchro Montagne été : 140 K€,
  - Coût lié à la déviation sur la rue JP-Veyrat 15 K€,
  - Coût lié au prolongement de la ligne A : 37,5 K€,
  - Coût lié au renforcement de la ligne A : 8 K€,
  - Coût lié au Transports Scolaires Bauges : 224 K€,

### **Chapitre 66 – Frais financiers : 80 K€**

L'encours de dette génère des intérêts que le budget doit prendre en charge. Au regard du taux moyen payé (0,59%), le montant des frais financiers est très limité.

### **Chapitre 68 – Dotations aux provisions : 5,354 M€**

Compte tenu du risque entourant l'équilibre prospectif d'ici 2026 de ce budget annexe, il est proposé de conserver en section de fonctionnement le solde du résultat de clôture 2021 comme cela avait été fait en 2021 avec les résultats 2020.

Ce chapitre ne sera pas exécuté comptablement par l'émission d'un mandat, l'objectif étant de reporter chaque année le solde de l'excédent de fonctionnement dégagé afin d'assurer

l'équilibre du budget annexe lors des prochains exercices budgétaires conformément à la prospective du DOB présenté.

#### **Chapitre 042 – Opération d'ordre de transfert entre sections : 2,345 K€**

Ce chapitre reprend la dotation aux amortissements, qui résulte de la PPI mise en œuvre dans le cadre de ce budget. C'est une dépense obligatoire qui servira à financer la politique d'investissement.

## **Recettes**

#### **Chapitre 70 – Produits des services : 5,630 M€**

Ce chapitre retrace l'ensemble des produits tarifaires encaissés par la collectivité dans le cadre de l'exploitation du réseau de transport en commun. C'est le montant contractuel tel que défini dans l'avenant du 15 avril 2021 qui est inscrit au stade du budget primitif.

Montant contractuel selon avenant du 15/04/2021 : 5,597 M€,

Montant complémentaire lié aux transports scolaires Bauges : 33 K€,

#### **Chapitre 73 – Produits issus de la fiscalité : 22,700 M€**

Ce chapitre retrace le produit de Versement Mobilité affecté au budget annexe Mobilité. Son produit est estimé à 22,7 M€ en 2022.

#### **Chapitre 74 – Dotations et participations : 1,681 M€**

Ce chapitre retrace les dotations versées par l'Etat et la Région.

L'Etat verse une enveloppe de 783 K€ au titre de la dotation générale de décentralisation.

La Région verse une enveloppe de 859 K€ au titre de la délégation de l'exploitation des transports scolaires sur le périmètre de Grand Chambéry. Cette compétence est désormais régionale depuis la loi NOTRE et déléguée aux intercommunalités qui en font la demande.

Le dispositif pend 'AURA est également reconduit en 2022 pour un soutien de 40 K€.

#### **Chapitre 75 – Autres recettes de gestion courante : 70 K€**

Ce chapitre reprend les divers produits de gestion courante tels que la redevance versée par le délégataire du réseau de transport à Grand Chambéry afin d'optimiser le régime de TVA s'appliquant pour le réseau de transport (50 K€) ainsi que quelques recettes liées au patrimoine de la collectivité (bâtiment de la Digue : 20 K€).

#### **Chapitre 042 – Opération d'ordre de transfert entre sections : 15 K€**

Ce chapitre reprend la dotation aux amortissements des subventions d'équipement encaissées, qui résulte de la PPI mise en œuvre dans le cadre de ce budget. C'est une recette obligatoire qui servira à équilibrer la section de fonctionnement du budget.

## La section d'investissement

	DEPENSES : 8 254	RECETTES : 8 254
INVESTISSEMENT 2,390	Remboursement du capital de la dette : 981	Epargne brute amortissement : 2 345
	PPI 2022 : 1 394	
	Opérations d'ordre en sections 15	
	2 390	2 358
Autres : 5,864	Crédits réservés pour l'avance de l'Etat : 2 926	Résultat reporté d'investissement : 5 896
	PPI reports 2021 : 399	
	Crédits réservés PPI complémentaire : 2 539	
	5 864	5 896

## Dépenses

### Chapitre 16 – Emprunts : 3,907 M€

Ce chapitre retrace le remboursement en capital des emprunts contractés par la collectivité. En 2022, cette enveloppe est majorée du remboursement de l'avance consentie par l'Etat le 28/01/2021 à hauteur de 3,497 M€ et qui devra être remboursée selon un échéancier de 6 ans suivant la première année de remboursement.

Comme cela a été expliqué lors du DOB le 17/03/2022, ce mécanisme devrait se déclencher en 2022. Afin d'assurer l'équilibre de la section d'investissement, le montant de l'avance est inscrit en totalité en dépenses en 2022, cette dernière « gonflant » artificiellement le résultat de clôture 2021.

### Chapitre 040 – Opération d'ordre de transfert entre sections : 15 K€

Ce chapitre reprend la dotation aux amortissements des subventions d'équipement encaissées, qui résulte de la PPI mise en œuvre dans le cadre de ce budget. C'est une dépense obligatoire qui servira à équilibrer la section de fonctionnement du budget.

### Chapitres 20/21 et 23 – Dépenses PPI : 3,933 M€ + 399 K€ de reports 2021

Les crédits d'investissement 2022 se répartissent de la manière suivante :

- 1,394 M€ affectés selon la répartition ci-dessous

Nature	Opération	Objet	Montants
<b>20</b>		<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>52 000,00</b>
2031	T0031	billettique (appels de fonds Région)	10 000,00
2031	T0058	Etudes pré-opérationnelles Dépôt de Bus	42 000,00
<b>21</b>		<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>1 182 266,00</b>
2153	T0040	installation et acquisition abris	40 000,00
2153	T0041	installation et acquisition poteaux	7 500,00
2154	T0060	matériel atelier (PPI DSP)	112 000,00
2182	T0010	achat matériel roulant	944 766,00
2183	T0031	billettique	78 000,00

<b>23</b>		<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	<b>160 000,00</b>
2313	T0051	Travaux bâtiments Avenue Chevaliers Tireurs	50 000,00
2315	T0057	Travaux sécurisation points arrêts TS	100 000,00
2313	T0053	Aménagements dépôt de la Digue	10 000,00

- **2,539 M€** budgétés pour l'équilibre de la section d'investissement dans la perspective d'un nouveau dépôt de bus.
- **399 K€** au titre des reports de crédits d'investissement 2021.

<b>Programme Astre</b>	<b>R.P.</b>
TR1 - PARC DE VEHICULES	100 173,64
TR4 - MOBILIER URBAIN	243 882,56
TR5 - TRAVAUX LOCAUX ET INSTALL TC	18 571,98
AUT - AUTRES CREDITS D'INVESTISSEMENT	36 048,00
<b>Total</b>	<b>398 676,18</b>

## Recettes

### **Chapitre 13 – Subvention d'investissement : 13 K€**

Ce chapitre retrace la subvention d'investissement (DGD d'investissement CD73) dont bénéficie Grand Chambéry dans le cadre de la PPI mise en œuvre.

### **Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement : 0 K€**

Ce chapitre ne fait pas l'objet de prévisions budgétaires en 2022 compte tenu de l'équilibre de la section de fonctionnement obtenu et l'absence d'inscription au chapitre 023.

### **Chapitre 040 – Opérations d'ordres de transfert entre sections : 2,345 M€**

C'est la principale source de financement de la section d'investissement qui reprend comptablement la dotation aux amortissements versée par la section de fonctionnement.

### **Chapitre 001 – Résultat reporté d'investissement : 5,896 M€**

Ce chapitre reprend la totalité du résultat de clôture d'investissement à fin 2021.

Ce résultat est exceptionnellement élevé car constitué de la totalité de l'avance consentie en 2021 par l'Etat. Cette enveloppe va donc progressivement diminuer durant les 6 prochaines années, il n'est donc pas possible d'affecter cette part à un autre financement.

Le solde théorique, tel que présenté, dans le DOB 2022, servira à équilibrer le budget annexe tout au long de la mandature, ce dernier devant faire l'objet d'une importante politique d'investissement en deuxième partie de mandature pour la mise en œuvre d'un nouveau dépôt de bus qui sera suivi d'un renouvellement réglementaire de la flotte de bus.

# **BUDGET AUTONOME** **DE LA REGIE EAU POTABLE**

# REGIE EAU POTABLE

## Comptes administratifs 2021

### Présentation de la section de fonctionnement

DEPENSES			RECETTES		
Chapitres		Mandaté /Titré Liquidé	Chapitres		Mandaté /Titré Liquidé
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 687 755,10	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 799 719,72	013	ATTENUATIONS DE CHARGES	24 848,08
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 799 541,00	70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,PRESTATIONS DE SERVICES,	17 595 000,16
022	DEPENSES IMPREVUES		74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	120 753,14	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	6 781,17
66	CHARGES FINANCIERES	639 494,87	76	PRODUITS FINANCIERS	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	195 863,88	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	213 482,81
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS		78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	
<b>Somme :</b>		<b>10 243 127,71</b>	<b>Somme :</b>		<b>17 840 112,22</b>
Chapitres		Mandaté /Titré Liquidé	Chapitres		Mandaté /Titré Liquidé
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT				
042	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 775 428,95	042	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	910 985,94
<b>Somme :</b>		<b>3 775 428,95</b>	<b>Somme :</b>		<b>910 985,94</b>
<b>Somme :</b>		<b>14 018 556,66</b>	<b>Somme :</b>		<b>18 751 098,16</b>

### Dépenses

L'ensemble des dépenses de fonctionnement présentent un bon taux de réalisation puisque la quasi-totalité des chapitres dépasse les taux de 85% de réalisation.

Chapitres		Budget voté	Mandaté /Titré Liquidé	Taux de mandatement
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 170 512,00	3 687 755,10	88,42%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	4 052 151,00	3 799 719,72	93,77%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 800 000,00	1 799 541,00	99,97%
022	DEPENSES IMPREVUES	150 000,00		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	150 000,00	120 753,14	80,50%
66	CHARGES FINANCIERES	848 037,00	639 494,87	75,41%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	250 000,00	195 863,88	78,35%
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS	3 647 323,20		
<b>Somme :</b>		<b>15 068 023,20</b>	<b>10 243 127,71</b>	<b>67,98%</b>
Chapitres	Chapitre	Budget voté	Mandaté /Titré Liquidé	Taux de mandatement
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 406 609,00		
042	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 856 653,00	3 775 428,95	
<b>Somme :</b>		<b>6 263 262,00</b>	<b>3 775 428,95</b>	
<b>Somme :</b>		<b>21 331 285,20</b>	<b>14 018 556,66</b>	

L'exécution des dépenses de fonctionnement du budget de l'eau potable est conforme et n'appelle pas de commentaires particuliers.

## Recettes

Chapitres		Budget voté	Mandaté /Titré Liquidé	Taux de mandatement
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	4 026 423,20		
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	20 000,00	24 848,08	124,24%
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,PRESTATIONS DE SERVICES.	15 866 163,00	17 595 000,16	110,90%
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	5 500,00	6 781,17	123,29%
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	40 000,00	213 482,81	533,71%
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	340 900,00		
	<b>Somme :</b>	<b>20 298 986,20</b>	<b>17 840 112,22</b>	<b>87,89%</b>

Chapitres		Budget voté	Mandaté /Titré Liquidé	Taux de mandatement
042	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 032 299,00	910 985,94	88,25%
	<b>Somme :</b>	<b>1 032 299,00</b>	<b>910 985,94</b>	<b>88,25%</b>
	<b>Somme :</b>	<b>21 331 285,20</b>	<b>18 751 098,16</b>	<b>87,90%</b>

**Chapitre 70 :** Le produit des ventes d'eau constitue une part très importante des recettes de fonctionnement. Il évolue selon le volume d'eau distribué et la tarification proposée. Le taux de réalisation est légèrement supérieur aux prévisions.

**Chapitre 77 :** Suite à une vigilance du service achats, il a été obtenu une réduction de TICFE (taxe intérieure de consommation finale d'électricité) pour les années 2019 et 2020 pour un montant de 148 K€. Le même travail a été opéré sur la régie de l'assainissement.

## Présentation de la section d'investissement

Chapitres		Mandaté /Titré Liquidé	Chapitres		Mandaté /Titré Liquidé
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REF		001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'IN	
020	DEPENSES IMPREVUES		10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVE	3 160 608,34
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 933 845,93	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	3 071 304,50
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	144 044,51	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	5 000 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	650 706,21	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	168 737,79
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	7 743 510,48			
	<b>Somme :</b>	<b>11 472 107,13</b>	<b>Somme :</b>		<b>11 400 650,63</b>

Chapitres		Mandaté /Titré Liquidé	Chapitres		Mandaté /Titré Liquidé
040	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	910 985,94	021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATIO	
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		040	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT I	3 775 428,95
	<b>Somme :</b>	<b>910 985,94</b>	<b>Somme :</b>		<b>3 775 428,95</b>
	<b>Somme :</b>	<b>12 383 093,07</b>	<b>Somme :</b>		<b>15 176 079,58</b>

Les principaux programmes d'investissement sont les suivants :

- **Le renouvellement des réseaux d'eaux** dans le cadre de l'analyse multicritères (AMC) opérée par la direction de l'eau pour un montant de **4,197 M€**.
  - o **947 K€** ont été affectés à une opération sur le secteur du Mollard à Bassens.
  - o **1 198 K€** ont été affectés à l'opération de la source des Chaudannes dans le secteur des bauges.
  - o **124 K€** ont été affectés à une opération dans le secteur du chemin de Jacob à Chambéry
  - o **103 K€** ont été affectés à une opération au chef-lieu de la commune du Chatelard.
  - o **144 K€** ont été affecté à plusieurs opérations sur la commune de Saint Alban Leysse.
  - o **247 K€** ont été affecté sur une opération liée au réservoir de Villeneuve à Cognin.
  - o **227 K€** ont été affectés sur une opération de restructuration du réseau de Montagnole.
  
- **1,210 M€** ont été affecté à la restructuration des réseaux d'eau consécutive à des opérations d'urbanisme et **881 K€** dans le cadre de la réalisation de nouveaux projets immobiliers.

Ci-après, le détail par programme

Numero de Programme	Libellé du programme	Budget voté	Mandaté /Titré Liquidé	Restes à réaliser
AEPCAPTAGE	CAPTAGES PROTECTION/MESURES/AMELIORA	37 543,00	180 777,42	24 125,00
AEPEVOLUTI	ADAPTATIONS AUX EVOLUTIONS	1 593 840,33	1 209 928,46	383 911,87
AEPATRIMO	SDE-MAINTIEN DU PATRIMOINE	355 781,93	247 290,06	124 996,19
AEPLOMB	MISES AUX NORMES - BRANCHEMENTS PLOMB	82 240,19	210 175,09	15 123,00
AEPRENRES	RENOUVELLEMENT RESEAUX AEP	1 119 081,00	1 110 314,50	8 766,50
AEPSECURH	SECURITE DES OUVRAGES ET AGENTS DU SE	0,00	0,00	0,00
AEPSTERILI	MISE AUX NORMES STERILISATION TRAITEMEN	0,00	91 283,05	0,00
AMCRESAEP	RENOUVELLEMENT RESEAUX AEP AMC	1 555 584,12	1 165 952,85	390 989,42
OIAEP	TRAVAUX SUR OUVRAGES INTERCOMMUNAU	0,00	0,00	0,00
OIAMGPLH	PROJ TRANSVERSES LIES AUX OPERATIONS F	295 170,90	303 893,04	10 383,08
OIPROJEAEP	RESTRUCTURATION ALIMENTATION EP COMM	1 952 273,06	881 197,35	1 071 075,70
OPVRESAEP	RENOUVELLEMENT RESEAUX AEP OPV	329 262,68	152 244,45	177 018,23
RENRESAEP	RENOUVELLEMENT RESEAUX AEP HORS AMC	17 451,80	18 184,33	0,00
REPREGIE	REPRISE REGIES	0,00	494,42	0,00
RESAEPAMC	RENOUVELLEMENT RESEAUX AEP AMC	3 514 141,87	3 030 710,92	579 738,39
RESAEPOPV	RENOUVELLEMENT RESEAUX AEP OPV	526 197,63	364 120,73	165 507,76
	TOTAL	10 378 568,51	7 966 566,67	2 951 635,14

Les principales recettes d'investissement sont les suivantes :

- **3,160 M€** relèvent de l'affectation de résultat de 2020.
- **3,775 M€** au titre de la dotation aux amortissements 2021.
- **3,071 M€** au titre des subventions accordées dans le cadre de la réalisation des travaux de restructuration des réseaux d'eau.
- **5,000 M€** au titre de l'encaissement d'un emprunt affecté au financement des investissements.

## Les résultats cumulés 2021

<b>BUDGET EAU POTABLE - EXERCICE 2021</b>	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Résultat de gestion	<b>4 732 541,50</b>
Résultat antérieur repris (Chapitre 002)	4 026 423,20
<b>Résultat de clôture (A)</b>	<b>8 758 964,70</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Résultat de gestion	<b>2 792 986,51</b>
Résultat antérieur repris (Chapitre 001)	-3 847 859,08
<b>Résultat de clôture (B)</b>	<b>-1 054 872,57</b>
<b>RESTES A REALISER</b>	
Dépenses d'investissement	3 655 687,21
Recettes d'investissement	4 493 419,76
<b>Solde à reprendre ( C )</b>	<b>837 732,55</b>
<b>BESOIN DE FINANCEMENT (D=B+C)</b>	<b>-217 140,02</b>

Le résultat de fonctionnement 2021 s'élève à +4 732 541,50 €.

Le résultat cumulé de fonctionnement s'élève à +8 758 964,70 €.

Le résultat cumulé d'investissement, hors solde des reports de crédits, s'élève à -1 054 872,57€.

Après intégration des reports de crédits, le besoin de financement s'élève à – 217 140,02 €.

## L'affectation de résultat proposée

<b>AFFECTATION ET REPRISE DES RESULTATS</b>	
Excédent/déficit d'investissement (001)	<b>-1 054 872,57</b>
Recettes d'investissement (1068)	<b>4 217 140,02</b>
Report à nouveau en fonctionnement (002)	<b>4 541 824,68</b>

Le besoin de financement de la section d'investissement ainsi que le solde des restes à réaliser d'investissement doivent être couverts par une affectation d'une part du résultat de fonctionnement 2021. Le solde sera reporté en section de fonctionnement en recettes au chapitre 002.

## Focus sur l'Épargne

3 ratios méritent d'être analysés :

- **Épargne de gestion** : Mesure la capacité de la collectivité à dégager des ressources pour investir en maîtrisant ses charges de fonctionnement courant par rapport aux recettes perçues. (Sont donc exclus les dépenses et les produits à caractère financier et exceptionnel).
- **Épargne brute** : Mesure la capacité de la collectivité à autofinancer sa section d'investissement après prise en compte de la totalité des dépenses réelles de fonctionnement (charges financières incluses).
- **Épargne nette** : Mesure la capacité de la collectivité à dégager des ressources afin de financer des dépenses de travaux, après avoir remboursé le capital des emprunts

EPARGNES	Maquette CA 2017	Maquette CA 2018	Maquette CA 2019	Maquette CA 2020	Maquette CA 2021
RECETTES DE GESTION	14 191 126,40	14 799 320,64	16 177 547,55	16 372 583,93	17 626 629,41
DEPENSES DE GESTION	8 834 896,18	8 596 744,20	9 008 776,39	9 312 716,92	9 407 768,96
<b>EPARGNE DE GESTION</b>	<b>5 356 230,22</b>	<b>6 202 576,44</b>	<b>7 168 771,16</b>	<b>7 059 867,01</b>	<b>8 218 860,45</b>
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	14 492 021,81	14 859 169,72	16 462 330,49	16 666 021,85	17 840 112,22
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	10 062 495,68	9 760 315,06	10 883 162,43	10 471 455,47	10 243 127,71
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>4 429 526,13</b>	<b>5 098 854,66</b>	<b>5 579 168,06</b>	<b>6 194 566,38</b>	<b>7 596 984,51</b>
REMBOURSEMENT EN CAPITAL	2 643 973,83	2 837 274,99	2 817 022,94	2 894 935,99	2 760 512,60
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>1 785 552,30</b>	<b>2 261 579,67</b>	<b>2 762 145,12</b>	<b>3 299 630,39</b>	<b>4 836 471,91</b>

La capacité de désendettement de la régie de l'eau potable est la suivante :

- Encours de dette au 31/12/2021 : 40,610 M€
- Epargne brute : 7,597 M€

**Capacité de désendettement : 5,35 ans.**

# REGIE EAU POTABLE

## Budgets primitifs 2022

### La section de fonctionnement

		EAU POTABLE	
		DEPENSES : 22 139	RECETTES : 22 139
Autres 4,542		Dotations et provisions : 4 542	Résultat reporté de fonctionnement : 4 542
FONCTIONNEMENT 17,597		Charges Agence de l'Eau 1 900	Prélèvements Agence de l'Eau 1 900
		Charges de personnel 4 123	TARIF DE L'EAU - Abonnement et frais de dossiers : 4 151
		Charges propres au budget Eau potable 3 985	TARIF DE L'EAU POTABLE - Part variable Consommation et autres frais : 10 592
		Intérêts des emprunts : 785	
		Autres charges et dotations : 880	
		Epargne brute : Dotation + Virement 5 924	
		Autres recettes : 954	
		17 597	17 597

### Dépenses

#### Chapitre 011 – Charges à caractère général : 3,985 M€

Ce chapitre retrace l'ensemble des dépenses nécessaires au bon fonctionnement du service de l'eau potable. Sont notamment reprises dans cette enveloppe toutes les dépenses relatives aux fluides, aux dépenses de matériel, aux dépenses d'entretien et de maintenance.

Le contexte d'inflation des coûts supposera une maîtrise de cette enveloppe en 2022 et durant les exercices suivants.

#### Chapitre 012 – Charges de personnel : 4,123 M€

Ce chapitre reprend la masse salariale du personnel affecté au service de l'eau potable.

#### Chapitre 014 – Atténuation de produits : 1,900 M€

Ce chapitre retrace le prélèvement opéré par l'Agence de l'eau au titre de la redevance réglementaire de lutte contre la pollution qui s'applique sur les factures d'eau potable. Cette somme est équilibrée en dépenses et recettes, Grand Chambéry n'est qu'un intermédiaire qui prélève et reverse les fonds correspondants pour l'Agence de l'Eau.

#### Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 160 K€

Le budget de l'eau potable étant soumis à un régime industriel et commercial, les soutiens apportés par la régie dans le cadre de subventions d'équipement sont inscrites en section de fonctionnement (le chapitre 204 bien connu en nomenclature M57 ou M14 n'existe pas en M49).

#### **Chapitre 66 – Frais financiers : 785 K€**

L'encours de dette génère des intérêts que le budget doit prendre en charge. Au regard du taux moyen payé (1,68%), le montant des frais financiers reste maîtrisé.

#### **Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 220 K€**

Cette enveloppe est nécessaire pour procéder à des régularisations comptables en lien avec les services du Trésor Public et dans le cas d'opérations à caractère exceptionnel au titre de la gestion courante.

#### **Chapitre 68 – Dotations et provisions : 4,892 M€**

Compte tenu du risque entourant l'équilibre prospectif d'ici 2026 de ce budget autonome, il est proposé de conserver en section de fonctionnement le solde du résultat de clôture 2021 (**4,542 M€**) qui ne fait pas l'objet d'une affectation à la section d'investissement. Cette enveloppe est répartie de la manière suivante :

- **3,000 M€** conservés en réserve de fonctionnement.
- **1,542 M€** pour financer les dépenses de fonctionnement induites par le changement à venir de 55 000 compteurs d'eaux.

Une enveloppe spécifique de **350 K€** permet de couvrir le risque 2022 estimé sur le recouvrement des factures d'eau potable.

#### **Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transferts entre sections : 3,950 M€**

Ce chapitre reprend la dotation aux amortissements, qui résulte de la PPI mise en œuvre dans le cadre de ce budget. C'est une dépense obligatoire qui servira à financer la politique d'investissement.

#### **Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : 1,974 M€**

Ce chapitre constitue ce que l'on appelle un autofinancement complémentaire qui est versé en section d'investissement au chapitre 021 en recettes. Cette enveloppe permet de maîtriser le recours à l'emprunt.

#### **Chapitre 022 – Dépenses imprévues : 150 K€**

A ce stade, une enveloppe est prévue dans ce chapitre afin de disposer d'une facilité de mobilisation de crédits complémentaires selon l'évolution et l'actualité du service durant l'année 2022. En cas d'utilisation de cette enveloppe, une présentation ultérieure des crédits mobilisés sera effectuée lors du Conseil communautaire suivant.

## **Recettes**

**Chapitre 70 – Produits des services : 14,743 M€ + 1,900 M€ de Redevance Agence de l'eau, soit un total de 16,643 M€.**

Ce chapitre comptabilise l'ensemble des tarifs pratiqués par le service de l'eau potable.

Le chapitre détaille par nature comptable la typologie des tarifs proposés :

- Abonnement : **3,592 M€**
- Frais de dossiers : **560 K€**
- Consommation : **9,986 M€**
- Autres produits tarifaires : **605 K€**
- Redevance Agence de l'eau : **1,900 M€**

**A noter qu'en 2022, la collectivité achève un important travail de fiabilisation de comptabilisation des rattachements des factures émises en 2022 sur les consommations 2021.**

**Cet important travail engagé depuis 2019** avec retour d'expériences 2020 et 2021 permettra d'ajuster encore plus finement les prévisions budgétaires de recettes à compter de 2023.

**Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 6 K€**

Des produits de gestion courante sont encaissés dans le cadre du service de l'eau potable et sont prévus dans ce chapitre comptable.

**Chapitre 77 – Produits exceptionnels : 40 K€**

Cette enveloppe est nécessaire pour procéder à des régularisations comptables en lien avec les services du Trésor Public et dans le cas d'opérations à caractère exceptionnel au titre de la gestion courante.

**Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transferts entre sections : 550 K€**

Ce chapitre reprend la dotation aux amortissements des subventions d'équipement encaissées, qui résulte de la PPI mise en œuvre dans le cadre de ce budget. C'est une recette obligatoire qui servira à équilibrer la section de fonctionnement du budget.

**Chapitre 013 – Atténuation de charges : 7,5 K€**

Ce chapitre retrace l'ensemble des remboursements sur frais de personnel inhérent à l'activité.

**Chapitre 002 – Résultat reporté de fonctionnement : 4,542 M€**

Ce chapitre comptabilise le résultat de clôture 2021.

## La section d'investissement

	<b>DEPENSES : 19 810</b>		<b>RECETTES : 19 810</b>
<b>INVESTISSEMENT 2022 : 11,1,100</b>	Remboursement du capital de dette : 3 050		Epargne brute : Dotations + Virement : 5 924
	Autres dotations : 550		
	PPI 2022 : 7 500		
	<b>11 100</b>		<b>11 100</b>
<b>AUTRES : 8,710</b>	PPI fléchée 55 000 compteurs : 4 000		<b>Affectation de résultat : 4 000 + 217</b>
	PPI - reports 2021 : 3 656		Reports d'emprunt 2021 : 4 239
	Résultat reporté d'investissement : 1 054		Reports complémentaires : 254
	<b>8 710</b>		<b>8 710</b>

### Dépenses :

**Chapitre 001 : - Solde d'investissement reporté : 1,054 M€**

Il s'agit du résultat de clôture d'investissement 2021 repris au budget primitif 2022.

**Chapitre 040 – Opérations d'ordres de transfert entre sections : 550 K€**

La somme de 550 000€ est inscrite pour comptabiliser les opérations d'ordre de la section d'investissement telles que les opérations de travaux en régie et l'amortissement comptable des subventions d'investissement reçues.

**Chapitre 16 – Emprunts : 3,050 M€**

Il s'agit du remboursement en capital des emprunts pour l'année 2022 conformément au plan d'amortissement de l'encours de dette de la régie de l'eau potable.

**Chapitres 20 – 21 et 23 : PPI : 7,500 M€ au titre de 2022 + 3,656 M€ de reports 2021 + 4,000 M€ de crédits fléchés, soit un total de 15,156 M€.**

Ci-après le programme d'investissement prévisionnel pour l'année 2022 :

<b>= AGGLO</b>	<b>1 070 000,00</b>
AMCOP AEP Rehabilitation Bataillarde	300 000,00
AMCOP AEP Rehabilitation ouvrages eau potable	50 000,00
Amélioration captages et mise en place mesures débits	30 000,00
DUP Protection reglementaire captages	25 000,00
Entretien chemins accès réservoir	30 000,00
Etude Moe externe	50 000,00
GER Renouvellement Pompage	60 000,00
Mise en conformite branchements Eau brute	30 000,00
Operations AEP imprevués accompagnement Amenagement Immobilier	100 000,00
Patrimoine Electromecanique Automatismes et Telesurveillance AEP	50 000,00
Patrimoine Genie Civil et Hydraulique en distribution et production AEP	150 000,00
Raccordement Electrique des Ouvrages AEP	25 000,00
Rehabilitation branchements AEP en Plomb et PVC	50 000,00
suite AMCCAPTAGES grille analyse trvx URGENT, ITV drains	20 000,00
Travaux Protection reglementaire suite DUP	100 000,00
<b>= AILLON LE VIEUX et AILLON LE JEUNE</b>	<b>180 000,00</b>
Maillage canalisation distribution AEP UDI Fontaine Noire et UDI Pre PaissardLa combe et Créviert	180 000,00
<b>= BARBERAZ</b>	<b>190 000,00</b>
Renovation avec devoiement conduite adduction AEP liee Projet Immobilier	190 000,00
<b>= BARBERAZ et LA RAVOIRE</b>	<b>300 000,00</b>
Réhabilitation Siphon Leysse DN 500	100 000,00
Restructuration canalisation distribution AEP liee OPV	200 000,00
<b>= BARBY et CURIENNE</b>	<b>20 000,00</b>
Maillage secours CURIENNE du reservoir de La Bathie BARBY au reservoir du Chef lieu CURIENNE AEP +SP	20 000,00
<b>= BASSENS</b>	<b>70 000,00</b>
Restructuration UDI MOLLARD Partie 2 Deviation canalisation distribution entre chemin du Grivet et chemin	70 000,00
<b>= BASSENS et CHAMBERY</b>	<b>185 000,00</b>
Restructuration UDI MOLLARD TO 4 Partie 13 Maillage secours entre reservoir de Saint Saturnin et le ch de	185 000,00
<b>= CHALLES LES EAUX</b>	<b>70 000,00</b>
Devoiement DN200 + reprise de bcht	70 000,00
<b>= CHAMBERY</b>	<b>240 000,00</b>
ANRU PRU2	80 000,00
Creation canalisations distribution AEP liee Amenagement Immobilier	50 000,00
Renovation canalisation distribution AEP	110 000,00
<b>= ECOLE et LA COMPOTE et LE CHATELARD</b>	<b>550 000,00</b>
Secours BAUGES Renovation et renforcement conduite adduction de la source des CHAUDANNES et maillag	550 000,00
<b>= JARSY</b>	<b>90 000,00</b>
pose nvl conduite DN 125 (sup. passage domaine privé)	90 000,00
<b>= LA MOTTE SERVOLEX</b>	<b>1 040 000,00</b>
PGRE EPINE TRANCHE 3 Rehabilitation du Surpresseur du Noiray AEP	115 000,00
PGRE EPINE TRANCHE 3 Renforcement conduite adduction AEP FICHE ACTION N 18	760 000,00
PGRE EPINE TRANCHE 3 Renforcement du pompage Les Creux alimentant Les Trois Murgiers AEP	25 000,00
Projet immobilier Ecohameau des Granges Restructuration canalisation distribution AEP	40 000,00
Restructuration/suppression Pb	100 000,00
<b>= LA RAVOIRE</b>	<b>50 000,00</b>
Renovation canalisation distribution AEP liee OPV	50 000,00
<b>= LA THUILE</b>	<b>70 000,00</b>
Reprise étanchéité bache et mise œuvre traitement UV	70 000,00
<b>= LES DESERTS</b>	<b>1 200 000,00</b>
Secours LES DESERTS BAUGES Construction station pompage SP02FICHE ACTION N°21	340 000,00
Secours LES DESERTS BAUGES Nouveau reservoir 2 x 500 m3FICHE ACTION N°21	860 000,00
<b>= LES DESERTS et SAINT FRANCOIS DE SALES</b>	<b>960 000,00</b>
Secours LES DESERTS BAUGES- CanaT02 - Maillage pose canalisation adduction AEP et rénovation conduites	960 000,00
<b>= LESCHERAINES</b>	<b>120 000,00</b>
Renovation canalisation distribution AEP liee OPV	120 000,00
<b>= SAINT ALBAN LEYSSE</b>	<b>100 000,00</b>
Restructuration UDI MOLLARD Partie 10 Tranche 1 Renforcement canalisation distribution AEP	100 000,00
<b>= SAINT JEAN D ARVEY</b>	<b>290 000,00</b>
Secours LES DESERTS BAUGES Construction station pompage SP01FICHE ACTION N°21	290 000,00
<b>= Saint Jean D'arvey</b>	<b>50 000,00</b>
Travaux réseaux modif fonction pour régulation	50 000,00
<b>= SAINTE REINE</b>	<b>60 000,00</b>
Extention canalisation distribution AEP liee Projet Immobilier	60 000,00
<b>Total général</b>	<b>6 905 000,00</b>
<b>AUTRES OPERATIONS GLOBALISES DE MATERIEL</b>	<b>595 000,00</b>
<b>GRAND CHAMBERY</b>	<b>TOTAL PPI 2022</b>
	<b>7 500 000,00</b>

Ci-dessous le détail par programme pour les reports de crédits 2021 repris en 2022.

Programme Astre	R.P.
AEPCAPTAGE - CAPTAGES - PROTECTION/MESURES	24 125,00
AEPEVOLUTI - ADAPTATIONS AUX EVOLUTIONS	383 911,87
AEPPATRIMO - SDE-MAINTIEN DU PATRIMOINE	124 996,19
AEPPLOMB - MISES AUX NORMES BRANCHT PLOMB	15 123,00
AEPRENRES - RENOUELEMENT RESEAUX AEP	8 766,50
AEPSECURH - SECURITE OUVRAGES ET AGENTS	-
AEPSTERILI - MISES AUX NORMES - STERILISATI	-
AMCRESAEP - RENOUELEMENT RESEAUX AEP AMC	390 989,42
OIAEP - TRAVAUX SUR OUVRAGES INTERCO	-
OIAMGPLH - PROJETS LIES AUX PLH	10 383,08
OIPROJEAE - RESTRU ALIMENTATION AEP	1 071 075,70
OPVRESAEP - RENOUELEMENT RESEAUX AEP OPV	177 018,23
RENRESAEP - RENOUELEMENT RESEAUX AEP	-
REPREGIE - REPRISE REGIES	-
RESAEPAMC - RENOUELEMENT RESEAUX AEP AMC	579 738,39
RESAEPPOPV - RENOUELEMENT RESEAUX AEP OPV	165 507,76
(vide)	704 052,07
<b>Total</b>	<b>3 655 687,21</b>

## Recettes :

### **Chapitre 021 – Virement de la section d’exploitation : 1,974 M€**

Ce chapitre constitue ce que l’on appelle un autofinancement complémentaire qui est versé en section d’investissement au chapitre 021 en recettes.

### **Chapitre 040 – Opérations d’ordre de transfert entre sections : 3,950 M€**

Ce chapitre reprend la dotation aux amortissements, qui résulte de la PPI mise en œuvre dans le cadre de ce budget. C’est une dépense obligatoire qui servira à financer la PPI.

### **10 – Dotations et réserves : 4,217 M€**

Cette enveloppe comptabilise l’affectation de résultat fin 2021 telle que délibérée par le conseil communautaire.

### **13 – Subventions d’investissement : 1,264 M€**

Conformément à la PPI, l’Agence de l’eau a octroyé une enveloppe de subvention à Grand Chambéry au titre de l’eau potable pour un montant prévisionnel de 1,264 M€.

### **16 – Emprunts : 3,912 M€ au titre de 2022 + 4,239 M€ de reports de crédits 2021**

Conformément à la prospective d’investissement de la régie de l’eau potable, le recours à l’emprunt en 2022 est conforme au volume d’investissement réalisé et devrait s’établir en cumulé à 8,151 M€. La collectivité dispose déjà d’un contrat couvrant ce besoin, signé le 8 décembre 2020 avec la Banque Européenne d’Investissement. Aucune consultation bancaire 2022 ne sera donc à lancer cette année.

### **23 – Immobilisations en cours : 254 K€**

Il s’agit de comptabiliser les remboursements d’avances sur marchés publics octroyés aux entreprises qui réalisent les travaux prévus à la PPI.

# **BUDGET AUTONOME** **REGIE DE L'ASSAINISSEMENT**

# REGIE DE L'ASSAINISSEMENT

## AC : COLLECTIF (fonctionnement et investissement)

## ANC : NON COLLECTIF (fonctionnement uniquement)

### Synthèse des comptes de fonctionnement :

ANC - ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF			
Chapitre	BP 2021	CA 2021	BP 2022
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	79 710,00	75 232,81	36 066,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL	92 528,00	103 282,86	123 459,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 000,00	1 831,42	2 000,00
68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS	43 000,00	-	23 562,39
<b>Total</b>	<b>218 238,00</b>	<b>180 347,09</b>	<b>185 087,39</b>
ASS - ASSAINISSEMENT			
Chapitre	BP 2021	CA 2021	BP 2022
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 662 340,00	4 405 826,38	4 462 800,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL	3 829 572,00	3 441 251,88	3 883 606,25
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 000 000,00	999 509,00	1 000 000,00
022 - DEPENSES IMPREVUES	150 000,00	-	150 000,00
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 933 669,00	-	1 905 001,75
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 213 742,00	4 112 655,58	4 250 000,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	183 000,00	164 223,27	325 000,00
66 - CHARGES FINANCIERES	929 241,00	753 213,03	872 118,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	690 000,00	659 286,29	250 000,00
68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS	3 116 276,46	-	4 332 268,46
<b>Total</b>	<b>23 707 840,46</b>	<b>14 535 965,43</b>	<b>21 430 794,46</b>
<b>TOTAL ASSAINISSEMENT</b>	<b>23 926 078,46</b>	<b>14 716 312,52</b>	<b>21 615 881,85</b>
ANC - ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF			
Chapitre	BP 2021	CA 2021	BP 2022
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	-	-	23 562,39
70 - VENTES DE PRODUITS	149 538,00	130 575,83	161 525,00
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTES	-	30 000,00	-
<b>Total</b>	<b>149 538,00</b>	<b>160 575,83</b>	<b>185 087,39</b>
ASS - ASSAINISSEMENT			
Chapitre	BP 2021	CA 2021	BP 2022
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	6 997 578,46	-	4 017 354,46
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	70 000,00	100 396,77	77 500,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 480 745,00	1 432 396,06	1 465 000,00
70 - VENTES DE PRODUITS	14 484 307,00	16 451 063,18	15 086 026,00
74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	392 060,00	478 045,56	430 000,00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	40 000,00	364 690,81	40 000,00
78 - REPRISES SUR PROVISIONS	311 850,00	-	314 914,00
<b>Total</b>	<b>23 776 540,46</b>	<b>18 826 592,38</b>	<b>21 430 794,46</b>
<b>TOTAL ASSAINISSEMENT</b>	<b>23 926 078,46</b>	<b>18 987 168,21</b>	<b>21 615 881,85</b>

# Comptes administratifs 2021

## La section de fonctionnement

### Présentation de la section de fonctionnement de l'assainissement collectif et non collectif

DEPENSES			RECETTES		
Chapitres	Mandaté /Titré Liquidé		Chapitres	Mandaté /Titré Liquidé	
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 481 059,19	013	ATTENUATIONS DE CHARGES	100 396,77
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 544 534,74	70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,PRESTATIONS DE SERVICE	16 581 639,01
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	999 509,00	74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	478 045,56
022	DEPENSES IMPREVUES				
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	164 223,27	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	30 000,00
66	CHARGES FINANCIERES	753 213,03	76	PRODUITS FINANCIERS	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	661 117,71	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	364 690,81
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS		78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	
<b>Somme :</b>	<b>10 603 656,94</b>		<b>Somme :</b>	<b>17 554 772,15</b>	
Chapitres	Mandaté /Titré Liquidé		Chapitres	Mandaté /Titré Liquidé	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		042	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 432 396,06
042	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 112 655,58			
<b>Somme :</b>	<b>4 112 655,58</b>		<b>Somme :</b>	<b>1 432 396,06</b>	
<b>Somme :</b>	<b>14 716 312,52</b>		<b>Somme :</b>	<b>18 987 168,21</b>	

Le résultat de l'exercice s'élève à 4 270 855,69€ (dont – 19 771,26€ au titre de l'assainissement non collectif).

### Dépenses section de fonctionnement (AC ET ANC)

Chapitres	Budget voté	Mandaté /Titré Liquidé	Taux de mandatement	
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		#DIV/0	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 742 050,00	4 481 059,19	94,50%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 922 100,00	3 544 534,74	90,37%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 000 000,00	999 509,00	99,95%
022	DEPENSES IMPREVUES	150 000,00		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	183 000,00	164 223,27	89,74%
66	CHARGES FINANCIERES	929 241,00	753 213,03	81,06%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	693 000,00	661 117,71	95,40%
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS	3 159 276,46		
<b>Somme :</b>	<b>14 778 667,46</b>	<b>10 603 656,94</b>	<b>71,75%</b>	
Chapitres	Budget voté	Mandaté /Titré Liquidé	Taux de mandatement	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 933 669,00		
042	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 213 742,00	4 112 655,58	97,60%
<b>Somme :</b>	<b>9 147 411,00</b>	<b>4 112 655,58</b>		
<b>Somme :</b>	<b>23 926 078,46</b>	<b>14 716 312,52</b>		

Comme pour l'eau potable, la direction parvient à maîtriser les dépenses de fonctionnement de la régie de l'assainissement sans dégrader le niveau de service rendu et sécuriser la capacité à investir de la collectivité.

Le budget présente un très bon taux de réalisation.

## Recettes de fonctionnement (AC ET ANC)

Chapitres		Budget voté	Mandaté /Titré Liquidé	Taux de mandatement
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	6 997 578,46		
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	70 000,00	100 396,77	143,42%
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,PRESTATIONS DE SERVICE	14 633 845,00	16 581 639,01	113,31%
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	392 060,00	478 045,56	121,93%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		30 000,00	
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	40 000,00	364 690,81	911,73%
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	311 850,00		
<b>Somme :</b>		<b>22 445 333,46</b>	<b>17 554 772,15</b>	<b>78,21%</b>
Chapitres	Chapitre	Budget voté	Mandaté /Titré Liquidé	Taux de mandatement
042	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 480 745,00	1 432 396,06	96,73%
<b>Somme :</b>		<b>1 480 745,00</b>	<b>1 432 396,06</b>	
<b>Somme :</b>		<b>23 926 078,46</b>	<b>18 987 168,21</b>	

**Chapitre 70 : le produit des recettes tarifaires est légèrement supérieur aux prévisions budgétaires.** Cette situation s'explique par le travail d'actualisation et de fiabilisation des rattachements de recettes d'assainissement collectif.

**Chapitre 77 :** comme pour l'eau potable, il est constaté une réduction de la taxe intérieure de consommation finale de l'électricité (TIFCE) pour les années 2019 et 2020 pour un montant de 264 K€.

## La section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
Chapitres	Mandaté /Titré Liquidé	Chapitres	Mandaté /Titré Liquidé
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	23	IMMOBILISATIONS EN COURS
<b>Somme :</b>		<b>Somme :</b>	
<b>6 621 776,99</b>		<b>6 567 184,49</b>	
Chapitres	Mandaté /Titré Liquidé	Chapitres	Mandaté /Titré Liquidé
040	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	040	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS
<b>Somme :</b>		<b>Somme :</b>	
<b>1 432 396,06</b>		<b>4 112 655,58</b>	
<b>Somme :</b>		<b>Somme :</b>	
<b>8 054 173,05</b>		<b>10 679 840,07</b>	

Les principaux programmes d'investissement sont les suivants :

- La construction du **Bassin de Stockage et de Rétention des Eaux** dans le cadre du programme OIEULH pour un montant de **1,368 M€**.
- **Le renouvellement des réseaux d'eaux usées** pour un montant de 1,450 M€ dont les principales sont les suivantes :
  - o **640 K€** ont été affectés à des opérations de rénovation des réseaux d'eaux usées autour des puits de captages.
  - o **84 K€** ont été affectés à des travaux relatifs au bio gaz.
  - o **270 K€** au titre de travaux réalisés sur les digesteurs de la station d'épuration
  - o **251 K€** au titre des travaux réalisés sur la mise aux normes de la station d'épuration d'Aillon le jeune.

Numero de Programme	Libellé du programme	Budget voté	Mandaté /Titré Liquidé	Restes à réaliser
CBVEU	PROJETS LIES AU CONTRAT DE BAS	5 950,00	5 950,00	0,00
EUAUTOSURV	SYSTEME AUTOSURVEILLANCE RESEaux ET DO	427 812,50	366 862,73	60 949,77
EUCBV	PROJETS LIES AU CONTRAT BASSIN VERSANT	117 489,55	53 669,75	64 019,80
EUPATRIMO	SDE-MAINTIEN DU PATRIMOINE	5 230 638,13	1 450 129,55	3 752 548,47
OIEU	PROJETS INTERCOMMUNAUX	2 195,00	2 195,00	0,00
OIEULH	OUVRAGES INTERCO EAUX USEES	1 593 876,16	1 367 807,40	226 067,85
OPIEULPH	OPERATIONS LIEES PLH	381 822,48	316 884,80	65 187,05
RESEUAMC	RENOUVELLEMENT RESEAU EU AMC	1 247 620,71	0,00	1 247 629,99
	<b>TOTAL</b>	<b>9 007 404,53</b>	<b>3 563 499,23</b>	<b>5 416 402,93</b>

**Les principales recettes d'investissement sont les suivantes :**

- **3 822 571,05€** au titre de l'affectation du résultat de fonctionnement 2020 telle qu'approuvée par le Conseil communautaire.
- **4 112 655,58€** au titre de la dotation aux amortissements 2021.
- **2 612 957,50€** au titre des subventions encaissées dans le cadre de la réalisation des travaux de modernisation des réseaux d'assainissement collectif (dont 694 K€ au titre de la station bio gaz).

**Les résultats cumulés 2021**

<b>BUDGET ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2021</b>	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Résultat de gestion	<b>4 270 855,69</b>
Résultat antérieur repris (Chapitre 002)	6 997 578,46
<b>Résultat de clôture (A)</b>	<b>11 268 434,15</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Résultat de gestion	<b>2 625 667,02</b>
Résultat antérieur repris (Chapitre 001)	-2 633 800,31
<b>Résultat de clôture (B)</b>	<b>-8 133,29</b>
<b>RESTES A REALISER</b>	
Dépenses d'investissement	6 253 488,51
Recettes d'investissement	234 104,50
<b>Solde à reprendre ( C )</b>	<b>-6 019 394,01</b>
<b>BESOIN DE FINANCEMENT (D=B+C)</b>	<b>-6 027 527,30</b>

Le résultat de fonctionnement 2021 s'élève à +4 270 855,69€ dont -19 771,26€ au titre de l'assainissement non collectif.

Le résultat cumulé de fonctionnement s'élève à +11 268 434,15€.

Après intégration des reports de crédits, le besoin de financement s'élève à – 6 027 527,30€.

## L'affectation de résultat proposée

AFFECTATION ET REPRISE DES RESULTATS	
Excédent/déficit d'investissement (001)	-8 133,29
Recettes d'investissement (1068)	7 227 517,30
Report à nouveau en fonctionnement (002)	4 040 916,85

Le besoin de financement de la section d'investissement 2021 après intégration des reports de crédits est donc couvert par une affectation du résultat de fonctionnement à due concurrence.

## Focus sur l'Épargne

3 ratios méritent d'être analysés :

- **Épargne de gestion** : Mesure la capacité de la collectivité à dégager des ressources pour investir en maîtrisant ses charges de fonctionnement courant par rapport aux recettes perçues. (Sont donc exclus les dépenses et produits à caractère financier et exceptionnel).
- **Épargne brute** : Mesure la capacité de la collectivité à autofinancer sa section d'investissement après prise en compte de la totalité des dépenses réelles de fonctionnement (charges financières incluses).
- **Épargne nette** : Mesure la capacité de la collectivité à dégager des ressources afin de financer des dépenses de travaux, après avoir remboursé le capital des emprunts contractés.

EPARGNES	Maquette CA 2017	Maquette CA 2018	Maquette CA 2019	Maquette CA 2020	Maquette CA 2021
RECETTES DE GESTION	15 459 973,22	14 641 117,76	17 032 241,60	17 410 601,05	17 190 081,34
DEPENSES DE GESTION	8 862 033,64	8 644 447,26	8 972 509,58	8 832 444,30	9 189 326,20
<b>EPARGNE DE GESTION</b>	<b>6 597 939,58</b>	<b>5 996 670,50</b>	<b>8 059 732,02</b>	<b>8 578 156,75</b>	<b>8 000 755,14</b>
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	15 622 316,32	14 786 631,45	17 245 837,76	17 744 156,93	17 554 772,15
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	10 253 158,40	9 734 150,20	11 009 876,18	9 813 246,35	10 603 656,94
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>5 369 157,92</b>	<b>5 052 481,25</b>	<b>6 235 961,58</b>	<b>7 930 910,58</b>	<b>6 951 115,21</b>
REMBOURSEMENT EN CAPITAL	2 093 854,16	2 053 345,33	1 938 181,13	2 216 569,23	1 817 484,38
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>3 275 303,76</b>	<b>2 999 135,92</b>	<b>4 297 780,45</b>	<b>5 714 341,35</b>	<b>5 133 630,83</b>

La capacité de désendettement de la régie de l'assainissement est la suivante :

- Encours de dette au 31/12/2021 : 32,157 M€
  - Epargne brute : 6,951 M€
- Capacité de désendettement : 4,63 ans.**

**REGIE DE L'ASSAINISSEMENT**  
**AC : COLLECTIF** (fonctionnement et investissement)  
**ANC : NON COLLECTIF** (fonctionnement uniquement)

## Budgets primitifs 2022

### Fonctionnement ASSAINISSEMENT COLLECTIF

		ASSAINISSEMENT COLLECTIF	
		DEPENSES : 21 431	RECETTES : 21 431
Autres 4,017		Dotations et provisions : 4 017	Résultat reporté de fonctionnement : 4 017
FONCTIONNEMENT 17,414		Charges Agence de l'Eau 1 000	Charges Agence de l'Eau 1 000
		Charges de personnel : 3 883	TARIF DE L'ASSAINISSEMENT - Abonnement + prime de raccordement + autres frais : 3 776
		Charges propres au budget Assainissement 4 463	TARIF DE L'ASSAINISSEMENT - Par variable - consommation + autres frais : 9 012
		Intérêts des emprunts et autres charges : 872 + 1041	
		Epargne brute : Dotation + Virement 6 155	Autres recettes : 3 626
	17 414	17 414	

### Dépenses

#### Chapitre 011 – Charges de fonctionnement courant : 4,463 M€

Ce chapitre retrace l'ensemble des dépenses nécessaires au bon fonctionnement du service de l'assainissement. Sont notamment reprises dans cette enveloppe toutes les dépenses relatives aux fluides, aux dépenses de matériel, aux dépenses d'entretien et de maintenance.

Le contexte d'inflation des coûts supposera une maîtrise de cette enveloppe en 2022 et durant les exercices suivants.

#### Chapitre 012 – Charges de personnel : 3,883 M€

Ce chapitre reprend la masse salariale du personnel affecté au service de l'assainissement collectif.

#### Chapitre 014 – Atténuation de produits : 1,000 M€

Ce chapitre retrace le prélèvement opéré par l'Agence de l'eau au titre de la redevance réglementaire de Modernisation des réseaux de collecte qui s'applique sur les factures d'assainissement. Cette somme est équilibrée en dépenses et recettes, Grand Chambéry n'est qu'un intermédiaire qui prélève et reverse les fonds correspondants pour l'Agence de l'Eau.

#### **Chapitre 65 – Autres produits de gestion courante : 325 K€**

Le budget de l'assainissement étant soumis à un régime industriel et commercial, les soutiens apportés par la régie dans le cadre de subventions d'équipement sont inscrites en section de fonctionnement (le chapitre 204 bien connu en nomenclature M57 ou M14 n'existe pas en M49).

#### **Chapitre 66 – Frais financiers : 872 K€**

L'encours de dette génère des intérêts que le budget doit prendre en charge. Au regard du taux moyen payé (2,25%), le montant des frais financiers reste maîtrisé.

#### **Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 250 K€**

Cette enveloppe est nécessaire pour procéder à des régularisations comptables en lien avec les services du Trésor Public et dans le cas d'opérations à caractère exceptionnel au titre de la gestion courante.

#### **Chapitre 68 – Dotations aux provisions : 4,332 M€**

Compte tenu du risque entourant l'équilibre prospectif d'ici 2026 de ce budget autonome, il est proposé de conserver en section de fonctionnement le solde du résultat de clôture 2021 (**4,017 M€**) qui ne fait pas l'objet d'une affectation à la section d'investissement.

Cette somme se décompose de la manière suivante :

- **3,000 M€** conservés en réserve de fonctionnement.
- **1,017 M€** pour sécuriser le démarrage de l'unité de biométhane.

Une enveloppe spécifique de **314 K€** permet de couvrir le risque 2022 estimé sur le recouvrement des factures d'assainissement.

#### **Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 4,250 M€**

Ce chapitre reprend la dotation aux amortissements, qui résulte de la PPI mise en œuvre dans le cadre de ce budget. C'est une dépense obligatoire qui servira à financer la politique d'investissement.

#### **Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : 1,905 M€**

Ce chapitre constitue ce que l'on appelle un autofinancement complémentaire qui est versé en section d'investissement au chapitre 021 en recettes. Cette enveloppe permet de maîtriser le recours à l'emprunt.

#### **Chapitre 022 – Dépenses imprévues : 150 K€**

A ce stade, une enveloppe est prévue dans ce chapitre afin de disposer d'une facilité de mobilisation de crédits complémentaires selon l'évolution et l'actualité du service durant l'année 2022. En cas d'utilisation de cette enveloppe, une présentation ultérieure des crédits mobilisés sera effectuée lors du Conseil communautaire suivant.

## Recettes

**Chapitre 70 – Produits des services : 14,086 M€ + 1,000 M€ de redevance Agence de l'eau, soit un total de 15,086 M€.**

Ce chapitre comptabilise l'ensemble des tarifs pratiqués par le service de l'assainissement collectif.

Le chapitre détaille par nature comptable la typologie des tarifs proposés :

- Abonnement : **2,471 M€.**
- Prime de raccordement à l'assainissement collectif : **1,020 M€.**
- Autres frais : **335 K€**
- Consommation : **8,962 M€.**
- Autres produits tarifaires : **28 K€**
- Participation du budget Général pour les eaux pluviales : **870 K€.**
- Redevance Agence de l'eau : **1,000 M€.**
- Vente d'électricité produite par l'UDEP : **400 K€, cette enveloppe sera fortement révisée en 2023 avec la mise en service de l'unité de Biométhane.**

**Chapitre 74 – Dotations et participations : 430 K€**

Le service de l'assainissement bénéficie de soutiens versés par l'Agence de l'eau au titre de la prime Eputation.

**Chapitre 77 – Produits exceptionnels : 40 K€**

Cette enveloppe est nécessaire pour procéder à des régularisations comptables en lien avec les services du Trésor Public et dans le cas d'opérations à caractère exceptionnel au titre de la gestion courante.

**Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 1,465 M€**

Ce chapitre reprend la dotation aux amortissements des subventions d'équipement encaissées, qui résulte de la PPI mise en œuvre dans le cadre de ce budget. C'est une recette obligatoire qui servira à équilibrer la section de fonctionnement du budget.

**Chapitre 013 – Atténuation de charges : 77,5 K€**

Ce chapitre retrace l'ensemble des remboursements sur frais de personnel inhérent à l'activité.

**Chapitre 002 – Résultat reporté de fonctionnement : 4,017 M€**

Ce chapitre comptabilise le résultat de clôture 2021.

## **Fonctionnement ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

La compétence Assainissement non collectif est intégrée dans le budget autonome de l'assainissement mais elle doit faire l'objet d'une présentation dédiée et équilibrée en dépenses et recettes. Vu les montants, la présentation visuelle n'est pas proposée pour ce budget.

### **Dépenses : 184 K€**

#### **Chapitre 011 – Charges à caractère général : 36 K€**

Ce chapitre retrace l'ensemble des dépenses nécessaires au bon fonctionnement du service de l'assainissement non collectif.

Le contexte d'inflation des coûts supposera une maîtrise de cette enveloppe en 2022 et durant les exercices suivants.

#### **Chapitre 012 – Charges de personnel : 123 K€**

Ce chapitre reprend la masse salariale du personnel affecté au service de l'assainissement non collectif.

#### **Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 2 K€**

Cette enveloppe est nécessaire pour procéder à des régularisations comptables en lien avec les services du Trésor Public et dans le cas d'opérations à caractère exceptionnel au titre de la gestion courante.

#### **Chapitre 68 – Dotations aux provisions : 23 K€**

Compte tenu du risque entourant l'équilibre prospectif d'ici 2026 de ce budget autonome, il est proposé de conserver en section de fonctionnement le solde du résultat de clôture 2021 (**23 K€**) qui ne fait pas l'objet d'une affectation à la section d'investissement.

### **Recettes : 184 K€**

#### **Chapitre 70 – Produits des services : 161 K€**

Ce chapitre comptabilise l'ensemble des tarifs pratiqués par le service de l'assainissement non collectif.

#### **Chapitre 002 – Résultat reporté de fonctionnement : 23 K€**

Ce chapitre comptabilise le résultat de clôture 2021.

## Investissement ASSAINISSEMENT COLLECTIF

	<b>DEPENSES : 16 160</b>		<b>RECETTES : 16 160</b>
<b>INVESTISSEMENT</b> 9,898	Remboursement du capital de la dette 2 431		Epargne brute : Dotation + Virement : 6 155  Subventions : 1 589 Résultat complémentaire affecté : 1 200 Emprunt : 954
	Autres dotations : 1 465		
	PPI 6 002		
	<b>9 898</b>		<b>9 898</b>
<b>Autres :</b> 6,262	Reports 2021 : 6 254 + résultat 2021 : 8		<b>Affectation de résultats : 6 028</b>
			Reports complémentaires : 234
	<b>6 262</b>		<b>6 262</b>

Ci-dessous le détail par programme pour les reports de crédits 2021 repris en 2022.

Opérations Astre	R.P.
C13OI25 - PROJ. BASS. STOCK.30000M3(SUP DO5-DO6 )	226 067,85
C17OI33 - Rénov réseaux Assai Dans perimetre puits	163 465,12
C18BG01 - LECHERAINES : Création PR en lieu et pla	55 479,77
C20CH01 - Chambéry rue Garibaldi rénov collecteur	19 758,05
C20OI30 - GER Poste de relevage Assainissement	17 140,81
C20OI33 - Renov réseaux collecte et refoul ASST	1 247 629,99
C21EC01 - EXTENSION COLLECTEUR ECOLE ZA SUD DIR ST	5 100,00
C21OI01 - SUD Agglo: Etudes modélisation réseaux a	5 470,00
C21OI02 - Maintenance et reparations du patrimoine	94 065,41
C21OI14 - Operations ASST impreuves accompagnement	40 329,00
C21OI30 - GER Poste relevage ASST	30 471,17
S21EU01 - AMENAGEMENT DES LOCAUX	13 490,63
U18BG02 - LE NOYER STEP ECO TX RENOVATION	33 868,00
U18BG04 - STEP LECHERAIN LA MADELEINE	78 839,00
U19OI01 - UDEP : GER UDEP	13 225,00
U19OI02 - UDEP : Injection Bio Gaz sur le réseau E	2 574 962,55
U20JA01 - STEP Aillon le Jeune Mise au normes et c	25 000,05
U20OI01 - Injection graisses digesteurs ASST	20 200,00
U20OI02 - Vidange trav digesteurs mise place tamis	683 374,43
U21OI06 - GER STEP macrophytes ASST	4 446,30
(vide)	901 105,38
Total	6 253 488,51

## Dépenses :

### Chapitre 001 : - Solde d'investissement reporté : 8 K€

Il s'agit du résultat de clôture d'investissement 2021 repris au budget primitif 2022.

### Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 1,465 M€

La somme de 1 465 000€ est inscrite pour comptabiliser les opérations d'ordre de la section d'investissement telles que les opérations de travaux en régie et l'amortissement comptable des subventions d'investissement reçues.

### Chapitre 16 – Emprunts : 2,431 M€

Il s'agit du remboursement en capital des emprunts pour l'année 2022 conformément au plan d'amortissement de l'encours de dette de la régie de l'eau potable.

### Chapitres 20 – 21 et 23 : PPI : 6,002 M€ au titre de 2022 + 6,253 M€ de reports 2021 + soit un total de 12,255 M€.

Ci-dessous le programme d'investissement prévisionnel pour l'année 2022 :

Étiquettes de lignes	Somme de 2022
<b>AGGLO</b>	<b>870 000,00</b>
Etude Moe externe	100 000,00
GER Poste relevage ASST	50 000,00
GER STEP BA ASST	50 000,00
GER STEP macrophytes ASST	50 000,00
Install point de mesure autosurveillance règlementaire	20 000,00
Maintenance et reparations du patrimoine de collecteurs	50 000,00
Operations ASST impreuves accompagnement Amenagement Immobilier	100 000,00
rehab STEP macrophytes ASST	100 000,00
Renovation reseaux collecte et refoulement ASST Fiche Action N 02	150 000,00
SUD agglo: Etudes modélisation réseaux assai communes Challes/La ravoire/St	150 000,00
Travaux BSR	50 000,00
<b>AILLON LE JEUNE</b>	<b>20 000,00</b>
Renovation collecteur transport ASST & reseaux Chef lieu (suite diag ITV Merlin	20 000,00
<b>BARBERAZ</b>	<b>250 000,00</b>
Renovation collecteur ASST liee OPV	250 000,00
<b>CHAMBERY</b>	<b>2 385 000,00</b>
ANRU PRU2	100 000,00
Etude fonctionnement hydrau UDEP : SD Pre traitement et traitement primaire	100 000,00
GC beton batiment EXI suite sinistre	50 000,00
GER UDEP Bache Eau sales (rincage biofiltre,récup pouzzolane)	100 000,00
GER UDEP Réhab BIOFILTRE (7 biofiltres)	250 000,00
GER UDEP Réhab SUR PRESSEURS (11 )	20 000,00
Injection Bio Gaz au reseau ENGIE ASSTFICHE ACTION N 05	200 000,00
Maintenance ou grosse reparations du patrimoine de collecteurs visitables et s	50 000,00
Renovation collecteurs UNITAIRES ASSTFiche Action N 04	665 000,00
Vidange et travaux digesteurs et mise en place tamis sous pression ASST	850 000,00
<b>CURIENNE</b>	<b>85 000,00</b>
GER temporaire	60 000,00
Projet Raccordement sur UDEP CHAMBERY ou Travaux de renovation STEP	25 000,00
<b>LA RAVOIRE</b>	<b>100 000,00</b>
Deviation collecteur DN400 mm	100 000,00
<b>LE NOYER</b>	<b>800 000,00</b>
Renovation et construction nouvelle STEP 600 EqH ASST FICHE ACTION N 06	800 000,00
<b>LESCHERAINES</b>	<b>1 420 000,00</b>
Rénovation et construction nouvelle STEP 1600EqH FICHE ACTION N 08	1 420 000,00
<b>Total général</b>	<b>5 930 000,00</b>
AUTRES DEPENSES DE MATERIEL ET EQUIPEMENTS	72 000,00
<b>TOTAL PPI 2022</b>	<b>6 002 000,00</b>

## **Recettes :**

### **Chapitre 021 – Virement de la section d'exploitation : 1,905 M€**

Ce chapitre constitue ce que l'on appelle un autofinancement complémentaire qui est versé en section d'investissement au chapitre 021 en recettes.

### **Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 4,250 M€**

Ce chapitre reprend la dotation aux amortissements, qui résulte de la PPI mise en œuvre dans le cadre de ce budget. C'est une dépense obligatoire pour financer l'investissement.

### **10 – Dotations et réserves : 7,228 M€**

Cette enveloppe comptabilise l'affectation de résultat fin 2021 telle que délibérée par le conseil communautaire.

### **13 – Subventions d'investissement : 1,589 M€**

Conformément à la PPI, l'Agence de l'eau a octroyé une enveloppe de subvention à Grand Chambéry au titre de l'assainissement pour un montant prévisionnel de 1,589 M€.

### **16 – Emprunts : 954 K€ au titre de 2022**

Conformément à la prospective d'investissement de la régie de l'assainissement, le recours à l'emprunt en 2022 est conforme au volume d'investissement réalisé et devrait s'établir en cumulé à 954 K€. La collectivité dispose déjà d'un contrat couvrant ce besoin, signé le 8 décembre 2020 avec la Banque Européenne d'Investissement. Aucune consultation bancaire 2022 ne sera donc à lancer cette année.

### **23 – Immobilisations en cours : 234 K€ de reports de crédits 2021**

Il s'agit de comptabiliser les remboursements d'avances sur marchés publics octroyés aux entreprises qui réalisent les travaux prévus à la PPI.

# **BUDGET ANNEXE DES ORDURES MENAGERES DES BAUGES**

# BUDGET ORDURES MENAGERES DES BAUGES

## Comptes administratifs 2021

Le budget « OM Bauges » sur le territoire des Bauges était un budget distinct conformément à la réglementation relative à son financement à savoir la redevance. L'harmonisation liée à la fusion entre les deux EPCI implique une revisite du mode de financement de cette compétence.

**A compter du 01/01/2022, le budget « OM Bauges » est fusionné avec le budget Déchets encapsulé dans le budget Principal.**

Les excédents ou déficits de clôture seront reversés au budget Déchets encapsulé dans le budget Principal.

### La section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
Chapitres	Mandaté /Titré Liquidé	Chapitres	Mandaté /Titré Liquidé
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	494 602,62	013 ATTENUATIONS DE CHARGES	
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	108 671,28	70 VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,PRESTATIONS DE SERVICES,	623 076,48
022 DEPENSES IMPREVUES		74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	61 385,92
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	20 350,00	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
66 CHARGES FINANCIERES	3 394,68		
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 171,59	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS			
<b>Somme :</b>	<b>633 190,17</b>	<b>Somme :</b>	<b>684 462,40</b>
Chapitres	Mandaté /Titré Liquidé	Chapitres	Mandaté /Titré Liquidé
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
042 OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIC	143 578,10	042 OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	39 746,00
<b>Somme :</b>	<b>143 578,10</b>	<b>Somme :</b>	<b>39 746,00</b>
<b>Somme :</b>	<b>776 768,27</b>	<b>Somme :</b>	<b>724 208,40</b>

Le résultat de l'exercice s'élève à -52 559,87 €.

### Recettes :

- **Chapitre 70 (623 076,48 €)**
  - o Le produit de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères s'est exécuté conformément à la prévision budgétaire (570 708,11€).
  - o Les autres recettes sont essentiellement de la revente de matériaux collectés en déchetterie (52 368,37 €)
- **Chapitre 74 (61 385,92 €)**
  - o Encaissement d'une subvention écoemballage dans le cadre du dispositif CITEO 2021 pour un montant de 53 111,43€ et divers soutiens pour un montant de 8 274,50 €.

## Dépenses :

Dans le cadre de la gestion de la déchetterie, des dépenses complémentaires ont été réalisées à hauteur de 83 000 €.

Une progression de la dotation aux amortissements est constatée sur l'exercice, et est essentiellement due au schéma de conteneurisation en apport volontaire.

## La section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
Chapitres	Mandaté /Titré Liquidé	Chapitres	Mandaté /Titré Liquidé
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORT		001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPC	
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	11 568,24	10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	145 884,81
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	338 801,26		
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	526 808,10		
<b>Somme :</b>	<b>877 177,60</b>	<b>Somme :</b>	<b>145 884,81</b>
Chapitres	Mandaté /Titré Liquidé	Chapitres	Mandaté /Titré Liquidé
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	39 746,00	021 VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	
		040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	143 578,10
<b>Somme :</b>	<b>39 746,00</b>	<b>Somme :</b>	<b>143 578,10</b>
<b>Somme :</b>	<b>916 923,60</b>	<b>Somme :</b>	<b>289 462,91</b>

Le résultat de l'exercice s'élève à – 627 460,69 €.

## Recettes :

- **Chapitre 10** (145 884,81 €) comptabilise le produit de FCTVA encaissé sur 2021.
- **Chapitre 040** (143 578,10 €) enregistre la dotation aux amortissements versée par la section de fonctionnement.

## Dépenses :

- **Chapitres 21 et 23** : pour 865 609.36 €, correspondent à l'acquisition et l'installation de conteneurs.
- **Chapitre 16** pour la somme de 11 568,24 € au titre des remboursements d'emprunts.

## Les résultats cumulés 2021

<b>BUDGET OM BAUGES - EXERCICE 2021</b>	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Résultat de gestion	-52 559,87
Résultat antérieur repris (Chapitre 002)	403 713,84
<b>Résultat de clôture (A)</b>	<b>351 153,97</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Résultat de gestion	-627 460,69
Résultat antérieur repris (Chapitre 001)	-449 350,03
<b>Résultat de clôture (B)</b>	<b>-1 076 810,72</b>
<b>RESTES A REALISER</b>	
Dépenses d'investissement	0,00
Recettes d'investissement	0,00
<b>Solde à reprendre (C)</b>	<b>0,00</b>
<b>BESOIN DE FINANCEMENT (D=B+C)</b>	<b>-1 076 810,72</b>

Le résultat de fonctionnement 2021 s'élève à -52 559,87€.  
Le résultat cumulé de fonctionnement s'élève à +351 153,97€.  
Le résultat cumulé d'investissement s'élève à -1 076 810,72€.

## L'affectation de résultat proposée théorique

<b>AFFECTATION ET REPRISE DES RESULTATS</b>	
Excédent/déficit d'investissement (001)	-1 076 810,72
Recettes d'investissement (1068)	351 153,97
Report à nouveau en fonctionnement (002)	0,00

Règlementairement, la collectivité doit couvrir le besoin de financement des restes à réaliser d'investissement par une affectation du résultat de fonctionnement. Du fait du solde positif présenté précédemment, il est proposé de reporter l'intégralité du résultat reporté au chapitre 002 de la section de fonctionnement.

**Ce budget annexe est clôturé au 31/12/2021.**

**L'ensemble de ces résultats est donc réintégré dans le budget Principal 2022 et plus particulièrement dans le budget Déchets des 38 communes.**

**Le résultat final du budget Déchets encapsulé au sein du budget Principal sera donc corrigé de l'affectation ci-dessus.**

# **BUDGET PRINCIPAL**

# Changement de dénomination en 2022

La notion de Budget Général fréquemment employée jusqu'à présent prête à confusion et ne permet pas d'apprécier précisément les évolutions réglementaires récentes. Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et pour l'ensemble de la suite du document, les notions suivantes ont été précisées ainsi que leur périmètre.

Il s'agira d'utiliser la règle de nommage budget PRINCIPAL dès à présent lorsqu'il s'agira de traiter ce budget présentant la masse budgétaire la plus importante. Ce budget PRINCIPAL fera l'objet d'une double déclinaison :

- Budget Général
- Budget Déchets des 38 communes

## **Le budget général à partir de 2022 couvre les services suivants :**

- services généraux de la collectivité,
  - direction générale des services,
  - moyens généraux,
  - bâtiments communautaires,
  - participation citoyenne,
  - communication,
  - systèmes d'information et numérique,
  - finances, achats et assurances,
  - ressources humaines,
- grands équipements,
- voiries et infrastructures,
- urbanisme et développement local,
- développement touristique,
- eaux pluviales,
- participations et contributions aux satellites, aux partenaires extérieurs ou aux budgets annexes et autonomes,

**Le budget déchets des 38 communes, financé par des ressources fiscales et tarifaires dédiées, qui comptabilisera l'ensemble des dépenses et des recettes de la compétence.**

**BUDGET PRINCIPAL**  
**Budget Général**  
**Budget Déchets**

**Comptes administratifs 2021**

---

## Section d'investissement – Comptes administratifs 2021

<b>Exécution de la PPI 2021/2026</b>	DEPENSES	RECETTES
104002 - POLE D'ECHANGES MULTIMODAL	897 441,44	454 611,91
104006 - RD 1006 GARATTE - LA TROUSSE	236 958,17	
104010 - GER ADMINISTRATION GRAND CHAMBERY	57 072,10	
104011 - CONFLUENCE LEYSSE HYERES	191 431,28	50 000,00
104012 - DIGUES DE LA LEYSSE	116 630,70	55 834,79
104023 – REHABILITATION PISCINE DE BUISSON ROND	2 164 907,93	120 000,00
104032 - MATERIEL ET CONTENEURISATON	1 140 885,06	44 000,00
104034 - DERIVATION DU NANT PETCHI	47 941,22	10 991,25
104038 - FDC CASERNES DU SDIS	2 219 148,64	
104041 - NOUVELLE PISCINE D'AGGLOMERATION	1 315 636,02	3 349 260,51
104042 - TOURISME	225 631,82	202 241,00
104044 - ANRU - AMENAGEMENT BELLEVUE	22 591,85	
104045 - DECHETS - VEHICULES	255 951,38	
104046 - DECHETS 21/26 - HORS VEHICULES	624 421,89	
104047 - GER COMMUNICATION	3 486,00	
204002 - PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT	2 849 886,35	50 625,50
204004 - CREATION REHAB.TERRAIN ET AIRE GDV	815 125,35	212 000,00
204007 - GER GRANDS EQUIPEMENTS COLLECTIFS	315 701,23	
204010 - AVANCES PAE EN COURS		983 266,82
204014 - GER SYSTEMES D'INFORMATION	486 398,09	
204015 - VIC- HORS OUVRAGES D'ART	2 108 417,26	502 751,94
204016 - TRAVAUX EAUX PLUVIALES	1 088 503,67	529 134,00
204018 - PRU 1 ET 2	76 268,40	
204019 - MAT ET PETITS TVX VELOSTATION	63 617,03	
204020 - AMENAGEMENTS CYCLABLES	601 080,72	
204022 - ESPACES NAT ET AGRICULTURE	70 158,65	596 608,79
204023 - AMENAGEMENT PONCTUEL RESEAU TC	203 527,13	
204025 - GER ACHAT GLOBALISE DE MATERIEL	31 005,48	
204026 - GER RENOUVELLEMENT MATERIEL COURS D'EAU	35 504,45	18 940,00
204027 - GER RESERVE FONCIERE	1 145,98	
204028 - FOND DE CONCOURS CISALB	63 611,52	
204029 – AUTRES ACTIONS MOBILITE DONT CENTRE NORD	886 434,30	
204030 - PLUI PLAN LOCAL URB INTERCO	93 522,08	
204031 - FDC POL VILLE 2015-2020	273 070,00	
204034 - ACTIONS TRANSVERSALES	401 250,00	17 000,00
204036 - PLATEFORME LOGISTIQUE ET SOLIDAIRE	2 179 000,00	552 520,00
204038 - CONTROLE SEUILS - COURS D'EAU	223 893,74	35 000,00
204039 - CHALET VILLETTE-CNES-SMSB	7 230,59	
204040 - OM LOCAL CTM	24 419,69	
204043 - ECHANGEUR AUTOROUTIER AMNGT ANNEXES	250 153,29	339 738,31
204044 - FEUX TRICOLORES	239 933,83	
204045 - PLAN DE REPRISE TRANSPORT 2020 SOLDE EN 21	31 241,00	
204046 - FDC STADE ET AMGT ANNEXES	820 000,00	
204047 - PLH 2021-2026	19 640,00	
204049 - GER PATRIMOINE A PARTIR DE 2021	682 980,42	
<b>TOTAL PPI BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>24 462 855,75</b>	<b>8 124 524,82</b>
<b>Dont TOTAL PPI 2021 BUDGET GENERAL</b>	<b>21 414 198,59</b>	<b>7 324 121,28</b>
<b>Dont TOTAL PPI 2021 BUDGET DECHETS</b>	<b>2 049 442,98</b>	<b>44 000,00</b>
<b>Dont TOTAL PPI 2021 BUDGET MOBILITE</b>	<b>999 214,18</b>	<b>756 403,54</b>

**Le taux de mandatement (paiement) s'élève à 58% en 2021.**  
(59% en 2020).

Ce taux de mandatement reste très bien positionné compte tenu du contexte particulier de l'année 2021 et des décalages induits par la crise sanitaire.

**Le taux de réalisation à retenir pour apprécier la justesse de la réalisation de la politique d'investissement est le taux d'engagement**

**Il s'élève à 78% en 2021**

(80% en 2020)  
Ce qui reste un niveau élevé malgré la crise sanitaire.

## Dépenses :

- 2,849 M€ au titre du **programme local de l'habitat** (programme 204002) dont 2,380 M€ d'aides versées à la production de logements sociaux.
- 2,219 M€ au titre du fonds de **concours de la caserne du SDIS** (programme 104038) et qui constitue le deuxième appel de fond : le soutien cumulé 2020 / 2021 représente 4,759 M€.
- 2,179 M€ (Programme 204036) au titre du versement du solde de l'acquisition de la plateforme logistique situé rue Paul Girod et mis à disposition à la banque alimentaire : Cout total de l'acquisition immobilière 4,050 M€
- 2,164 M€ pour le financement de travaux de réhabilitation de la **piscine de buisson rond** (programme 104023).
- 2,108 M€ au titre des **voiries d'intérêt communautaire** (programme 204015).
- 1,754 M€ en faveur de l'enveloppe de la **mobilité et des infrastructures de transport**, (programmes 204019, 204020, 204023 et 204029). 0,853 M€ de cette somme est refacturée au budget annexe transport conformément aux engagements pris sur le financement de cette compétence en 2021 et dans le cadre de la loi LOM
- 1,315 M€ au titre des fins de travaux de la construction de la **nouvelle piscine d'agglomération** (programme 104041). Un reliquat solde les engagements en 2022.
- 1,140 M€ au titre de l'enveloppe de **matériel et conteneurisation des déchets** (programme 104032) qui s'inscrit dans le cadre de l'autorisation de programme délibérée chaque année par le Conseil communautaire.
- 897 K€ au titre du **Pôle d'échanges multimodal** (programme 104002) dont 422 K€ lié au solde de la convention avec la SNCF dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage de la construction du bâtiment.
- 401 K€ au titre **d'actions transversales** (programme 204034), notamment pour les pour les fonds de concours airbois (228 K€) et pour l'acquisition de vélos à assistance électrique (173 K€).

## Recettes :

- 3,349 M€ au titre du financement de la construction de la **nouvelle piscine d'agglomération dont 2,789 M€ de la Région et 560 K€ de l'ANS.**
- 983 K€ au titre du remboursement d'avances de Chambéry Grand Lac économie : 733 K€ dans le cadre d'une cession au PAE du Terraillet et 250 K€ dans le cadre du PAE de la Motte Servolex.
- 552 K€ au titre du financement de la plateforme logistique solidaire située rue Paul Girod à Chambéry.
- 502 K€ au titre du financement des **voiries d'intérêt économiques.**
- 454 K€ au titre du financement du **pôle d'échanges multimodal.**

## Opérations pour compte de tiers

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	DEPENSES	RECETTES
4581100 - PUP SECTEUR BRESSIEUX		11 928,00
458161 - OP TIERS CGLE DIGUE	7 107,00	7 107,00
458167 - OP TIERS ENERGIE RENOUVELABLE	54 437,06	
458171 - OP TIERS CNES SMSB	58 797,21	
458175 - OP TIERS CGLE EX BANQUE ALIM	63 707,76	64 067,76
458176 - OP SMSB BAT 1000 ET 1400	51 329,78	
458177 - AV GRANDE CHARTREUSE GIRATOIRE	41 972,71	
45818001 - AIDE A LA PIERRE PRG 2009	1 575,30	
4581801 - AIDE PIERRE ETAT PROG 2010	63 466,44	
4581802 - AIDE PIERRE ETAT PROG 2011	19 523,76	
4581803 - AIDE PIERRE ETAT PROG 2012	124 211,00	
4581805 - AIDE PIERRE ETAT PROG 2014	16 586,00	29 421,93
4581806 - AIDE PIERRE ETAT PROG 2015	184 579,36	260 519,07
4581807 - AIDE PIERRE ETAT PROG 2016	190 305,30	233 146,90
4581808 - AIDE PIERRE ETAT PROG 2017-20	392 544,00	468 246,80
<b>Total des opérations pour le compte de tiers</b>	<b>1 270 142,68</b>	<b>1 074 437,46</b>

Les opérations pour compte de tiers portent principalement sur des actions en matière d'aides à la pierre octroyée par Grand Chambéry pour le compte de l'Etat. Un léger déséquilibre est à constater sur 2021, **mais il est important de rappeler que ces opérations seront obligatoirement équilibrées avant de procéder à leur clôture. Il s'agit donc d'une situation instantanée et limitée au seul exercice 2021.**

## **Les autres dépenses et recettes d'investissement**

	DEPENSES	RECETTES
040 - OPER.ORDRE TRANS ENTRE SECTION	1 328 650,17	7 823 742,42
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	1 386 826,20	1 386 826,20
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RES		15 937 721,53
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		7 359 360,28
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	12 353 639,27	11 329 429,70
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		27 738,35
204 - SUBV EQUIPEMENTS VERSEES		37 430,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES		75 154,50
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	42 277,30	1 042 781,55
26 - PARTICIPATIONS CREANCES RATTAC		
27 - AUTRES IMMO FINANCIERES	1 000,00	1 479 048,45
<b>Total hors programme</b>	<b>15 112 392,94</b>	<b>46 499 232,98</b>

## **Dépenses :**

La somme de 12,353 M€ (chapitre 16) correspond au **remboursement des emprunts** dont :

- 11,507 M€ au titre des emprunts du budget Général Hors Déchets de Grand Chambéry
- 0,517 M€ au titre des emprunts du budget Général Déchets de Grand Chambéry
- 0,329 M€ au titre des emprunts transférés à CGLE le 01/07/2017 que Grand Chambéry prend en charge et refacture en totalité à CGLE.

## **Recettes :**

La somme de 11,329 M€ (chapitre 16) correspond à **l'encaissement des emprunts 2021** se décomposant de la manière suivante :

- 11 M€ au titre du besoin d'emprunt 2021 (Emprunt d'équilibre),
- 329 K€ au titre de refacturations auprès de partenaires extérieurs (CGLE),

La somme de 15,937 M€ (chapitre 10) correspond pour partie au versement du FCTVA pour 2,204 M€ (dont le taux est de 16,404% des dépenses d'investissement éligibles engagées par la collectivité hors opérations compte de tiers et subventions versées) ; le solde 13,733 M€ correspond à l'affectation des résultats de l'année 2021 (compte 1068).

La dotation aux amortissements et cession (7,823 M€) correspondant au plan d'amortissement découlant de la PPI.

## **Solde de la section d'investissement**

Objet	Dépenses	Recettes
<b>Sous total opérations réelles</b>	<b>38 129 915,00</b>	<b>38 371 862,82</b>
<b>Sous total opérations d'ordre</b>	<b>2 715 476,37</b>	<b>9 210 568,62</b>
<b>Total de la section d'investissement</b>	<b>40 845 391,37</b>	<b>47 582 431,44</b>
<b>SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>+ 6 737 040,07</b>	

Le résultat d'investissement au titre de l'exercice 2021 s'élève à 6 737 040,07€.

## **Les restes à réaliser d'investissement en dépenses et en recettes** (également appelés reports de crédits)

<b>RESTES A REALISER</b>	
Dépenses d'investissement	6 199 580,29
Recettes d'investissement	4 208 064,30
<b>Solde à reprendre</b>	<b>- 1 991 515,99</b>

CODE	PROGRAMMES	Reports 2021 en dépenses	Reports 2021 en recettes
104010	GER ADMINISTRATION GRAND CHAMBERY	32 397,59	
204007	GER GRANDS EQUIPEMENTS COLLECTIFS	181 633,00	
204049	GER PATRIMOINE A PARTIR DE 2021	175 101,86	
204014	GER SYSTEMES D'INFORMATION	348 591,86	
204025	GER ACHAT GLOBALISE DE MATERIEL	27 546,66	
204026	GER RENOUVELLEMENT MATERIEL COURS D'EAU	26 538,18	
<b>SOUS TOTAL - INVESTISSEMENTS RECURRENTS FINANCIABLES</b>		<b>791 809,15</b>	<b>-</b>
104006	RD 1006 GARATTE - LA TROUSSE	133 529,12	
204015	VOIRIES D'INTERET COMMUNAUTAIRE HORS OUVRAGES D'ART	1 151 134,68	
204044	FEUX TRICOLORES	103 555,46	
204043	AMENAGEMENTS ECHANGEURS AUTOROUTIERS - GIRATOIRES	114 383,56	
104044	ANRU AMENAGEMENTS BELLEVUE	3 408,00	
204004	GENS DU VOYAGE	366 394,82	-
104041	CONSTRUCTION NOUVELLE PISCINE D'AGGLOMERATION	216,00	432 650,90
104023	REHABILITATION DE LA PISCINE DE BUISSON ROND	97 591,52	280 000,00
<b>SOUS TOTAL - GRANDS EQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES FINANCIABLES</b>		<b>1 970 213,16</b>	<b>712 650,90</b>
104011	CONFLUENCE LEYSSE HYERES - RIVES DE L'HYERES	12 397,06	
104036	BRAS DE DECHARGE DE LA LEYSSE	6 300,00	
204038	CONTRÔLE DES SEUILS DES COURS D'EAU	2 156,40	
204016	EAUX PLUVIALES	478 093,00	8 750,00
204022	ESPACES NATURELS ET AGRICULTURE HORS FDC	85 096,68	50 266,00
104042	TOURISME	74 068,00	-
204030	PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL	56 427,60	
<b>SOUS TOTAL - GESTION ET PRESERVATION DES ESPACES NATURELS</b>		<b>714 538,74</b>	<b>59 016,00</b>
204034	FDC ACTIONS TRANSVERSALES	-	496 000,00
204022	FDC ESPACES NATURELS ET AGRICULTURE	849,80	-
204028	FDC CISALB	395 985,09	
204008	FDC EQUIPEMENTS CULTURELS	166 250,00	
204017	FDC POTEAUX INCENDIE	22 050,00	
204018	FDC PRU 1 ET 2	64 122,00	
204002	FDC PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - HORS AP HABITAT	33 786,00	
104017	FDC SILLON ALPIN NORD	15 000,00	
<b>SOUS TOTAL - FONDS DE CONCOURS VERSES FINANCIABLES</b>		<b>698 042,89</b>	<b>496 000,00</b>
<b>SOUS TOTAL PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT HORS DECHETS</b>		<b>4 174 603,94</b>	<b>1 267 666,90</b>
23	AVANCES SUR MARCHES		23 985,00
<b>SOUS TOTAL AUTRES CREDITS - BUDGET GENERAL HORS DECHETS</b>		<b>-</b>	<b>23 985,00</b>
16	EMPRUNTS NOUVEAUX - DECHETS		914 774,20
<b>SOUS TOTAL AUTRES CREDITS - BUDGET DECHETS</b>		<b>-</b>	<b>914 774,20</b>
458167	OP TIERS ADEME - ENERGIES RENOUVELABLES		53 638,20
458171	OP TIERS SMSB - CNES	1 965 399,89	1 948 000,00
458176	OP TIERS SMSB - AILLON MARGERIAZ 1400	44 798,64	
458177	OP TIERS - AV GRANDE CHARTREUSE GIRATOIRE CHATAIGNERAIE	14 777,82	
<b>SOUS TOTAL OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>		<b>2 024 976,35</b>	<b>2 001 638,20</b>
<b>TOTAL BUDGET</b>		<b>6 199 580,29</b>	<b>4 208 064,30</b>

**Dépenses : Les reports de crédits s'appliquent aux opérations qui ne font pas l'objet d'une AP**

204015 : Voiries d'intérêt communautaire à hauteur de 1,151 M€.

204016 : Réseaux d'eaux pluviales pour 478 K€

204004 : Aires des GDV pour 366 K€.

204014 : GER DSI, pour la prise en charges des dépenses engagées avant le 31/12/2021 pour 348 K€.

**Recettes : En recettes, peu de programmes sont gérés en AP, les principaux reports concernent :**

104041 : Attente de solde de subvention de la nouvelle piscine pour 432 K€

104043 : Subvention liée à la réhabilitation de la piscine de buisson rond pour 280 K€

Chapitre 16 : Emprunt à encaisser pour le financement des investissements de la filière déchets pour 914 K€

GRAND CHAMBERY

## Section de fonctionnement – Comptes administratifs 2021

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	PRINCIPAL	DECHETS	GENERAL
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	20 713 367,94	11 301 199,44	9 412 168,50
012 - CHARGES DE PERSONNEL	23 464 470,33	4 390 855,85	19 073 614,48
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	32 457 848,00		32 457 848,00
042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	7 823 742,42	1 241 006,31	6 582 736,11
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	14 961 719,00	84 000,00	14 877 719,00
656 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT ELUS	-		-
66 - CHARGES FINANCIERES	2 328 289,51	84 519,08	2 243 770,43
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	165 534,06	126 904,67	38 629,39
<b>Total Dépenses</b>	<b>101 914 971,26</b>	<b>17 228 485,35</b>	<b>84 686 485,91</b>
Total Dépenses Réelles	94 091 228,84	15 987 479,04	78 103 749,80
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	PRINCIPAL	DECHETS	GENERAL
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	388 458,92	52 298,83	336 160,09
042 - OPER ORDRE ENTRE TRANS SECTION	1 328 650,17		1 328 650,17
70 - PRODUITS DES SERVICES	14 845 203,52	2 331 975,70	12 513 227,82
73 - IMPOTS ET TAXES	70 114 103,00	15 485 320,00	54 628 783,00
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PART	23 383 846,47	1 629 428,45	21 754 418,02
75 - AUT PRODUITS GESTION COURANTES	1 473 171,89		1 473 171,89
76 - PRODUITS FINANCIERS	134 599,97		134 599,97
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	257 570,40	39 026,86	218 543,54
<b>Total Recettes</b>	<b>111 925 604,34</b>	<b>19 538 049,84</b>	<b>92 387 554,50</b>
Total Recettes réelles	110 596 954,17	19 538 049,84	91 058 904,33

**Le total des recettes de fonctionnement 2021 s'élève à 111 925 604,34€ dont :**

- 19 538 049,84€ pour le budget Déchets
- 92 387 554,50€ pour le budget Général

**Le total des recettes « réelles » de fonctionnement 2021 s'élève à 110 596 954,17€ dont :**

- 19 538 049,84€ pour le budget Déchets
- 91 058 904,33€ pour le budget Général

**Le total des dépenses de fonctionnement 2021 s'élève à 101 914 971,26€ dont :**

- 17 228 485,35€ pour le budget Déchets
- 84 686 485,91€ pour le budget Général

**Le total des dépenses « réelles » de fonctionnement 2021 s'élève à 94 091 228,84€ dont :**

- 15 987 479,04€ pour le budget Déchets
- 78 103 749,80€ pour le budget Général

**Le budget Général présente une épargne brute 2021 de : 12 955 154,53€.**

(91 058 904,33 - 78 103 749,80)

**Le budget Déchets présente une épargne brute 2021 de : 3 550 570,80€.**

(19 538 049,84 - 15 987 479,04)

# Présentation de la section de fonctionnement

(Le choix est fait de ne pas présenter de données comparatives).

## 1. Les recettes de fonctionnement

Un préalable, une maîtrise des notions de recettes « libres d'activation et d'affectation » et celles dont l'un des critères est « encadré » (jusqu'à présent, les termes fixes et variables étaient utilisés).

Compte tenu de l'évolution de la réglementation en matière de financement de la compétence par la TEOM, il est nécessaire de faire ressortir plus précisément l'ensemble des flux financiers entourant cette compétence que cela n'a été fait jusqu'à présent.

Catégorie	Chapitre comptable	Montant CA 2021
<b>Liberté d'activation</b>		
<b>ET</b>	73 – Taxe sur le Foncier Bâti	4 387 665,00
<b>affectation libre</b>	+ Taxe sur le Foncier Non Bâti	
<b>SOUS TOTAL LIBERTE COMPLETE HORS DECHETS (5.4%)</b>		<b>4 387 665,00</b>
Liberté d'activation	70 – Produits services - piscine et patinoire	640 518,10
<b>MAIS</b>	75 – Autres produits courants (loyers)	1 473 171,89
	<b>Affectation fléchée</b>	74 – Dotations spécifiques (subventions)
<b>Pas ou peu de liberté d'activation</b> <i>(règles de taux, plafonds...)</i>	70 – Produits des services	1 264 201,28
	70 – Frais de structure pris en charge par B.A	1 080 352,83
	<b>73 - Aucun pouvoir</b> : TH - FNGIR – CVAE – IFER – AC – Versement GL – Fraction de TVA	33 315 492,00
	<b>73 - Pouvoir limité</b> : CFE – TASCOT – Rôles supplémentaires	16 925 626,00
<b>MAIS</b> affectation libre	74 – DGF- DF - DCRTP-	18 094 155,00
	74 – Compensations TH / CET + Exo TF	2 583 085,00
	76 – Produits financiers	134 599,97
	77 – Produits exceptionnels	183 468,71
	013 – Reversements charges	336 160,09
<b>SOUS TOTAL LIBERTE ENCADREE HORS DECHETS (94.6%)</b>		<b>77 108 008,89</b>
Recettes <b>distinctes</b>	77 – Cessions	35 074,83
	78 – Reprises sur provisions	0,00
<b>SOUS TOTAL « DISTINCTS » HORS DECHETS (&lt;1%)</b>		<b>35 074,83</b>
<b>TOTAL HORS DECHETS (100%)</b>		<b>81 530 748,72</b>
Fléchage vers la compétence « Déchets »	013 – Reversements Charges	52 298,83
	70 – Produit des services	2 331 975,70
	73 – Fiscalité TEOM	15 485 320,00
	74 – Dotations Déchets	1 629 428,45
	77 – Produits exceptionnels	39 026,86
<b>SOUS TOTAL « DECHETS »</b>		<b>19 538 049,84</b>
Flux croisés – <b>Refacturations</b>	70 – Refacturation du personnel B. Annexes	7 980 805,01
	70 – Refacturation personnel mutualisé	1 547 350,60
<b>SOUS TOTAL « FLUX CROISES ENTRE BUDGETS »</b>		<b>9 528 155,61</b>
<b>TOTAL FINAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT VOTEES DANS LES MAQUETTES</b>		<b>110 596 954,17</b>

4% de la somme totale du CA 2021

**Les recettes fiscales (chapitre 73) : 70,114 M€ (37,811 M€ reste disponible pour Grand Chambéry dont 15,485 M€ affecté à la compétence « Déchets »).**

- ✓ **Taux de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) à 2,30%.**
- ✓ **Taux de taxe d'habitation (TH) à 5,54%.**
- ✓ **Taux de taxe sur les propriétés non Bâties (TFPNB) à 3,00%.**
- ✓ **Taux de CFE à 27,70%.** Compte tenu de la fusion, un mécanisme d'uniformisation progressive des taux de CFE est en place sur les communes des Bauges. **La durée d'harmonisation légale des taux est de trois ans conformément à l'article 1609 nonies CIII 1° a et b du CGI. Le taux unique est en vigueur depuis 2020.**
- ✓ **Taux de TEOM à 8,28%.**

### Tableau récapitulatif de la fiscalité perçue en 2021

Libellé	Notification 2021	REALISE 2021	TOTAL REALISE 2021	AC versées aux communes	FPIC	Reste disponible pour l'Agglo
TAXE D'HABITATION RESIDENCES SECONDAIRES	661 775	736 500				736 500
FRACTION DE TVA	11 498 150	11 539 995	<b>16 664 160</b>			11 539 995
TAXE FONCIERE FNB	108 216	120 685				120 685
TAXE SUR LE FONCIER BATI	4 253 045	4 266 980				4 266 980
COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	14 299 294	14 287 569				
PARTAGE FISCAL HEXAPOLE+TECHNOLAC	1 002 774	1 002 774				
CVAE	9 919 824	9 919 824	<b>37 422 906</b>	31 448 413	854 435	5 120 058
TASCOM	2 463 670	2 402 468				
IFER	570 423	606 624				
FNGIR	9 203 647	9 203 647				
BAUGES REVERSEMENT AC						
ROLE COMPLEMENTAIRE - CONTRIB DIRECTES		235 589	<b>235 589</b>			235 589
AUTRES IMPOTS OU ROLES FISCAUX SUPPLEMENTAIRES						
REVERSEMENTS ATTRIBUTION DE COMPENSATION	306 128	306 128	<b>306 128</b>			306 128
<b>Sous total - Chapitre 73 - hors TEOM</b>	<b>54 286 946</b>	<b>54 628 783</b>	<b>54 628 783</b>	<b>31 448 413</b>	<b>854 435</b>	<b>22 325 935</b>
TEOM	15 366 461	15 485 320	<b>15 485 320</b>			15 485 320
<b>TOTAL chapitre 73</b>	<b>69 653 407</b>	<b>70 114 103</b>	<b>70 114 103</b>	<b>31 448 413</b>	<b>854 435</b>	<b>37 811 255</b>
VERSEMENT MOBILITE - PART GENERAL						
AUTRES REVERSEMENTS						
<b>TOTAL</b>	<b>69 653 407</b>	<b>70 114 103</b>	<b>70 114 103</b>	<b>31 448 413</b>	<b>854 435</b>	<b>37 811 255</b>

**Grand Chambéry reverse aux communes (AC) et à l'Etat (FPIC) 86% du produit perçu au titre de la fiscalité « économique »** (hors foncier issu du développement économique). Ainsi, l'intercommunalité dispose d'une enveloppe résiduelle de 5,1 M€ afin de financer ses propres politiques, ce qui ne représente que **14% de la fiscalité totale économique qui reste affectée à Grand Chambéry.**

La somme de 70 114 103 € a donc été encaissée par Grand Chambéry au titre de la fiscalité mais seuls 37 811 255 € permettront de financer des opérations portées par l'intercommunalité dont 15 485 320 € sont affectés au financement spécifique de la compétence « Déchets » et 11 539 935 € sont concernés par la suppression de la taxe d'habitation remplacée par la TVA.

## Les dotations, subventions et participations (chapitre 74) : 23,384 M€

### Dotations de l'Etat :

Libellé L.C.	Notification 2021	REALISE 2021
DOTATION FORFAITAIRE	956 903	956 903
DOTATION DE COMPENSATION DCRTP	12 382 941	12 382 941
DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION	458	458
DOTATION UNIQUE DE COMPENSATION SPECIFIQUES A COMPENSATION DE LA CFE	2 365 474	2 365 474
COMPENSATION DE LA CVAE	4 849	4 849
ATTRIBUTION ETAT COMPENSATION EXO TFB/FNB	144 789	143 650
ATTRIBUTION COMPENSATION EXO TH		
<b>TOTAL chapitre 74</b>	<b>20 609 725</b>	<b>20 608 586</b>

**Depuis deux années, la baisse de la dotation forfaitaire au titre de la contribution au redressement des comptes publics est désormais stoppée.** Son montant s'établit à 956 903€ en 2021, soit une légère progression de + 93 K€ par rapport à 2020 dans la cadre de la mise en œuvre de la réforme de la dotation d'intercommunalité qui retient un seuil « minimum » de 5€/hab.

### Subventions de fonctionnement et autres participations par services utilisateurs :

BAT - DIRECTION DES BATIMENTS COMMUNAUTAIRES	1 673,89
DEC - DIRECTION DES DECHETS	1 629 428,45
ECA - DIRECTION DES EQUIPEMENTS COLLECTIFS D'AGGLOMERATION	64 334,96
FAA - DIRECTION DES FINANCES ACHATS ET ASSURANCES	69 112,00
GCE - DIRECTION DE LA GESTION DES COURS D'EAU	118 825,79
GRH - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	2 735,48
MGE - SERVICES MOYENS GENERAUX	179,13
TOURI - TOURISME	58 736,22
URB - DIRECTION DE L'URBANISME ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL	823 092,33
VOI - DIRECTION DES VOIRIES ET INFRASTRUCTURES	7 142,22
<b>Total</b>	<b>2 775 260,47</b>

Au titre de la compétence « Déchets », la collectivité perçoit des aides dans le cadre de dispositifs CITEO (Ex Eco emballages) liés à la politique d'investissement et aux actions de fonctionnement en matière de recyclage, de réduction des déchets, de lutte contre le gaspillage et de préservation de l'environnement

Au titre de l'urbanisme, plusieurs subventions sont versées par l'Etat et l'Europe et notamment au titre de la politique de la ville pour 109 K€, 386 K€ pour l'équilibre social de l'habitat, 97 K€ pour l'emploi insertion, 132 K€ pour les gens du voyage et 32 K€ au titre de l'aménagement du territoire.

## Les produits des services et des refacturations (chapitre 70) : 14,845 M€

### Produits des services :

Nature	Nature (lib)	Perçu
7028	AUTRES PRODUITS	
70328	AUTRES DROITS DE STATIONNEMENT ET DE LOCATION	85 557,15
70388	AUTRES REDEVANCES ET RECETTES DIVERSES	98 965,30
<b>70612</b>	<b>REDEVANCE SPECIALE D'ENLEVEMENT DES ORDURES</b>	<b>1 260 330,65</b>
<b>70631</b>	<b>TARIFICATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS</b>	<b>640 518,10</b>
<b>70688</b>	<b>AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES</b>	<b>528 839,60</b>
<b>7078</b>	<b>AUTRES MARCHANDISES</b>	<b>532 037,41</b>
7083	LOCATIONS DIVERSES (AUTRES QU'IMMEUBLES)	1 041,53
<b>7088</b>	<b>AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES</b>	<b>52 112,08</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 199 401,82</b>

- **Compétence « Déchets »** via la Redevance Spéciale payée par les professionnels (compte 70612) et la vente de matériaux (comptes 70688, 7078 et 7088). Les recettes de vente de matériaux présentent un caractère très volatile, peu évident à prévoir budgétairement car dépendant des cours mondiaux dont les prix ont tendance à baisser (papier, carton, plastique, acier).
- **Compétence « Equipements collectifs d'agglomération »** et notamment le produit de la tarification 2021 des équipements (compte 70631). Une baisse très importante des recettes est constatée sur l'exercice du fait de la fermeture des équipements (-30% par rapport à 2020).

### Refacturation des frais de personnel et de frais de fonctionnement :

Nature	Nature (lib)	Perçu
70841	MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL AUX BUDGETS ANNEXES, CCAS ET CAISSE DES ECOLES	7 980 805,01
70845	MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUX COMMUNES MEMBRES	1 063 894,59
70848	MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL AUX AUTRES ORGANISMES	483 456,01
70871	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR LES COMMUNES MEMBRES	20 946,66
70872	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR LES BUDGETS ANNEXES	1 080 352,83
70873	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR LES CENTRES D'ACTION SOCIALE	3 066,50
70875	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR LES COMMUNES MEMBRES	544 283,10
70878	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR D'AUTRES REDEVABLES	468 997,00
<b>TOTAL</b>		<b>11 645 801,70</b>

Il s'agit de comptabiliser aux comptes 7084... l'ensemble des **refacturations opérées par Grand Chambéry** au titre des services mutualisés, des rémunérations d'agents affectés à des services bénéficiant de sources de financement spécifiques et dédiées (tarifs de l'eau et de l'assainissement, versement transport, redevance d'enlèvement des ordures ménagères).

Les sommes titrées aux compte 7087... relèvent de **charges de fonctionnement facturées par la collectivité aux budgets annexes d'une part et aux communes d'autre part**, notamment au titre du service des ADS et des maintenances mutualisées gérées par la direction des systèmes d'information.

**Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) : 1,473 M€**

Nature	Nature (lib)	Perçu
752	REVENUS DES IMMEUBLES	1 081 841,34
7551	EXCEDENT DES BUDGETS ANNEXES A CARACTERE ADMINISTRATIF	0,00
757	REDEVANCES VERSEES PAR LES FERMIERS ET CONCESSIONNAIRES	0,00
7588	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	391 330,55
<b>TOTAL</b>		<b>1 473 171,89</b>

Il s'agit de comptabiliser l'ensemble des loyers qui restent perçus par Grand Chambéry notamment au titre du crédit-bail de Chantabord, un bâtiment à Villarcher, et les loyers de l'aérodrome.

**Les atténuations de charges (chapitre 013) : 388 K€**

Nature	Nature (lib)	Perçu
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATION DU PERSONNEL	388 458,92
<b>TOTAL</b>		<b>388 458,92</b>

Il s'agit notamment des remboursements sur les rémunérations de frais de personnel (indemnités journalières notamment). Ces crédits sont assez variables d'une année sur l'autre.

En 2021, il a été comptabilisé 214 K€ au titre du personnel détaché (hors personnel détaché, les remboursements sur rémunérations sont en 2021 de 175 K€

**Les produits financiers (chapitre 76) : 134 K€**

Il s'agit de comptabiliser l'ensemble des intérêts refacturés dans le cadre de la dette récupérable (42 K€), l'encaissement d'une soulte en faveur de Grand Chambéry dans le cadre d'un contrat d'échange de taux portant sur le prêt 01511 (23 K€), le boni de clôture du PAE du Terraillet et du Cheminet (69 K€)

**Les produits exceptionnels (chapitre 77) : 257 K€**

Ce chapitre retrace notamment les opérations de régularisation des comptes à la demande du Trésor Public, des opérations de cession réalisées par la collectivité ainsi que divers produits exceptionnels.

La somme de 257 K€ se décompose principalement de la manière suivante :

- 35 075 € au titre d'une cession.
- 5 400 € au titre de pénalités à des tiers
- 108 500 € au titre de divers produits exceptionnels.
- 108 595 € au titre de diverses régularisations sur opérations exceptionnelles à la demande du Trésor Public

## 2. Les dépenses de fonctionnement

**Un préalable**, une maîtrise des notions de dépenses variables et de dépenses fixes.  
La répartition entre les « charges fixes » et « charges variables » évolue peu entre 2020 et 2021, la part des charges « fixes » restant majoritaire.  
Le budget de Grand Chambéry apparaît donc assez contraint.

Catégorie	Chapitres	CA 2021		
Charges variables sur lesquels la collectivité peut agir seule (18%)	011 – Charges générales propres au Budget Général hors Déchets (13,6%)	9 412 168,50	LPFP 2018/2022	
	65 – Autres charges (4,6%) hors déchets Subventions aux associations/privés Subventions aux acteurs publics (hors OT) Autres charges courantes Frais de fonctionnement des élus (chap. 656)	1 714 322,81 635 419,16 780 661,42 0,00		
	Charges variables mais règlementées (14%)	012 – Charges de personnel (14%) propres au Budget Général hors Déchets ou Annexes ou services mutualisés		9 545 458,87
	<b>SOUS TOTAL CHARGES VARIABLES HORS DECHETS (32,3%)</b>			<b>22 088 030,76</b>
Charges variables mais nécessitant négociation avec d'autres collectivités (2%)	65 – Autres charges – Subvention à l'Office du Tourisme (2,6%)	1 752 428,00		
Charges fixes statutaires et contractuelles (15%)	65 – Autres charges (contributions et autres dépenses obligatoires) – (14,56%) Contributions aux institutionnels Contributions aux délégataires (DSP)	8 670 379,61		
		1 324 508,00		
Charges imposées à la collectivité par la réglementation (5%)	66 – Intérêts des emprunts (3,3%)	2 243 770,43		
	67 – Charges exceptionnelles (0,05%)	38 629,39		
	014 – Atténuation de produits (1,5%) FPIC – Autres prélèvements Reversements de dotations	854 435,00 155 000,00		
Enveloppe versée aux communes (45%)	014 - AC versées aux communes (45,8%)	31 448 413,00		
<b>SOUS TOTAL CHARGES CONTRACTUELLES OU FIXES (67,73%)</b>		<b>46 487 563,43</b>		
<b>SOUS TOTAL HORS DECHETS (100%)</b>		<b>68 575 594,19</b>		
Charges fléchées Déchets	011 – Charges générales (35%)	5 612 707,09	LPFP 2018/2022	
	011 – Charges Savoie Déchets (31,3%)	5 004 302,35		
	012 – Charges de personnel (27,5%)	4 390 855,85		
	65 – Autres charges dont subventions	84 000,00		
	66 – Charges financières	84 519,08		
	67 – Charges exceptionnelles	126 904,67		
	Toutes charges – Frais de structures	684 190,00		
<b>SOUS TOTAL « DECHETS »</b>		<b>15 987 479,04</b>		
Refacturation aux budgets annexes	012 – Refacturation du personnel Annexes	7 970 805,01		
	012 – Refacturation personnel mutualisé	1 547 350,60		
<b>SOUS TOTAL « FLUX CROISES ENTRE BUDGETS »</b>		<b>9 528 155,61</b>		
<b>TOTAL DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT VOTEES DANS LES MAQUETTES OFFICIELLES</b>		<b>94 091 228,84</b>		

**Un autre préalable, les taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement :**

Chapitres	Chapitre	Budget voté	Mandaté /Titré Liquidé	Taux de mandatement
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	22 313 160,00	20 713 367,94	92,83%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	24 682 269,00	23 464 470,33	95,07%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	32 458 773,00	32 457 848,00	100,00%
022	DEPENSES IMPREVUES	1 356 394,00		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	15 249 686,34	14 961 719,00	98,11%
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	15 000,00		
66	CHARGES FINANCIERES	2 804 135,00	2 328 289,51	83,03%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	282 967,00	165 534,06	58,50%
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS	9 250 342,14		
	<b>SOUS TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>108 412 726,48</b>	<b>94 091 228,84</b>	<b>86,79%</b>
Chapitres	Chapitre	Budget voté	Mandaté /Titré Liquidé	Taux de mandatement
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	15 596 205,18		
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	7 610 000,00	7 823 742,42	102,81%
	<b>SOUS TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>23 206 205,18</b>	<b>7 823 742,42</b>	
	<b>TOTAL</b>	<b>131 618 931,66</b>	<b>101 914 971,26</b>	

Les taux de réalisation doivent s'apprécier sous trois aspects :

- Le **degré de maîtrise** des incertitudes.
- La **capacité à opérer des économies supérieures à la prévision initiale**. Ce dernier point est très important car les efforts sont réalisés par les directions tout au long de l'année.
- La **typologie des dépenses**, celles donnant lieu à décaissement (dépenses « réelles » matérialisant l'exécution du budget) et celles donnant lieu à régularisation comptable interne (dépenses « d'ordre »). Un taux de réalisation doit s'apprécier sur les dépenses « réelles ».

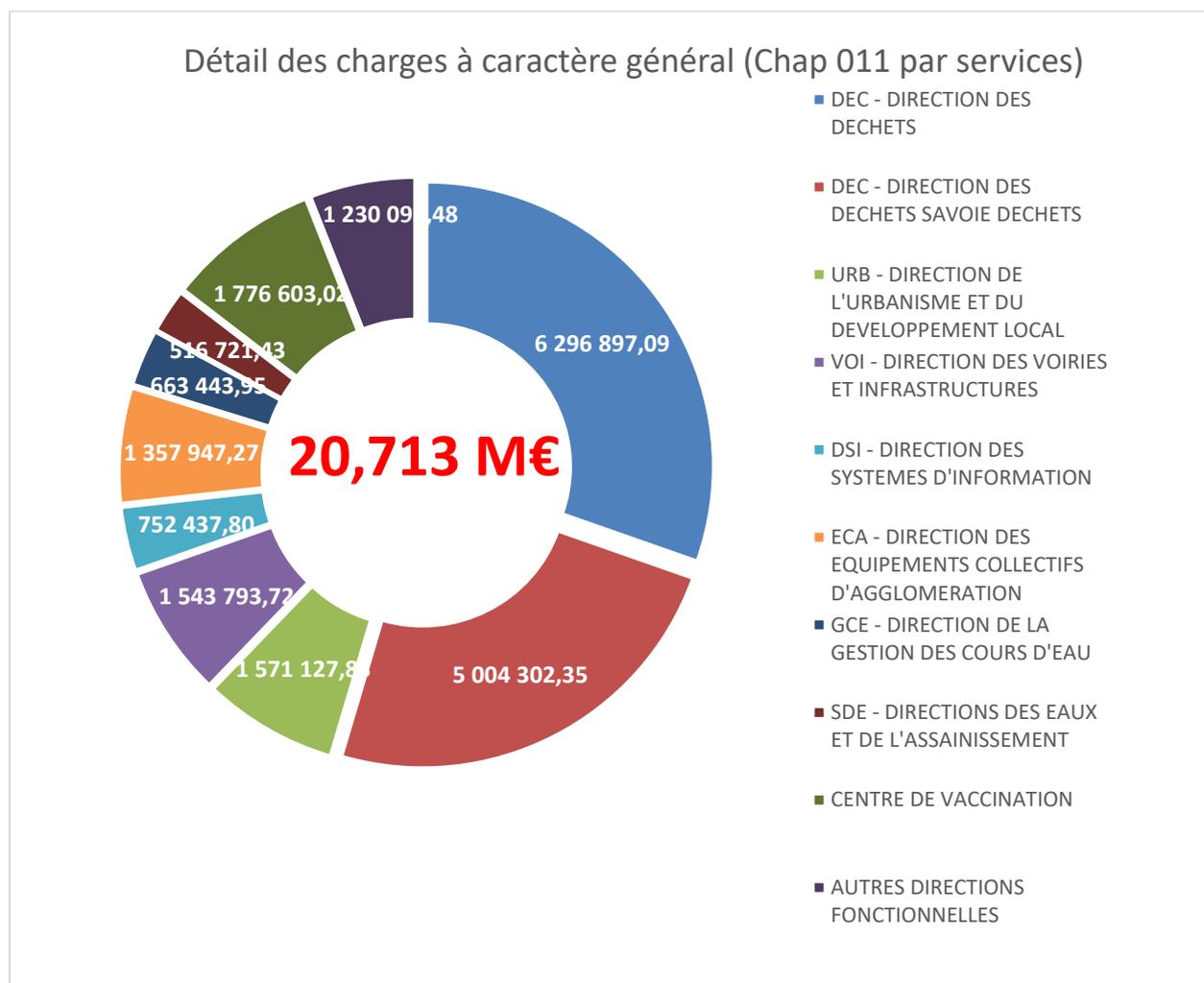
L'année 2021 vient rajouter un autre élément :

- Une reprise progressive de l'activité qui a généré des décalages d'actions, des dépenses complémentaires ou des réaffectations.

Les taux de réalisation pour l'année 2021 restent malgré tout très corrects, seul le taux de réalisation du chapitre 012 des charges de personnel reste en deçà des attendus habituels liés à des différés de recrutement.

**Les charges à caractère général (Chapitre 011) : 20,713 M€ dont 10,617 M€ au titre de la compétence « déchets »**

Répartition des charges à caractère général par famille de compétences



**51,25% des crédits sont alloués à la compétence « Déchets ».**

Cette compétence est décomposée de la manière suivante :

- le Traitement, délégué à Savoie Déchets, pour montant de 5,004 M€ (47%).
- les Déchetteries pour un montant de 2,8 M€ (27%).
- la Collecte en régie directe, pour un montant de 1,996 M€ (19%).
- les fonctions « Ressources » pour un montant de 0,4 M€ (4%).
- la Plateforme de compostage pour un montant de 0,3 M€ (3%).

Cette répartition est très importante car la moitié du budget de la direction des déchets dépend de Savoie Déchets et de sa capacité à maintenir le tarif appliqué pour le traitement des déchets. **Une analyse plus globale permet donc de noter que 24% des charges de fonctionnement 2021 de Grand Chambéry (chapitre 011 dans son intégralité) sont affectées à Savoie Déchets.** A titre d'exemple, l'enveloppe financière déléguée à Savoie Déchets est égale au cumul des enveloppes allouées à l'urbanisme, les équipements collectifs, les voiries et les eaux pluviales.

- **7,5% des crédits ont été comptabilisés au titre de la compétence « voiries » (1,543 M€)** dans le cadre du dispositif de conventionnement avec les communes en vigueur.
- **6,6% des crédits sont alloués au fonctionnement des équipements collectifs d'agglomération (1,357 M€)**
- **7,6% des crédits sont alloués au fonctionnement de la compétence « Urbanisme et développement local » (1,571 M€)** qui regroupe l'ensemble des compétences Habitat, politique de la ville, emploi/insertion, économie sociale et solidaire, agriculture, développement durable, gens du voyage.
- **2,5% des crédits sont comptabilisés au titre la compétence « eaux pluviales » (0,516 M€)** et versés par le Budget Général à la Régie de l'Assainissement.
- **3,2% des crédits sont comptabilisés au titre de la compétence « cours d'eaux » (0,663 M€)** mais cette enveloppe mérite d'être analysée avec prudence car ce chiffre reprend l'ensemble des dépenses « propres » ainsi que les flux croisés avec le CISALB dans le cadre de la délégation de compétences en vigueur depuis le 01/01/2019 dans le respect de la réglementation.
- **8,6% des crédits** sont comptabilisés au titre des dépenses liées à la mise en place des centres de vaccination **(1,776 M€)**
- **5,9% (1,230 M€)** des crédits sont alloués à toutes les autres directions fonctionnelles de la collectivité.

**L'enveloppe des charges à caractère général (chapitre 011) est donc concernée par de forts enjeux :**

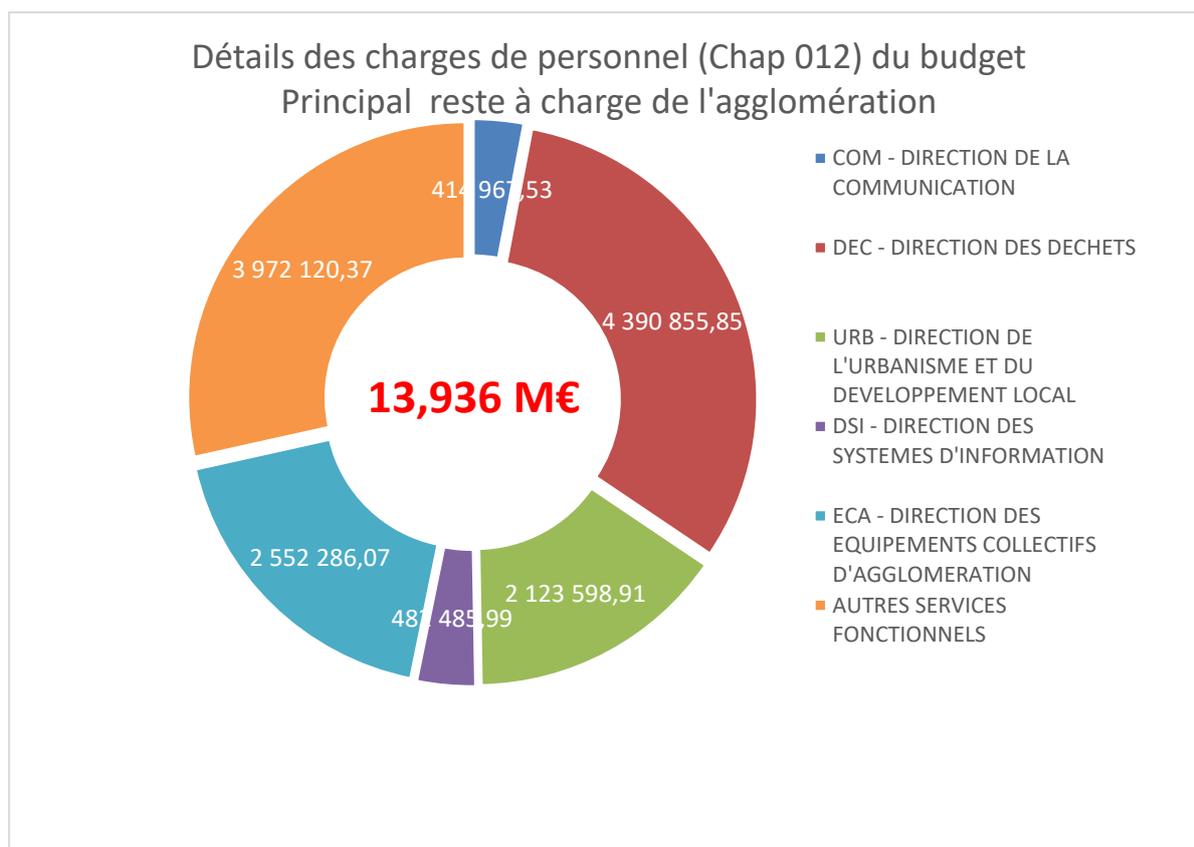
La capacité de Savoie Déchets à « maîtriser » ses coûts afin d'optimiser le tarif pratiqué.  
La capacité de l'intercommunalité et des communes-membres de trouver l'équilibre le plus juste dans le cadre des transferts de compétences.

**Les dépenses de personnel (chapitre 012) : 23,464 M€ dont 13,936 M€ au titre du budget Principal**

Objet	Montants
<b>Budget total</b>	<b>23 464 470,33</b>
Dont Budgets Annexes	7 980 805,01
Dont Mutualisation/refacturation	1 547 350,60
<b>Reste à charge sur le Budget Général seul</b>	<b>13 936 314,72</b>
Dont Déchets	4 390 855,85
Dont Général	9 545 458,87

Cette présentation est très importante afin de mesurer la justesse des coûts de chaque politique publique et de chaque famille de dépenses. **Grand Chambéry comptabilise en effet la totalité de la masse salariale du Budget Général, des budgets annexes et des services mutualisés dans le Budget Principal.** Pour autant, plus de 9,5 M€ (40% de la masse totale) relèvent de services publics spécifiques gérés en budget annexe dédié (eau, assainissement, transport, ordures ménagères bauges) ou pris en charge par d'autres partenaires externes (communes, CCAS, autres) et comptabilisés dans leur propre budget. Il s'agit donc d'éviter une double comptabilisation dans l'analyse.

**Le graphique présente la répartition du reste à charge sur le Budget Principal (13,936 M€) dont 9,545 M€ au titre du reste à charge net pour le budget Général**



**La masse salariale des directions des déchets, des équipements collectifs et de l'urbanisme représente 65% du reste à charge sur le Budget Principal.**

Cette répartition est logique compte tenu de l'exploitation en régie directe des différents équipements et dispositifs affectés à chacune des directions. **Les autres directions dites fonctionnelles** représentent 28% du reste à charge à titre indicatif.

**Le coût net de la masse salariale du Budget Principal est donc de 13,936 M€, (soit 10€/habitant).**

**Les atténuations de produits (Chapitre 014) : 32,458 M€**

- **FPIC (Fonds de péréquation communal et intercommunal)** pour un montant de 0,854 M€,
- **Les Attributions de compensation** pour un montant de 31,448 M€
- **Le partage du dynamisme fiscal de la CFE et de la CVAE** entre Grand Chambéry et Grand Lac pour un montant de 0,155 M€.

**Cette enveloppe représente 45,8% des dépenses du budget Général hors déchets**

**Les autres charges de gestion courante (Chapitre 65) : 14,962 M€ et frais des groupes d'élus (chapitre 656) : 0 K€ → Total de 14,962 M€**

Ce chapitre est principalement composé :

- Des **participations obligatoires** (SDIS, Savoie Déchets, SMAC, CGLE ....),
- Des **subventions** et concours versés aux associations et acteurs publics,
- Des **indemnités, frais de mission**, formation des élus et groupes d'élus.

*Grand Chambéry utilise la méthode de rattachement comptable des contributions et des subventions, notamment pour celles dont un premier acompte est versé en 2021 et le solde en 2022. **Les opérations de rattachement comptable nécessitent une vigilance de lecture entre les sommes réellement versées en 2021 et celles comptablement rattachées (qui constituent le résultat final du compte administratif page précédente) mais dont le « versement effectif » n'aura lieu qu'en 2022.***

Ci-dessous, voici la liste des contributions obligatoires et contractuelles versées (655...) :

ATMO AUVERGNE RHONE ALPES	23 324,00
CHAMBERY GRAND LAC ECONOMIE	1 687 500,00
CISALB	339 766,46
METROPOLE SAVOIE	248 438,16
SDIS SERVICE DEPART.INCENDIE SECOURS	5 536 815,61
SISARC	800,00
SYND MIXTE STATIONS DES BAUGES	616 246,00
SYNDICAT MIXTE ABATTOIRS CHAMBERY	158 333,33
SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU CHERAN	60 846,00
<b>TOTAL VERSE EN 2021</b>	<b>8 672 069,56</b>
Régularisation comptable des rattachements 2021-2022, il s'agit d'écritures strictement comptables qu'il convient de faire apparaître pour permettre au lecteur de recalculer les cumuls par chapitre.	-1 689,95
<b>TOTAL NATURE 655...</b>	<b>8 670 379,61</b>

Ci-après, voici la liste des subventions dont le versement est « effectif » en 2021 : **Les opérations de rattachement comptable nécessitent une vigilance de lecture entre les sommes réellement versées en 2021 et celles comptablement rattachées (qui constituent le résultat du compte administratif page précédente) mais dont le « versement effectif » n'aura lieu qu'en 2022.**

Acteurs publics et assimilés 6573... :

3S SEJOUR SPORTIF SOLIDAIRE	7 000,00
BARBY	1 100,00
CCAS CHAMBERY LES EPINETTES	86 892,18
CHAMBERY	8 000,00
CHAMBERY GRAND LAC ECONOMIE « Déficit de PAE »	466 866,98
COMMUNE DE COGNIN	13 000,00
GRAND CHAMBERY ALPES TOURISME	1 752 428,00
J'AIME BOC OH	5 000,00
LA MOTTE SERVOLEX	14 400,00
LES CHANTIERS VALORISTES	14 000,00
SYND MIXT PARC NATUREL REG MASSIF BAUGES	16 000,00
UNIS CITE RHONE ALPES	8 000,00
UNIVERSITE SAVOIE MONT BLANC	6 000,00
<b>TOTAL VERSE EN 2021</b>	<b>2 398 687,16</b>
Régularisation des rattachements 2021 – 2022. Il s'agit d'écritures strictement comptables qu'il convient de faire apparaître pour permettre au lecteur de recalculer les cumuls par chapitre.	23 160,00
<b>TOTAL 6573</b>	<b>2 421 847,16</b>

➔ 72% de l'enveloppe est affectée à Grand Chambéry Alpes Tourisme.

Acteurs privés et associations (6574...) :

ACCORDERIE DU BASSIN CHAMBERIEN AIXOIS	6 000,00	ESS TEAM SAVOIE MONT BLANC	5 000,00
ACCORDERIE DU COEUR DES BAUGES	3 000,00	FOL73	14 800,00
ADABIO SAVOIE	1 000,00	FORUM CINEMA	17 500,00
ADDAES	1 500,00	FRANCE ACTIVE SAVOIE MONT BLANC	50 700,00
ADIE	10 000,00	FRANCE CYCLISME	5 000,00
ADISERVICE ASSOCIATION	3 000,00	GUIDANCE 73	13 000,00
AEB GYMNASTIQUE	8 510,00	HANDISPORT AGGLOMERATION CHAMBERIENNE	3 703,00
AFEV	3 500,00	JUDO CLUB MOTTERAIN	29 900,00
AGENCE ALPINE DES TERRITOIRES 2020 et 2021	220 000,00	L'HELICE	3 000,00
AGI SENS	3 000,00	LA MONNAIE AUTREMENT	8 000,00
AGIR ABCD	1 000,00	LA RAVOIRE CHALLES BASKET	11 500,00
AMICALE DU PERSONNEL	27 413,00	LA SASSON	11 341,13
ANPAA 73 COMITE DE SAVOIE	5 500,00	LE MUG	20 000,00
ASS QUARTIER CENTRE VILLE AQC	64 495,00	LE PASSAGE	5 500,00
ASSO ANIMAT INFORMAT FEMMES CIDF	2 000,00	LE PELICAN	9 000,00
ASSOCIATION ARTOUTORIZON	3 000,00	LIGUE CONTRE LE CANCER	17 243,94
ASSOCIATION BOULES DE LA MOTTE SERVOLEX	5 290,00	LIONS CLUB CHAMBERY AIX LES BAINS DOYEN	1 500,00
ASSOCIATION ZICOMATIC	3 000,00	LUDOTHEQUE DE CHAMBERY LE HAUT	3 000,00
BIEN LIRE ECRIRE BLE	19 500,00	MA CHANCE MOI AUSSI	6 000,00
CAFE BIOLLAY	3 000,00	MAISON DES FAMILLES DU BASSIN CHAMBERIEN	10 000,00
CANTINE SAVOYARDE	5 500,00	MAISON ENFANCE CHATEAU DU TALWEG	11 000,00
CENTRE SOCIAL D'ANIMATION DU BIOLLAY	5 000,00	MISSION LOCALE JEUNES DU BASSIN	219 200,00
CHAMBERY	4 000,00	MOUNTAIN RIDERS ASSOCIATION	16 250,00
CHAMBERY CYCLISME COMPETITION	25 530,00	POSSE 33	11 000,00
CHAMBERY CYCLISME FORMATION	42 550,00	PSA SAVOIE	3 500,00
CHAMBERY ESCALADE	21 390,00	REGIE COUP DE POUCE	25 000,00
CHAMBERY OUAHIGOUYA	40 000,00	REGIE PLUS	266 500,00
CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL	11 500,00	SAUVEGARDE ENFANCE ADOLESCENCE	8 900,00
CHAMBERY SAVOIE MONT BLANC HANDBALL	254 000,00	SAVOIE DE FEMME	3 000,00
CHEVALIERS TIREURS CHAMBERY	2 070,00	SAVOIE HANDALL CLUB LA MOTTE	48 990,00
CLUB DES SPORTS DE GLACE	9 430,00	SOC EAC ENTENTE ATHLETIQUE CHAMBERY	14 973,00
CLUB DES SPORTS DE LA FECLAZ	29 900,00	SOC HOCKEY SUR GLACE	64 400,00
CLUB NAUTIQUE CHAMBERY	21 390,00	SOC NATATION	31 740,00
COLLECTIF L ITINERANTE	3 560,00	SOC RUGBY SAVOIE MONT BLANC	143 940,00
COLLEGE COTE ROUSSE	6 000,00	SOLUCIR	1 000,00
CONFEDERATION PAYSANNE SAVOIE	1 000,00	TETRAS LYRE	3 000,00
CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES	1 000,00	TRANSALPINE LYON TURIN	16 350,00
CSVVA	3 500,00	TRIANDINE PROMOTION JEUNES	12 000,00
CTP COMPETENCE TEMPS PARTAGE	3 900,00	TRIATHLON CHAMBERY	2 300,00
E2C 73 ECOLE DE LA 2EME CHANCE	38 000,00	URBAN MULTI BOXE 73	3 000,00
ELAN CHAMBERIEN	6 440,00		
<b>TOTAL COLONNE 1</b>	<b>929 368,00</b>	<b>TOTAL COLONNE 2</b>	<b>1 151 731,07</b>
<b>REGULARISATION RATTACHEMENTS 2021 - 2022</b>		<b>TOTAL RATTACHEMENTS</b>	<b>-316 776,26</b>
<b>TOTAL COMPTE ADMINISTRATIF NATURE 6574</b>		<b>TOTAL COLONNE 1 + COLONNE 2 + Rattachements</b>	<b>1 764 322,81</b>

Autres charges :

Nature	Mandaté/Liquidé
6518 – AUTRES DROITS D'UTILISATION	5 044,04
6531 - IND MAIRES ADJOINTS CONSEILL	441 640,70
6532 - FRAIS MISSIONS ELUS	2 413,87
6533 - COTISAT RETRAITE ELUS	35 153,13
6534 - COTIS SECU PART PATRO	116 386,31
65372 - COTISATIONS AU FONDS DE FINANC	1 059,47
6541 – CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	22 789,17
6542 – CREANCES ETEINTES	10 877,89
658822 AIDES	7 143,32
65888 - Autres	1 462 661,52
<b>Total</b>	<b>2 105 169,42</b>

Il s'agit de comptabiliser l'ensemble des rémunérations d'élus et les admissions en non-valeur votées par le Conseil communautaire en 2021 ainsi que les autres contributions à verser telle celle relative au PEX.

**Les frais financiers (chapitre 66) : 2,328 M€ dont 84 K€ au titre de la compétence Déchets**

Les **frais financiers** sont exécutés conformément aux **tableaux d'amortissement** des emprunts composant l'encours du budget général. A noter que la collectivité continue de bénéficier de la faiblesse des taux variables actuellement dont le niveau, hors marge bancaire, se situe aux alentours de 0, certains étant même négatifs.

**Les charges exceptionnelles (chapitre 67) : 165 K€ dont 127 K€ au titre de la compétence déchets**

Les charges exceptionnelles relèvent de 2 catégories :

- des **opérations ponctuelles** dans le cadre de régularisations.
- des **annulations sur mandats antérieurs** convenues avec le Trésor Public.

**Les dépenses et recettes d'ordre de fonctionnement (chapitre 042) : 7,824 M€ en dépenses et 1,329 M€ en recettes**

Cette enveloppe budgétaire retrace les éléments suivants :

Dépenses

- La **dotation annuelle aux amortissements** que l'on retrouve en recette d'investissement : 7,596 M€.
- Les **opérations de sortie de l'état de l'actif** des immobilisations cédées : 0,228 M€.

Recettes

- La **dotation annuelle aux amortissements des subventions perçues** que l'on retrouve en dépenses d'investissement : 1,329 M€.

# Les résultats 2021 du budget Principal

## Les résultats 2021 par section

### La section de fonctionnement :

DEPENSES			RECETTES		
Chapitres	Mandaté /Titré Liquidé		Chapitres	Mandaté /Titré Liquidé	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	20 713 367,94	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	23 464 470,33	013	ATTENUATIONS DE CHARGES	388 458,92
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	32 457 848,00	70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	14 845 203,52
022	DEPENSES IMPREVUES		73	IMPOTS ET TAXES	70 114 103,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	14 961 719,00	74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	23 383 846,47
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS		75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 473 171,89
66	CHARGES FINANCIERES	2 328 289,51	76	PRODUITS FINANCIERS	134 599,97
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	165 534,06	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	257 570,40
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS		78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	
	<b>SOUS TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>94 091 228,84</b>		<b>Somme :</b>	<b>110 596 954,17</b>
Chapitres	Mandaté /Titré Liquidé		Chapitres	Mandaté /Titré Liquidé	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT				
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTION	7 823 742,42	042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 328 650,17
	<b>SOUS TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>7 823 742,42</b>		<b>Somme :</b>	<b>1 328 650,17</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>101 914 971,26</b>		<b>Somme :</b>	<b>111 925 604,34</b>

Le résultat de la section de fonctionnement s'élève à +10 010 633,08 €.

La section d'investissement (ce n'est pas le niveau de vote mais ce tableau est présenté sous ce format afin d'opérer un parallélisme de forme avec la section de fonctionnement).

DEPENSES			RECETTES		
Chapitres	Mandaté /Titré Liquidé		Chapitres	Mandaté /Titré Liquidé	
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVE		024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION	
020	DEPENSES IMPREVUES		10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	15 937 721,53
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	7 368 121,28
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	12 353 639,27	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	11 329 429,70
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 035 789,50	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	27 738,35
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	5 988 590,37	204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	37 430,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 674 048,35	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	75 154,50
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	11 806 704,83	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 042 781,55
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEE				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 000,00	27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 479 048,45
4581	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	1 270 142,68	4582	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	1 074 437,46
	<b>Somme :</b>	<b>38 129 915,00</b>		<b>Somme :</b>	<b>38 371 862,82</b>
Chapitres	Mandaté /Titré Liquidé		Chapitres	Mandaté /Titré Liquidé	
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENT	1 328 650,17	040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE	7 823 742,42
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	1 386 826,20	041	OPERATIONS PATRIMONIALES	1 386 826,20
	<b>Somme :</b>	<b>2 715 476,37</b>		<b>Somme :</b>	<b>9 210 568,62</b>
	<b>Somme :</b>	<b>40 845 391,37</b>		<b>Somme :</b>	<b>47 582 431,44</b>

Le résultat de la section d'investissement s'élève à + 6 737 040,07 €.

## Les résultats cumulés 2021

Le résultat de gestion de fonctionnement 2021 s'élève à +10 010 633,08€.

Le résultat cumulé de fonctionnement s'élève à +32 181 975,22€.

Le résultat cumulé d'investissement, hors reports de crédits, s'élève à 588 361,32€.

Après intégration des reports de crédits, le besoin de financement réglementaire de la section d'investissement s'élève à -1 403 154,67€.

FONCTIONNEMENT	GENERAL	DECHETS	PRINCIPAL
Résultat de gestion	7 701 068,59	2 309 564,49	10 010 633,08
Résultat antérieur repris (Chapitre 002)	22 171 342,14	-	22 171 342,14
<b>Résultat de clôture (A)</b>	<b>29 872 410,73</b>	<b>2 309 564,49</b>	<b>32 181 975,22</b>
INVESTISSEMENT			
Résultat de gestion	7 651 814,27	- 914 774,20	6 737 040,07
Résultat antérieur repris (Chapitre 001)	- 6 148 678,75	-	- 6 148 678,75
<b>Résultat de clôture (B)</b>	<b>1 503 135,52</b>	<b>- 914 774,20</b>	<b>588 361,32</b>
RESTES A REALISER			
Dépenses d'investissement	6 199 580,29		6 199 580,29
Recettes d'investissement	3 293 290,10	914 774,20	4 208 064,30
<b>Solde à reprendre (C)</b>	<b>- 2 906 290,19</b>	<b>914 774,20</b>	<b>- 1 991 515,99</b>
<b>BESOIN DE FINANCEMENT (D=B+C)</b>	<b>- 1 403 154,67</b>	<b>-</b>	<b>- 1 403 154,67</b>

## Affectations des résultats 2021

Comme expliqué dans l'affectation des résultats du budget annexe OM Bauges et du fait de sa clôture au 31/12/2021, il est nécessaire de réintégrer les résultats de ce dernier dans l'affectation des résultats du budget Principal. Pour rappel, les résultats du budget Principal sont composés des résultats du budget Général et du budget Déchets.

Les tableaux ci-dessous reprennent les détails obtenus pour chaque budget.

BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2021						
FONCTIONNEMENT	GENERAL	DECHETS	PRINCIPAL	OM BAUGES repris aux Déchets	DECHETS final	PRINCIPAL
Résultat de gestion	7 701 068,59	2 309 564,49	10 010 633,08	- 52 559,87	2 257 004,62	9 958 073,21
Résultat antérieur repris (Chapitre 002)	22 171 342,14	-	22 171 342,14	403 713,84	403 713,84	22 575 055,98
<b>Résultat de clôture (A)</b>	<b>29 872 410,73</b>	<b>2 309 564,49</b>	<b>32 181 975,22</b>	<b>351 153,97</b>	<b>2 660 718,46</b>	<b>32 533 129,19</b>
INVESTISSEMENT						
Résultat de gestion	7 651 814,27	- 914 774,20	6 737 040,07	- 627 460,69	- 1 542 234,89	6 109 579,38
Résultat antérieur repris (Chapitre 001)	- 6 148 678,75	-	- 6 148 678,75	- 449 350,03	- 449 350,03	- 6 598 028,78
<b>Résultat de clôture (B)</b>	<b>1 503 135,52</b>	<b>- 914 774,20</b>	<b>588 361,32</b>	<b>- 1 076 810,72</b>	<b>- 1 991 584,92</b>	<b>- 488 449,40</b>
RESTES A REALISER						
Dépenses d'investissement	6 199 580,29		6 199 580,29	-	-	6 199 580,29
Recettes d'investissement	3 293 290,10	914 774,20	4 208 064,30	-	914 774,20	4 208 064,30
<b>Solde à reprendre (C)</b>	<b>- 2 906 290,19</b>	<b>914 774,20</b>	<b>- 1 991 515,99</b>	<b>-</b>	<b>914 774,20</b>	<b>- 1 991 515,99</b>
<b>BESOIN DE FINANCEMENT (D=B+C)</b>	<b>- 1 403 154,67</b>	<b>-</b>	<b>- 1 403 154,67</b>	<b>- 1 076 810,72</b>	<b>- 1 076 810,72</b>	<b>- 2 479 965,39</b>

Le budget Déchets 2021 présente un solde cumulé de financement positif de 1 394 790,29€ (2 309 564,49€ - 914 774,20€). Rapporté au produit de TEOM qui s'élève à 15,485 M€, le solde représente 9% du produit de TEOM. Le seuil de « tolérance » fixé par la jurisprudence s'élève à 15%, le budget Déchets est donc exécuté en 2021 conforme à la réglementation.

**L'affectation finale des résultats obtenue est donc la suivante :**

	A	B	C = A+B	D	E=B+D	F=A+E
AFFECTATION ET REPRISE DES RESULTATS	GENERAL PROPOSE	DECHETS THEORIQUE	PRINCIPAL THEORIQUE	OM BAUGES repris aux Déchets	DECHETS PROPOSE	PRINCIPAL
Excédent/déficit d'investissement (001)	1 503 135,52	- 914 774,20	588 361,32	- 1 076 810,72	- 1 991 584,92	- 488 449,40
Recettes d'investissement (1068)	20 955 584,30	-	20 955 584,30	351 153,97	1 076 810,72	22 032 395,02
Report à nouveau en fonctionnement (002)	8 916 826,43	2 309 564,49	11 226 390,92	-	1 583 907,74	10 500 734,17

Le déficit d'investissement de -488 449,40€ sera réintégré dans le budget Déchets en 2022.

	F=A+E
<b>AFFECTATION ET REPRISE DES RESULTATS</b>	<b>PRINCIPAL</b>
Excédent/déficit d'investissement (001)	- 488 449,40
Recettes d'investissement (1068)	22 032 395,02
Report à nouveau en fonctionnement (002)	10 500 734,17

**L'affectation au 1068 se décompose de la manière suivante :**

- 1 076 810,72€ pour le budget Déchets.
- 20 955 584,30€ pour le budget Général.

**La reprise du résultat de fonctionnement après couverture de l'investissement est :**

- 1 583 907,74€ pour le budget Déchets.
- 8 916 826,43€ pour le budget Général.

## - BUDGET PRINCIPAL

## Section de fonctionnement – Budgets primitifs 2022

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	PRINCIPAL	DECHETS	GENERAL
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	22 694 408,00	13 026 177,00	9 668 231,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS	25 337 585,00	4 771 942,00	20 565 643,00
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	32 488 773,00		32 488 773,00
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	10 063 298,00	942 764,57	9 120 533,43
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	7 000 000,00	1 570 189,00	5 429 811,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	14 236 199,00	79 000,00	14 157 199,00
66 - CHARGES FINANCIERES	2 310 000,00	80 000,00	2 230 000,00
67 - CHARGES SPECIFIQUES	86 000,00	6 000,00	80 000,00
68 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	10 500 734,17	1 583 907,74	8 916 826,43
<b>Total DEPENSES</b>	<b>124 716 997,17</b>	<b>22 059 980,31</b>	<b>102 657 016,86</b>
Total DEPENSES REELLES	97 152 965,00	17 963 119,00	79 189 846,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	PRINCIPAL	DECHETS	GENERAL
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	10 500 734,17	1 583 907,74	8 916 826,43
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	185 000,00		185 000,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 500 000,00		1 500 000,00
70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE	15 340 717,00	2 146 700,00	13 194 017,00
73 - IMPOTS ET TAXES	22 585 607,00		22 585 607,00
731 - FISCALITE LOCALE	49 909 319,00	16 549 372,57	33 359 946,43
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	23 205 775,00	1 780 000,00	21 425 775,00
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 350 214,00		1 350 214,00
76 - PRODUITS FINANCIERS	59 631,00		59 631,00
77 - PRODUITS SPECIFIQUES	80 000,00		80 000,00
78 - REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	-		-
<b>Total</b>	<b>124 716 997,17</b>	<b>22 059 980,31</b>	<b>102 657 016,86</b>
TOTAL RECETTES REELLES	112 716 263,00	20 476 072,57	92 240 190,43

**Le budget Principal s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement pour un montant de 124 716 997,17€. Ce montant se décompose de la manière suivante :**

- 102 657 016,86€ pour le budget Général.
- 22 059 980,31€ pour le budget Déchets.

**Les opérations « réelles » en dépenses représentent un montant de : 97 152 965,00€**

- 79 189 846€ pour le budget Général.
- 17 963 119€ pour le budget Déchets.

**Les opérations « réelles » en recettes représentent un montant de : 112 716 263,00€**

- 92 240 190,43€ pour le budget Général.
- 20 476 072,57€ pour le budget Déchets.

**Les opérations « d'ordre » en dépenses représentent un montant de : 27 564 032,17€**

- 23 467 170,86€ pour le budget Général.
- 4 096 861,31€ pour le budget Déchets.

**Les opérations « d'ordre » en recettes représentent un montant de : 12 000 734,17€**

- 10 416 826,43€ pour le budget Général.
- 1 583 907,74€ pour le budget Déchets.

## Section d'investissement – Budgets primitifs 2022

### Dépenses d'investissement

NIVEAU DE VOTE	BP 2022	REPORT CREDIT 2021	TOTAL BP 22 + REORT 21 - BUDGET PRINCIPAL	DECHETS	GENERAL
1 - SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	488 449,40	-	488 449,40	488 449,40	
40 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	1 500 000,00	-	1 500 000,00		1 500 000,00
41 - OPERATIONS PATRIMONIALES	1 000 000,00	-	1 000 000,00		1 000 000,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	12 100 000,00	-	12 100 000,00	460 000,00	11 640 000,00
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	490 000,00	-	490 000,00		490 000,00
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS	10 000,00	-	10 000,00		10 000,00
<b>VOTE AU PROGRAMME</b>	<b>42 646 304,61</b>	<b>4 174 603,94</b>	<b>46 820 908,55</b>	<b>6 400 782,03</b>	<b>40 420 126,52</b>
OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	5 920 522,94	2 024 976,35	7 945 499,29		7 945 499,29
<b>Total</b>	<b>64 155 276,95</b>	<b>6 199 580,29</b>	<b>70 354 857,24</b>	<b>7 349 231,43</b>	<b>63 005 625,81</b>
Régularisation comptable prise en charge par déchets suite à intégration du résultat de clôture OM Bauges	-	-	-		1 503 135,52
<b>TOTAL SUITE REGULARISATION COMPTABLE</b>	<b>64 155 276,95</b>	<b>6 199 580,29</b>	<b>70 354 857,24</b>	<b>8 852 366,95</b>	<b>61 502 490,29</b>

### Commentaires

**La somme de 0,488 M€** correspond au résultat d'investissement de clôture 2021 reprenant à la fois les résultats du budget général (+1,503 M€), les résultats du budget Déchets (-914 K€) et les résultats du budget annexe OM Bauges (-1,076 M€).

L'ensemble de cette compilation suppose un retraitement des résultats ainsi que la prise en charge par le budget Déchets de l'ensemble des déficits de la compétence sans impacter le budget général de la collectivité. Une couverture de la somme de 1,503 M€ sera donc assurée par le budget Déchets.

**La somme de 1,500 M€** correspond aux opérations d'ordre de transfert entre sections et notamment l'amortissement des subventions d'investissements perçues. **C'est une opération comptable qui se retrouve en recette de fonctionnement.**

**La somme de 1,000 M€** correspond aux opérations « patrimoniales » de la collectivité. Il s'agit de régulariser comptablement en dépenses et en recettes et en lien avec le Trésor Public diverses opérations. Ce sont des opérations équilibrées qui n'impactent pas la capacité à investir de la collectivité.

La somme de **12,100 M€ relative aux emprunts** (chapitre 16) se décompose :

- **11,640 M€** au titre du remboursement en capital des emprunts du budget général.
  - o 340 000€ pour les emprunts pris en charge et refacturés à CGLE.
  - o 11 300 000€ pour le remboursement en capital des emprunts propres.
- **0,460 M€** pour le remboursement du capital des emprunts du budget déchets.

Une enveloppe de **490 000€ permettant le versement des avances sur marché public** est comptabilisée au chapitre 23 en dépenses. La même somme sera prévue en recettes, cette inscription est équilibrée.

Une enveloppe de **10 000€ permettant de comptabiliser divers opérations financières** est comptabilisée au chapitre 27 en dépenses. La même somme sera prévue en recettes, cette inscription est équilibrée.

**La somme de 7,945 M€** correspond aux opérations pour compte de tiers, c'est-à-dire des opérations réalisées par Grand Chambéry mais pour le compte d'autres acteurs ou opérateurs et financées par ces derniers.

Nature	BP 2022	REPORT 2021	BUDGET TOTAL 2022
45811001 - PUP BRESSIEUX CIS	630 980,00	-	630 980,00
45811002 - PUP ARMANET	76 620,00	-	76 620,00
45811003 - PUP OPAC ST SATURNIN	42 660,00	-	42 660,00
45811004 - PUP OPAC ST LOUIS DU MONT	88 000,00	-	88 000,00
45811005 - PUP SAVOISIENNE LES CHOREGIES	50 940,00	-	50 940,00
458167 - OPERATION TIERS ENERGIE RENOUELABLE	1 389 577,94	-	1 389 577,94
458171 - OPERATION TIERS CNES SMSB	1 320 000,00	1 965 399,89	3 285 399,89
458173 - OPERATION D'INVESTISSEMENT SECURISATION CARREFOUR GRANIER	45 000,00	-	45 000,00
458176 - OPERATION SMSB BATIMENT 1000 ET 1400	510 551,00	44 798,64	555 349,64
458177 - OPERATION AVENUE GRANDE CHARTREUSE	-	14 777,82	14 777,82
458179 - OPERATION TIERS ROUTE APPREMONT	56 000,00	-	56 000,00
4581804 - AIDE PIERRE ETAT PROG 2013	365 270,00	-	365 270,00
4581805 - AIDE PIERRE ETAT PROG 2014	125 974,00	-	125 974,00
4581806 - AIDE PIERRE ETAT PROG 2015	-	-	-
4581807 - AIDE PIERRE ETAT PROG 2016	218 950,00	-	218 950,00
4581808 - AIDE PIERRE ETAT PROG 2017-20	1 000 000,00	-	1 000 000,00
<b>Total</b>	<b>5 920 522,94</b>	<b>2 024 976,35</b>	<b>7 945 499,29</b>

L'ensemble des opérations pour compte de tiers porte sur 5 principales catégories :

- **Les aides déléguées à la Pierre pour le compte de l'Etat**
- **Les actions réalisées dans le cadre de Projets Urbains Partenariaux**
- **Les actions déléguées en matière de transition énergétique pour le compte de l'ADEME**
- **Les actions d'infrastructures pour le compte de CGLE ou de communes**
- **Les actions de reconversion des stations toutes saisons pour le compte de SMSB**

## Recettes d'investissement

NIVEAU DE VOTE	BP 2022	REPORT CREDIT 2021	TOTAL BP 22 + REPORT 21 - BUDGET PRINCIPAL	DECHETS	GENERAL
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	10 063 298,00	-	10 063 298,00	942 764,57	9 120 533,43
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	7 000 000,00	-	7 000 000,00	1 570 189,00	5 429 811,00
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	1 000 000,00	-	1 000 000,00		1 000 000,00
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	27 106 421,83	-	27 106 421,83	2 028 837,53	25 077 584,30
<b>13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>9 154 781,52</b>	<b>1 267 666,90</b>	<b>10 422 448,42</b>	<b>122 667,00</b>	<b>10 299 781,42</b>
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 613 134,65	914 774,20	4 527 908,85	4 187 908,85	340 000,00
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	490 000,00	23 985,00	513 985,00		513 985,00
<b>27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>1 870 705,00</b>	<b>-</b>	<b>1 870 705,00</b>		<b>1 870 705,00</b>
OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	5 848 451,94	2 001 638,20	7 850 090,14	-	7 850 090,14
<b>TOTAL COMPTABLE VOTE</b>	<b>66 146 792,94</b>	<b>4 208 064,30</b>	<b>70 354 857,24</b>	<b>8 852 366,95</b>	<b>61 502 490,29</b>

Les crédits proposés au budget principal 2022 en recettes s'élèvent à **70,355 M€** (61,503 M€ pour le budget Général et 8,852 M€ pour le budget Déchets).

La somme de **7,000 M€** prévue en recettes au chapitre 040 correspond à la dotation obligatoire des amortissements :

- **5,430 M€ pour le budget Général,**
- **1,570 M€ pour le budget Déchets.**

Il s'agit d'un flux interne entre les sections des budgets de la collectivité pour rembourser en priorité les emprunts contractés.

Cette enveloppe est complétée par la somme de **10,063 M€** prévue en recettes au chapitre 021 et qui correspond au virement par la section de fonctionnement de l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement pour permettre le remboursement en capital des emprunts, et de rendre ainsi possible, l'autofinancement des investissements avec le reliquat :

- **dont 0,942 M€ pour le budget Déchets.**
- **dont 9,121 M€ pour le budget Général :** Cette somme est cohérente avec le DOB 2022 présenté le 17/03/2022. Elle est constituée des éléments suivants :
  - o 7,621 M€ constituant l'épargne complémentaire réelle dégagée par la section de fonctionnement **et qui sert au calcul de l'épargne brute.**
  - o 1,500 M€ correspondant à l'équilibre des dépenses d'ordre suite à l'amortissement des subventions transféré en section de fonctionnement pour le même montant.

La somme de **27,106 M€** (dont 2,028 M€ - budget Déchets) est inscrite au chapitre 10 :

- **5,074 M€ et correspondent aux recettes de FCTVA** (Fonds de Compensation à la TVA) versé par l'Etat chaque trimestre,
  - o 4,122 M€ pour le budget Général.
  - o 0,952 M€ pour le budget Déchets.
- **22,032 M€ correspondant aux excédents de fonctionnement,** inscrits en réserves à la nature 1068.
  - o 1,076 M€ pour le budget Déchets.
  - o 20,956 M€ pour le budget Général.

**4,528 M€ sont inscrits en recettes au chapitre 16** au titre des emprunts à encaisser dont :

- 4,188 M€ correspondant à l'emprunt d'équilibre 2022 du budget Déchets au stade du budget primitif 2022.
- 340 K€ correspondant à la refacturation dette Galien à CGLE.

➔ **Le budget Général 2022 n'aura pas recours à l'emprunt bancaire pour le financement des investissements.**

Une enveloppe de **490 000€ + 23 985€ de reports 2021** permettant le remboursement des avances sur marché public est comptabilisée au chapitre 23 en recettes.

Une enveloppe de **10 000€** permettant de comptabiliser divers opérations financières est comptabilisée au chapitre 27.

**La somme de 1 870 705€ prévue en recettes au chapitre 27** correspond notamment à :

- 482 705 € aux remboursements d'avances consenties par le budget Général aux deux régies d'eau potable et d'assainissement (173 333,33 € pour l'eau potable et 160 000€ pour la régie de l'assainissement) d'une part, ainsi qu'au remboursement par la commune de Chambéry de son annuité 2022 (149 371€) d'autre part, dans le cadre de la cession à paiement différé du parking Cassine faisant l'objet d'un remboursement échelonné jusqu'en 2046.
- La somme de 1 378 000€ correspond au remboursement des cessions à paiement différé consenties à CGLE. Cette somme sert à financer les enveloppes d'investissement dédiées telles que les programmes d'infrastructures liés ou consécutifs aux actions de développement économique.

**La somme de 7,850 M€** correspond aux opérations pour compte de tiers, c'est-à-dire des opérations réalisées par Grand Chambéry mais pour le compte d'autres acteurs ou opérateurs et financées par ces derniers. Les sommes ne sont pas strictement équilibrées en dépenses et en recettes car quelques dispositifs ont été encaissés en amont en 2021 ou ne le seront qu'à terminaison en 2023.

Nature	BP 2022	REPORT 2021	BUDGET TOTAL 2022
45821001 - PUP BRESSIEUX CIS	630 980,00	-	630 980,00
45821002 - PUP ARMANET	76 620,00	-	76 620,00
45821003 - PUP OPAC ST SATURNIN	42 660,00	-	42 660,00
45821004 - PUP OPAC ST LOUIS DU MONT	88 000,00	-	88 000,00
45821005 - PUP SAVOISIENNE LES CHOREGIES	50 940,00	-	50 940,00
458267 - OPERATION TIERS ENERGIE RENOUVELABLE	1 389 577,94	53 638,20	1 443 216,14
458268 - OPERATION TIERS GIRATOIRES AREA	15 000,00	-	15 000,00
458271 - OPERATION COMPTE TIERS CNES SMSB	1 320 000,00	1 948 000,00	3 268 000,00
458273 - OPERATION INVESTISSEMENT SECURITE CARREFOUR GRANIER	45 000,00	-	45 000,00
458276 - OPERATION SMSB BAT 1000 ET 1400	479 480,00	-	479 480,00
4582806 - AIDE PIERRE ETAT PROG 2015	27 800,00	-	27 800,00
4582807 - AIDE PIERRE 2016	222 879,00	-	222 879,00
4582808 - AIDE PIERRE ETAT PRG 2017-2020	1 459 515,00	-	1 459 515,00
<b>Total</b>	<b>5 848 451,94</b>	<b>2 001 638,20</b>	<b>7 850 090,14</b>

# **Budgets primitifs 2022**

## **Focus sur le BUDGET GENERAL**

	<b>DEPENSES : 102 657</b>	<b>RECETTES : 102 657</b>
Autres : 10,417	Dotations et provisions : 8 917	Résultat fonctionnement reporté : 8 917
	Virement complémentaire 023 : 1 500	Amortissement des subventions - 040 : 1 500
Croisés : 8,349	FLUX CROISES (Personnel/Régies) 8 349	FLUX CROISES (Personnel/Régies) 8 349
Crédits reversés : 32,489	Attributions compensations + FPIC 31 448+1 040 = 32 489	Fiscalité sans pouvoir de taux (TVA/FNGIR/CVAE/IFER/CFE/TASCOM/VM/ Rôles supplémentaires = 51 389
Satellites et banques 13,741	Autres charges (OT/contributions obligatoires et/ou contractuelles = 11 511 Intérêts des emprunts = 2 230	
FONCTIONNEMENT 24,610	Charges de personnel = 12 216 Charges propres au budget = 9 668 Subventions et autres charges = 2 646 + 80 = 2 726	Tarifs et Loyers = 3 007 Refacturations diverses et subventions = 4 489 Dotations de l'Etat = 20 448
Epargne : 13,051	Epargne brute virement 023 = 7 621 Epargne brute - Amortissements = 5 430	Taxes foncières bâties et non bâties = 4 558
	83 891	83 891
	<b>DEPENSES : 61 503</b>	<b>RECETTES : 61 503</b>
INVESTISSEMENT 61,503	Remboursement de la dette : 11 111 PPI 2022 + reports 2021 : 40 420 Opérations pour compte de tiers = 7 945 Autres opérations = 1 527 + 500 = 2 027	Epargne brute - Amortissements 5 430 Epargne brute virement 023 - 7 621 FCTVA : 4 152 Subventions et avances 2022 + reports 2021 : 11 427 Mobilisation du résultat de clôture à fin 2021 20 956 Opérations pour compte de tiers = 7 850 Autres opérations = 3 567 + 500 = 4 067
	61 503	61 503

# Investissement

PROGRAMMES	Prévisionnel 2022 Dépenses	Reports 2021 intégrés au budget 2022 - Dépenses	Budget total 2022	Prévisionnel 2022 Recettes	Reports 2021 intégrés au budget 2022 - Recettes	Budget total 2022
GER ADMINISTRATION GRAND CHAMBERY	-	32 397,59	32 397,59	-	-	-
GER COMMUNICATION	8 000,00		8 000,00	-		-
GER GRANDS EQUIPEMENTS COLLECTIFS	306 000,00	181 633,00	487 633,00	-		-
GER PATRIMOINE A PARTIR DE 2021	1 186 265,56	175 101,86	1 361 367,42	230 000,00		230 000,00
GER SYSTEMES D'INFORMATION	685 000,00	348 591,86	1 033 591,86	-		-
GER ACHAT GLOBALISE DE MATERIEL	180 000,00	27 546,66	207 546,66	-		-
GER RENOUVELLEMENT MATERIEL COURS D'EAU	10 020,00	26 538,18	36 558,18	23 315,00		23 315,00
GER RESERVE FONCIERE	16 000,00		16 000,00	-		-
<b>SOUS TOTAL - INVESTISSEMENTS RECURRENTS</b>	<b>2 391 285,56</b>	<b>791 809,15</b>	<b>3 183 094,71</b>	<b>253 315,00</b>	<b>-</b>	<b>253 315,00</b>
PEM	703 448,00		703 448,00	18 500,00		18 500,00
RD 1006 GARATTE - LA TROUSSE	2 150 000,00	133 529,12	2 283 529,12	800 000,00		800 000,00
OUVRAGE D'ART - PONT DE LA TROUSSE	2 188 000,00		2 188 000,00	482 000,00		482 000,00
CENTRE NORD	629 000,00		629 000,00	-		-
VOIRIES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	2 770 000,00	1 151 134,68	3 921 134,68	231 188,82		231 188,82
FEUX TRICOLORES	73 000,00	103 555,46	176 555,46	-		-
AMENAGEMENTS ECHANGEURS - GIRATOIRES	227 000,00	114 383,56	341 383,56	179 475,00		179 475,00
AMENAGEMENTS ECHANGEURS - AIRES	380 000,00		380 000,00	282 000,00		282 000,00
<b>ENVELOPPE MOBILITE</b>	<b>2 642 315,21</b>		<b>2 642 315,21</b>	<b>726 415,00</b>		<b>726 415,00</b>
ANRU AMENAGEMENTS BELLEVUE	912 000,00	3 408,00	915 408,00	608 000,00		608 000,00
GENS DU VOYAGE HORS CASSINE	919 993,00	366 394,82	1 286 387,82	6 000,00		6 000,00
<b>GENS DU VOYAGE CASSINE</b>	<b>-</b>		<b>-</b>	<b>1 378 000,00</b>		<b>1 378 000,00</b>
PATINOIRE DE BUISSON ROND : GAZ ET SURFACEUSE	595 000,00		595 000,00	300 000,00		300 000,00
NOUVELLE PISCINE D'AGGLOMERATION	32 000,00	216,00	32 216,00	140 000,00	432 650,90	572 650,90
REHABILITATION DE LA PISCINE DE BUISSON ROND	10 000,00	97 591,52	107 591,52	700 000,00	280 000,00	980 000,00
<b>SOUS TOTAL - GRANDS EQUIPEMENTS/INFRA</b>	<b>14 231 756,21</b>	<b>1 970 213,16</b>	<b>16 201 969,37</b>	<b>5 851 578,82</b>	<b>712 650,90</b>	<b>6 564 229,72</b>
CONFLUENCE LEYSSE HYERES - RIVES DE L'HYERES	3 867 720,00	12 397,06	3 880 117,06	2 066 227,00		2 066 227,00
DIGUES DE LA LEYSSE - ENDIGUEMENT - OP27	158 970,00		158 970,00	-		-
OUVRAGES RECENSEMENT ET SECURISATION	60 000,00		60 000,00	40 000,00		40 000,00
TRAVAUX HYDRAULIQUES A MENER	64 020,00		64 020,00	-		-
BRAS DE DECHARGE DE LA LEYSSE	30 000,00	6 300,00	36 300,00	-		-
CONTRÔLE DES SEUILS DES COURS D'EAU	998 736,00	2 156,40	1 000 892,40	582 596,00		582 596,00
EAX PLUVIALES	2 176 402,00	478 093,00	2 654 495,00	824 037,00	8 750,00	832 787,00
ESPACES NATURELS ET AGRICULTURE HORS FDC	375 133,00	85 096,68	460 229,68	140 512,92	50 266,00	190 778,92
TOURISME	250 000,00	74 068,00	324 068,00	28 966,28		28 966,28
CHALET DE LA VILLETTE-CNES	380 600,00		380 600,00			-
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL	444 000,00	56 427,60	500 427,60	150 000,00		150 000,00
AUTRES SUBVENTIONS			-	80 678,00		80 678,00
<b>SOUS TOTAL - GESTION ET PRESERVATION DES ESPACES</b>	<b>8 805 581,00</b>	<b>714 538,74</b>	<b>9 520 119,74</b>	<b>3 913 017,20</b>	<b>59 016,00</b>	<b>3 972 033,20</b>
<b>FDC ACTIONS TRANSVERSALES</b>	<b>1 192 000,00</b>		<b>1 192 000,00</b>	<b>-</b>	<b>496 000,00</b>	<b>496 000,00</b>
FDC ESPACES NATURELS ET AGRICULTURE	343 000,00	849,80	343 849,80			0
FDC CISALB		395 985,09	395 985,09			0
FDC EQUIPEMENTS CULTURELS		166 250,00	166 250,00			0
FDC STADE ET AMENAGEMENTS ANNEXES	1 800 000,00		1 800 000,00			0
FDC CASERNES SDIS 73	749 827,00		749 827,00			0
FDC POTEAUX INCENDIE	60 000,00	22 050,00	82 050,00			0
FDC PRU 1 ET 2	77 300,00	64 122,00	141 422,00	88 530,00		88 530,00
FDC POLITIQUE DE LA VILLE	333 920,00		333 920,00			0
FDC PLH 2013/2020 - SOLDES A PAYER	6 242 050,81	33 786,00	6 275 836,81			0
FDC PLH - HORS AP HABITAT	18 802,00	-	18 802,00	53 673,50		53 673,50
FDC SILLON ALPIN NORD	-	15 000,00	15 000,00			0
<b>SOUS TOTAL - FONDS DE CONCOURS VERSES</b>	<b>10 816 899,81</b>	<b>698 042,89</b>	<b>11 514 942,70</b>	<b>142 203,50</b>	<b>496 000,00</b>	<b>638 203,50</b>
<b>SOUS TOTAL - OPERATIONS LANCEES</b>	<b>36 245 522,58</b>	<b>4 174 603,94</b>	<b>40 420 126,52</b>	<b>10 160 114,52</b>	<b>1 267 666,90</b>	<b>11 427 781,42</b>
<b>SOUS TOTAL OPERATIONS VALIDEES MAIS NON LANCEES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>36 245 522,58</b>	<b>4 174 603,94</b>	<b>40 420 126,52</b>	<b>10 160 114,52</b>	<b>1 267 666,90</b>	<b>11 427 781,42</b>

### **La PPI 2022 du budget général se décompose en 4 catégories d'investissement :**

- **Investissements récurrents (3,183 M€)** : Il s'agit des opérations de gros entretien récurrents portant principalement sur les grands équipements collectifs, les systèmes d'information, les bâtiments et quelques crédits pour divers petits aménagements.
- **Grands équipements et infrastructures (16,202 M€)** : Il s'agit des opérations de grosses infrastructures telles le PEM, voiries et ouvrages d'art, les enjeux autoroutiers, l'aménagement des aires d'accueil des gens du voyage, la réhabilitation de la production de « froid » de la patinoire, mais aussi, la construction de la piscine aqualudique, et la réhabilitation de la piscine de Buisson Rond.
- **Gestion et préservation des espaces (9,520 M€)** : Il s'agit des opérations portant sur les cours d'eaux, les eaux pluviales, les espaces naturels et agricoles, le développement touristique ainsi que les enjeux entourant le plan local d'urbanisme.
- **Fonds de concours versés (11,515 M€)** : il s'agit de l'ensemble des aides versées par Grand Chambéry aux partenaires institutionnels ou privés dont l'objet porte sur les espaces naturels et agricoles, les cours d'eaux, les grandes infrastructures communales de centralité, la politique de la ville et le programme de rénovation urbaine et le programme local de l'Habitat 2013/2020.

En dépenses la PPI 2022 s'élève donc à **40,420 M€** dont 4,175 M€ de reports de crédits 2021.

En recettes, l'enveloppe subventions est de **11,427 M€** dont 1,267 M€ de reports de crédits 2021. Les subventions sont présentées par programme, avec un niveau de vote retenu par chapitre « au chapitre comptable 13 ».

### **Parmi les reports de crédits en dépenses 2021 :**

- **1,151 M€** concerne l'enveloppe récurrente dédiée aux aménagements de voiries et infrastructures.
- **0,478 M€** pour les travaux d'eaux pluviales.

### **Au sein du budget primitif 2022, les principales inscriptions en dépenses sont :**

- **Investissements récurrents : 3,183 M€**
  - o **1,186 M€** pour les opérations de gros entretien récurrents en lien avec la direction des bâtiments communautaires.
  - o **0,685 M€** pour les opérations en lien avec la direction des systèmes informatisés, comprenant notamment, le Schéma Directeur Numérique définissant le niveau d'ambition du numérique de la collectivité.
- **Grands équipements et infrastructures : 16,202 M€**
  - o **2,770 M€** pour l'enveloppe allouée aux Voiries d'Intérêt Communautaire, comprenant l'aménagement, le renouvellement, mais aussi, la création d'aménagements neufs, tels que la requalification de carrefours.
  - o **2,642 M€** pour le financement des actions « mobilité » financées par une quote-part de VM affectée sur le budget Général.
  - o **2,150 M€** pour l'aménagement de la RD1006 Garatte la Trousse.
  - o **2,188 M€** pour la réhabilitation du Pont de la Trousse.
  - o **0,912 M€** pour le réaménagement complet du quartier de Bellevue.
  - o **0,703 M€** pour le solde du PEM.
  - o **0,609 M€** pour les opérations d'aménagement du Centre Nord visant à modifier durablement l'entrée Nord de la ville de Chambéry.
  - o **0,595 M€** pour les travaux de changement de l'alimentation en froid de la Patinoire de Buisson Rond.
  - o **0,380 M€** pour l'échangeur autoroutier et les aménagements connexes.

- **Gestion et préservation des espaces : 9,520 M€**
  - o 3,867 M€ au titre de travaux concernant la confluence Leysse Hyères.
  - o 2,176 M€ pour les travaux d'eaux pluviales.
  - o 0,998 M€ pour le contrôle des seuils des cours d'eau.
  - o 0,444 M€ dans le cadre de projets en lien avec le plan local d'urbanisme.
  
- **Fonds de concours versés : 11,515 M€**
  - o 6,242 M€ pour les fonds de concours en matière de Programme Local de l'Habitat portant sur la période 2013 à 2020.
  - o 1,800 M€ au titre de la participation de Grand Chambéry pour la reconstruction du stade municipal et de ses aménagements annexes.
  - o 0,749 M€ pour le financement d'opérations engagées par les SDIS73.
  - o 0,334 M€ à titre de fonds de concours en matière de politique de la ville.

**Parmi les reports de crédit en recettes 2021 : 1,267 M€**

- 0,280 M€ concerne la subvention versée par l'Etat dans le cadre de la DSIL 2020 pour l'opération concernant la **réhabilitation de la piscine de Buisson Rond**,
- 0,433 M€ pour le solde de la construction de la nouvelle piscine aqualudique dans le cadre du contrat plan Etat Région (CPER).
- 0,496 M€ dans le cadre de la Convention Qualité de l'Air avec la Région pour les dispositifs fonds air bois (296 K€), avec le versement d'un 1<sup>er</sup> acompte de 174 400 € le 03/02/222, ainsi que le dispositif concernant l'Acquisition de Vélos à Assistance Electrique (VAE).
- 0,050 M€ pour la restauration des zones humides dans le cadre de la délégation de compétence confiée au CISALB.

**Au sein du budget primitif 2022, les principales inscriptions en recettes sont :**

- **Investissements récurrents : 0,253 M€**
  - o 0,230 M€ pour les opérations de gros entretien récurrents
    - Dont 150 000€ au titre des CEE pour le financement du système ONSEN à la piscine de Buisson Rond.
    - Dont 80 000€ au titre du financement DSIL des gymnases d'une part (50 000€) et les refacturations d'audits sécurité d'autre part (30 000€).
  - o 0,023 M€ pour le changement de matériel de la direction des cours d'eaux.
  
- **Grands équipements et infrastructures : 5,852 M€**
  - o 0,231 M€ pour l'enveloppe allouée aux Voiries d'Intérêt Communautaire correspondant aux participations communales attendues.
  - o 0,800 M€ pour l'aménagement de la RD1006 Garatte la Trousse dans le cadre du financement octroyé par le Département pour un total de 2,5 M€.
  - o 0,700 M€ pour le financement des travaux de réhabilitation de la piscine de Buisson Rond dans le cadre du financement octroyé par le Département.
  - o 0,726 M€ pour le financement des actions « mobilité » au titre du soutien du Département pour les nouveaux aménagements cyclables (Jusqu'à 25% de l'enveloppe éligible annuellement) complété par la DSIL 2019/2020 et 2021.
  - o 0,482 M€ pour la réhabilitation du Pont de la Trousse au titre de la DSIL 2022 dont le dossier est en cours d'étude par la Préfecture.
  - o 0,608 M€ pour le réaménagement complet du quartier de Bellevue selon l'arrêté attributif de la Région pour cette opération.
  - o 0,300 M€ pour les travaux de changement de l'alimentation en froid de la Patinoire de Buisson Rond au titre du CTS3G du Département de la Savoie.
  - o 0,179 M€ pour l'échangeur autoroutier et les aménagements de giratoires (AREA).

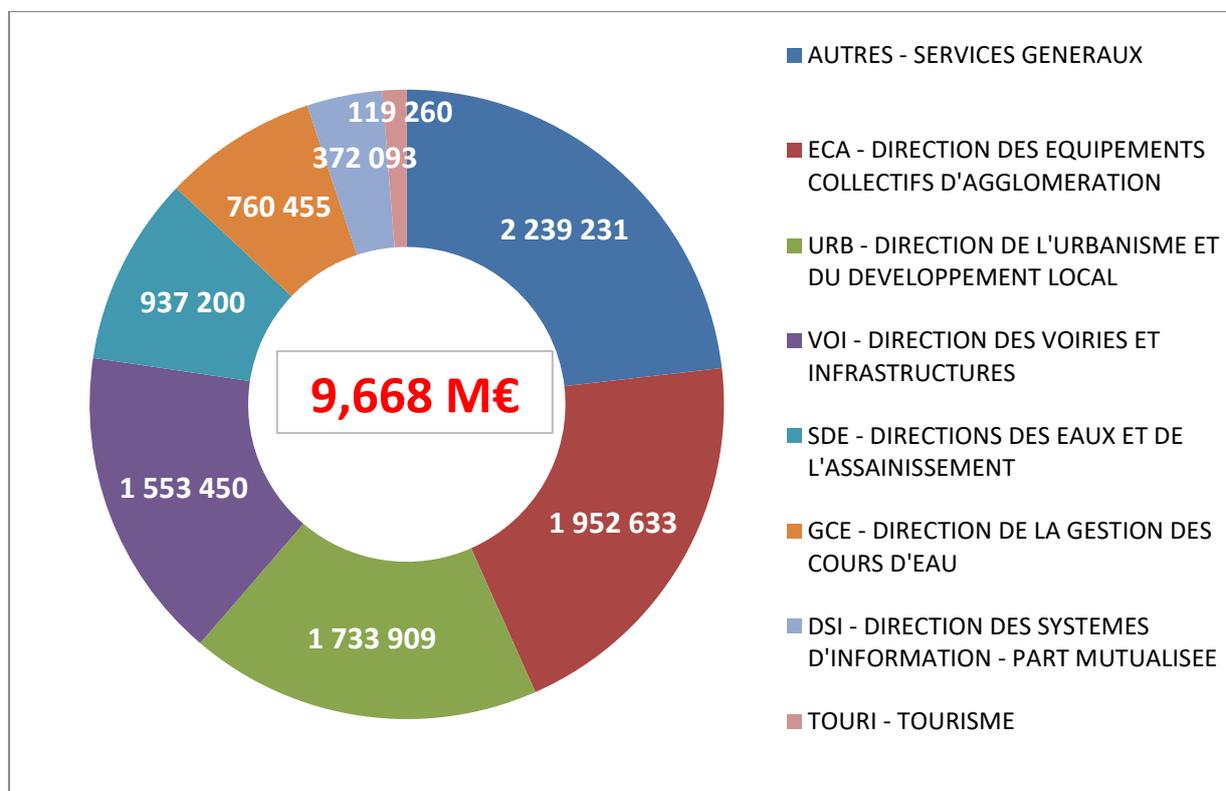
- **Gestion et préservation des espaces : 3,913 M€**
  - o **2,066 M€** au titre de travaux concernant la confluence Leysse Hyères et plus précisément les rives de l'Hyères.
  - o **0,824 M€** pour les travaux d'eaux pluviales financés par l'Agence de l'Eau.
  - o **0,582 M€** pour le contrôle des seuils des cours d'eau dans le cadre du plan de soutien exceptionnel de l'Agence de l'eau.
  - o **0,150 M€** dans le cadre de projets en lien avec le plan local d'urbanisme tels le PSMV.
  
- **Fonds de concours versés : 0,142 M€**
  - o **0,142 M€** au titre des fonds de soutiens spécifiques en lien avec l'habitat et le projet de renouvellement urbain.

## Fonctionnement

	<b>DEPENSES : 102 657</b>	<b>RECETTES : 102 657</b>
Autres : 10,417	Dotations et provisions : 8 917	Résultat fonctionnement reporté : 8 917
	Virement complémentaire 023 : 1 500	Amortissement des subventions - 040 : 1 500
Croisés : 8,349	FLUX CROISES (Personnel/Régies) 8 349	FLUX CROISES (Personnel/Régies) 8 349
Crédits reversés : 32,489	Attributions compensations + FPIC 31 448+1 040 = 32 489	Fiscalité sans pouvoir de taux (TVA/FNGIR/CVAE/IFER/CFE/TASCOM/VM/ Rôles supplémentaires = 51 389
Satellites et banques 13,741	Autres charges (OT/contributions obligatoires et/ou contractuelles = 11 511	
	Intérêts des emprunts = 2 230	
<b>FONCTIONNEMENT</b> 24,610	Charges de personnel = 12 216	Tarifs et Loyers = 3 007
	Charges propres au budget = 9 668	Refacturations diverses et subventions = 4 489
	Subventions et autres charges = 2 646 + 80 = 2 726	Dotations de l'Etat = 20 448
Epargne : 13,051	Epargne brute virement 023 = 7 621	
	Epargne brute - Amortissements = 5 430	Taxes foncières bâties et non bâties = 4 558
	<b>83 891</b>	<b>83 891</b>

# Dépenses

Chapitre 011 – Charges à caractère général : 9,668 M€



Au sein de cette enveloppe, les services généraux de la collectivité ne représentent que 23% des charges de fonctionnement courant totales. **77% relèvent donc de services dédiés qu'il convient de détailler ci-après :**

## **Grands Equipements collectifs : 1,953 M€**

- 742 K€ pour le bon fonctionnement courant de la piscine aqualudique du Stade.
- 536 K€ pour le bon fonctionnement de la piscine de Buisson Rond.
- 342 K€ pour le bon fonctionnement de la patinoire de Buisson Rond.
- 170 K€ pour le bon fonctionnement du Parc Evènementiel du Phare.
- 125 K€ pour le bon fonctionnement de la direction des grands équipements.
- 38 K€ pour les autres équipements tels l'Aérodrome...

## **Urbanisme et Développement local : 1,734 M€**

- 295 K€ pour le financement du PLIE.
- 241 K€ pour le financement des dispositifs dans le cadre du soutien au parc privé.
- 230 K€ pour le financement des Terrains Familiaux des gens du voyage.
- 167 K€ pour le financement des Aires d'accueil des gens du voyage.
- 135 K€ pour le financement des dispositifs relevant du développement social urbain (69 K€) et du programme de renouvellement urbain (66 K€).
- 121 K€ pour la prise en charge des frais liés aux bâtiments gérés par la direction.
- 97 K€ pour le financement du fonctionnement de la Maison des Syndicats.
- 78 K€ pour les missions d'architecte conseils.
- 70 K€ pour le financement du fonctionnement de l'Aire de Grand Passage.
- 53 K€ pour le financement du PCAET
- 47 K€ pour le financement de crédits d'ingénierie et d'évaluation.

- 40 K€ pour le financement des actions de la charte forestière.
- 32 K€ pour le financement des actions TEPOS.
- 32 K€ pour le financement du fonctionnement de la Maison de la Justice et du Droit.
- 8 K€ pour le financement du schéma directeur d'énergie positive.
- 88 K€ pour l'ensemble des autres actions (appui aux opérations d'aménagements, PLUI, schéma agricole, frais généraux...).

#### **Voiries et infrastructures : 1,553 M€**

- 1,339 M€ au titre de l'entretien courant des voiries communautaires conventionnées avec les communes.
- 211 K€ au titre de l'entretien des voiries relevant directement de la collectivité.
- 3 K€ au titre des frais généraux de la direction.

#### **Eaux pluviales : 937 K€**

Il s'agit de l'enveloppe dédiée à l'exercice de la compétence eaux pluviales.

- 222 K€ sont prévus pour le financement des actions complémentaires consécutives au transfert de compétence intervenu en 2020.
- 715 K€ sont prévus pour le financement des actions récurrentes résultant du transfert de compétence intervenu en 2001.

#### **Gestion des cours d'eaux : 760 K€**

Il s'agit de l'ensemble des flux comptables de frais de fonctionnement et de masse salariale à verser au CISALB dans le cadre de la délégation de compétences GEMAPI. Cette enveloppe doit être analysée en lien avec celle du chapitre 012 personnel pour 417 978€ et celle du chapitre 70 en recettes pour 409 000€ afin d'éviter une double comptabilisation du coût réel de cette compétence.

#### **DSI mutualisée : 372 K€**

La collectivité porte une DSI mutualisée pour un montant de 372 K€ qui est ensuite refacturé aux communes membres du service mutualisé.

#### **Tourisme : 119 K€**

Les dépenses de fonctionnement courant portent principalement sur l'entretien des sentiers à hauteur de 40 000€, le reste portant sur des actions courantes tels le financement d'études ou le déploiement de schémas directeurs touristiques.

#### **Services Généraux : 2,923 M€ dont 684 K€ financés par la TEOM au titre des frais de structure refacturés, soit un reste à charge net de 2,239 M€ pour le budget Général.**

- **Ressources Humaines : 530 K€**
  - Dont formations : 230 K€, soit 43% du budget RH proposé en 2022.
  - Dont sous traitance générale - prestations d'accompagnement RH : 137 K€.
  - Dont voyages/déplacements et frais de missions : 39 K€.
  - Dont remboursement de frais aux communes membres : 38 K€.
  - Dont annonces et insertions pour les publications d'offres d'emploi : 25 K€.
  - Dont fournitures de petit équipement : 23 K€.
  - Dont études : 12 K€.
  - Dont catalogues et imprimés : 3 K€.
  - Dont solde : 23 K€ pour le financement de frais généraux et administratifs,
- **Communication : 202 K€**
  - Action d'animation et promotion du territoire : 10 K€.
  - Editorial : 90 K€.
  - Evènements : 51 K€.
  - Frais généraux : 38 K€.
  - Imagerie : 12 K€.

- **Moyens généraux : 414 K€**
  - Dont fluides et fournitures : 84 K€.
  - Dont nettoyage des locaux : 60 K€.
  - Dont locations : 50 K€.
  - Dont sous traitance générale : 49 K€.
  - Dont dépenses d'entretien : 46 K€.
  - Dont documentation générale et technique : 39 K€.
  - Dont affranchissement : 25 K€.
  - Dont honoraires : 18 K€.
  - Dont dépenses de maintenance : 14 K€.
  - Dont réception, catalogues et voyages/déplacement : 13 K€.
  - Dont impôts : 11 K€.
  - Dont concours divers : 6 K€.
  
- **DSI non mutualisée : 518 K€ dont 34 K€ pour l'innovation.** L'ensemble des dépenses de la direction porte sur les maintenances d'outils propres à Grand Chambéry et la prise en charge des dépenses de télécommunication (Près de 90% du budget). En complément sont prévus des d'entretien, de fluides et de nettoyage des locaux dédiés à la direction.
  
- **Bâtiments : 455 K€**
  - Dont Charges locatives des bâtiments : 306 K€.
  - Dont fluides et fournitures : 62 K€.
  - Dont dépenses d'entretien : 35 K€.
  - Dont Sous traitance générale : 32 K€.
  - Dont maintenance : 9 K€.
  - Autres dépenses courantes : 11 K€.
  
- **Finances et commande publique : 504 K€**
  - Dont assurances : 156 K€.
  - Dont matières et fournitures exceptionnelles suite crise sanitaire : 125 K€.
  - Dont Allocations Vétérance versées au SDIS : 73 K€.
  - Dont maintenance des outils logiciels de la direction : 46 K€.
  - Dont sous traitance générale et accompagnement financier : 43 K€.
  - Dont autres honoraires : 13 K€.
  - Dont annonces et insertions pour la commande publique : 35 K€.
  - Autres dépenses courantes : 13 K€.
  
- **Autres services (DGS, Cabinet, Participation Citoyenne, autres équipements généraux) : 299 K€**
  - DGS : 150 K€
  - Cabinet du président : 53 K€
  - Participation citoyenne : 33 K€
  - Autres équipements généraux : 64 K€

## Chapitre 012 – Charges de personnel : 20,565 M€ (12,216 M€ pour le budget Général)

Le Budget Général de Grand Chambéry comptabilise l'ensemble de la masse salariale de la collectivité. Il convient donc de procéder à un retraitement de cette enveloppe en retirant les budgets annexes et autonomes de sorte à mesurer la charge nette qui pèse sur le budget Général de la collectivité.

Le traitement se fait en déduisant l'ensemble des lignes comptabilisées aux natures 70841, 70842, 70845 et 70848 en recettes réelles de fonctionnement. **Ce montant s'élève à 8,349 M€ ce qui « gonfle » artificiellement la volumétrie budgétaire du budget Général.**

Afin d'être cohérent avec les masses projetées lors de l'analyse du cabinet CMK en novembre 2021, le périmètre de présentation a été ajusté entre 2021 et 2022.

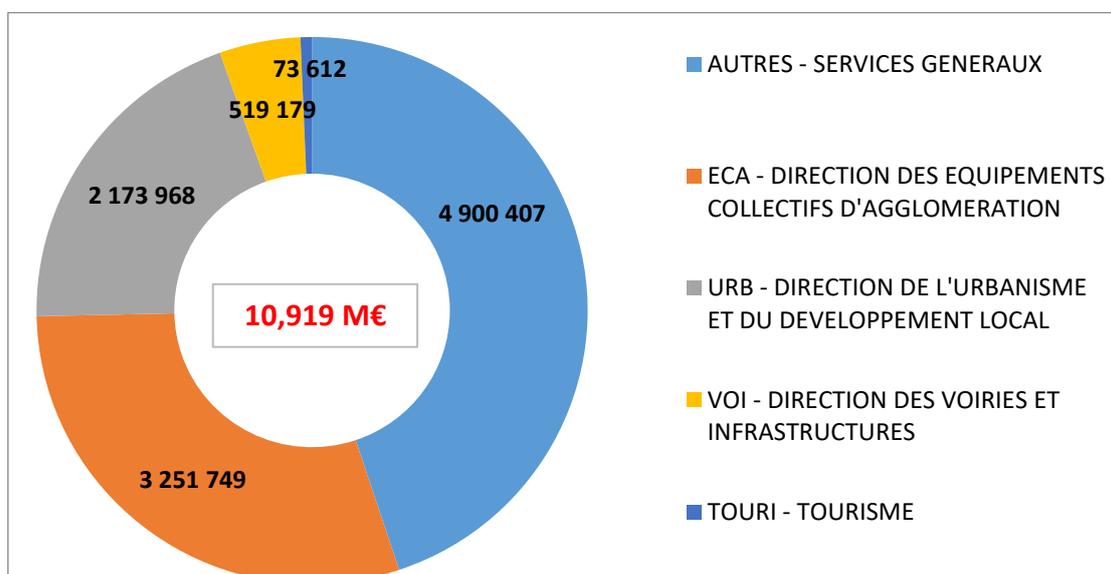
Pour les lecteurs qui souhaitent procéder à une comparaison des coûts à la charge du Budget Général entre 2021 et 2022, il faut retenir le montant repris en première ligne du tableau ci-dessous : 10 918 915€. En effet, les deux lignes suivantes relèvent de services mutualisés ou délégués qui font l'objet de refacturations en recettes au chapitre 70.

<b>TOTAL GRAND CHAMBERY - BUDGET GENERAL NET (chiffre à retenir pour comparer les chiffres du CA 2021 avec le BP 2022)</b>	<b>10 918 915,00</b>
MUTU – PART MUTUALISEE DE LA DSI	879 572,00
GCE – PART DELEGUEE AU CISALB	417 978,00
<b>TOTAL GRAND CHAMBERY - BUDGET GENERAL PROPRE Montant présenté par le cabinet CMK et tenant compte des recettes facturées correspondantes</b>	<b>12 216 465,00</b>
SDE - DIRECTIONS DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT	7 762 791,00
TRA - DIRECTION DES TRANSPORTS	586 387,00
<b>TOTAL MASSE SALARIALE COMPTABILISEE DANS LE BUDGET GENERAL</b>	<b>20 565 643,00</b>

La masse salariale restant à charge du budget Général de Grand Chambéry progresse donc de 1,374 M€ entre 2021 et 2022.

- 50% de cette hausse (627 K€) porte sur les recrutements opérés pour le fonctionnement des deux piscines d'agglomération en année pleine,
- 15% de la hausse (190 K€) porte sur le GVT entre 2021 et 2022,
- et le solde 35% (557 K€) porte sur des réorganisations, internalisation ou remises à niveau de services (DSI, RH, DGS, TOURISME, RELATION A L'USAGER notamment) dont l'impact financier en année pleine se matérialisera en 2022. C'est à partir de cette base, conforme à la prospective projetée en DOB, qu'une progression ultérieure annuelle de +2%/an serait attendue d'ici 2026. L'année 2023 sera donc analysée au regard de cet objectif.

Ci-dessous, une présentation graphique de la masse salariale restant à charge du Budget Général (10,919 M€).



En volume, **la direction des grands équipements présente la masse salariale la plus importante avec 30% du total** ce qui s'explique, compte tenu de l'exploitation en régie de la piscine de Buisson Rond, la piscine Aqualudique du Stade et la patinoire de Buisson Rond.

Services	BP 2022
AEROD – SERVICE AERODROME	80 282
FRGEN – SERVICES GENERAUX DE LA DIRECTION	59 538
PATI – SERVICE PATINOIRE	730 611
PEX – SERVICE EN CHARGE DU PEX	41 559
PISCINES – PISCINES DU STADE ET DE BUISSON ROND	2 339 759
<b>TOTAL</b>	<b>3 251 749</b>

Cas particulier de la masse salariale des deux piscines. Une affectation est obligatoirement à renseigner mais il convient d'apprécier la masse salariale des deux piscines en globalité, soit 2 339 759€ en 2022. Ces deux compétences représentent 72% de la masse salariale totale de la direction.

**La direction de l'urbanisme et du développement local représente 20% de la masse salariale totale.** Cette direction gère tous les enjeux en matière d'habitat, de politique de la ville, de gens du voyage, de plan local d'urbanisme, de développement durable, des ADS et des opérations d'aménagement urbain.

La masse salariale de la direction de l'urbanisme et du développement est décomposée de la manière suivante :

Services	BP 2022
ADS – SERVICE AUTORISATION DROIT DES SOLS	329 604
APEN – AGRICULTURE ET ESPACES NATURELS	326 346
APPUI – SERVICES GENERAUX DE LA DIRECTION	230 151
EGDV – SERVICE GENS DU VOYAGE	136 523
EMPIN – SERVICE EMPLOI INSERTION	175 619
ESH – SERVICE HABITAT	313 603
PLUI – SERVICE URBANISME	368 056
PVIL – SERVICE POLITIQUE DE LA VILLE	294 066
<b>TOTAL</b>	<b>2 173 968</b>

**La direction des voiries et infrastructures représente près de 5%** de la masse salariale totale. Cette direction travaille en étroite collaboration avec les communes dans la mise en œuvre de cette compétence intercommunale mais à fort enjeu politique.

**55% de la masse salariale du budget Général est donc affectée à des services dédiés qui sont chargés de faire fonctionner les équipements publics gérés en régie directe ou de mettre en œuvre et de piloter des politiques publiques** concourant au développement local, au bien-être de la population en étroite collaboration avec chacune des 38 communes.

**Cependant, une collectivité sans services généraux ne peut pas fonctionner correctement.** Toute mise en œuvre d'une politique publique dans de bonnes conditions suppose au préalable des services supports qui vont assurer :

- **une gestion des bâtiments optimisée** et répondant aux normes de sécurité,
- **des actions de communication** pour valoriser et informer la population des enjeux entourant la collectivité

- **le bon respect des règles statutaires**, des conditions de travail, de la formation, ainsi que la gestion de carrière tout au long du parcours des agents.
- **la bonne application des normes budgétaires, comptables et de contrôle de gestion et le respect des principes de la commande publique** afin de préparer et exécuter au mieux les budgets.
- **le bon fonctionnement de l'architecture informatique et logicielle** nécessaire,
- **la bonne administration de la relation à l'utilisateur et aux élus**, car une collectivité est administrée par une assemblée délibérante et plusieurs assemblées citoyennes consultatives notamment,

**Cet ensemble est enfin placé sous l'autorité et le pilotage d'une direction générale. Ces services dits « fonctionnels » représentent donc une enveloppe de 4,9 M€ en 2022, soit 40% de la masse salariale selon le détail ci-dessous :**

BAT - DIRECTION DES BATIMENTS COMMUNAUTAIRES	493 862,00
CAB - CABINET DU PRESIDENT	176 613,00
COM - DIRECTION DE LA COMMUNICATION	355 902,00
DGS - DIRECTION GENERALE DES SERVICES	541 616,00
GRH - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	1 414 453,00
FAA - DIRECTION DES FINANCES ACHATS ET ASSURANCES	974 465,00
DSI - DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION – PART GRAND CHAMBERY	648 711,00
MGE - SERVICES MOYENS GENERAUX	294 785,00
<b>AUTRES - SERVICES GENERAUX</b>	<b>4 900 407,00</b>

## Chapitre 014 – Atténuation de produits : 32,489 M€

En volume, ce chapitre comptable représente la première enveloppe du budget Général de la collectivité.

3 enjeux sont comptabilisés :

- Attributions de compensation versées aux communes pour **31,448 M€**.
- Fonds de péréquation communal et intercommunal pour **0,855 M€**. Ce mécanisme mis en place par l'Etat est quasiment stable depuis plusieurs exercices. Grand Chambéry et les 38 communes sont contributeurs à ce fonds de solidarité.
- Le mécanisme de partage du dynamisme fiscal entre Grand Chambéry et Grand Lac dans le cadre de la convention signée entre les deux collectivités lors de la création de CGLE en 2017. Son montant 2022 est estimé à **0,186 M€**.

Les attributions prévisionnelles de compensation aux communes pour l'année 2022 sont :

Attributions de compensation prévisionnelles 2022	
Nom de la commune	AC 2022
BARBERAZ	168 102 €
BARBY	409 401 €
BASSENS	810 787 €
CHALLES -LES- EAUX	244 334 €
CHAMBERY	22 323 954 €
COGNIN	300 806 €
CURIENNE	20 354 €
ECOLE	9 922 €
LA COMPOTE	4 426 €
LA MOTTE-SERVOLEX	3 116 421 €
LA RAVOIRE	1 853 751 €
LA THUILE	36 101 €
LE CHATELARD	266 622 €
LESCHERAINES	108 334 €
LES DESERTS	113 861 €
MONTAGNOLE	212 560 €
PUYGROS	15 879 €
ST ALBAN LEYSSE	895 577 €
ST BALDOPH	225 289 €
ST CASSIN	31 616 €
ST JEOIRE PRIEURE	132 540 €
ST SULPICE	26 198 €
SONNAZ	104 005 €
THOIRY	11 682 €
VEREL PRAGONDRAN	5 891 €
<b>TOTAL</b>	<b>31 448 413 €</b>

## Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 14,157 M€

### Le chapitre 65 présente une pluralité d'enveloppes :

- Les contributions aux satellites aux natures 655... : **8,836 M€**
- Les subventions aux établissements EPIC : **1,487 M€**
- Les contributions forfaitaires aux délégataires : **1,188 M€**
- La masse salariale des élus aux natures 653... : **0,642 M€**
- Les subventions aux acteurs publics et privés aux natures 657... : **1,668 M€**
- Les autres charges de gestion courante autres natures : **0,336 M€**

Par simplicité de lecture thématique, les crédits prévus dans ce chapitre sont présentés par famille de compétence :

CLASSEMENT PAR FAMILLES DE DEPENSES	BUDGETS 2022	COMMENTAIRES
<b>ACOMP - AUTRES COMPETENCES</b>	<b>17 000,00</b>	Il s'agit de la subvention prévisionnelle versée annuellement à la Transalpine Lyon/Turin
5758 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES (65748-822---65)	17 000,00	
<b>ADS - APPLICATION DU DROIT DES SOLS</b>	<b>2 500,00</b>	Ce crédit est prévu pour la prise en charges d'éventuels contentieux
9006 - CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE (65888-501---65)	2 500,00	
<b>APEN - ARICULTURE PERIURBAINE ET ESPA</b>	<b>158 334,00</b>	Cette contribution est versée au Syndicat Mixte des Abattoirs
12166 - AUTRES GROUPEMENTS (65568-632---65)	158 334,00	
<b>APPUI - SERVICES D'APPUI OU A AFFECTER</b>	<b>1 111 815,00</b>	
1653 - REDEVANCES POUR CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES... (65818-020---65)	300,00	Il s'agit de redevances et concession à prendre en charge pour le bon fonctionnement
3261 - CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE (65888-020---65)	4 000,00	Cette enveloppe est prévue pour le personnel de la collectivité au titre de la participation « employeur » pour l'achat de vélos
3388 - SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES (65748-024---65)	110 000,00	Il s'agit de la participation annuelle versée à l'Agence Alpine des Territoires (AGATE)
7222 - CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE (65888-01---65)	254 000,00	75 000€ sont prévus pour la participation à l'AREA au titre de la période « septembre 2021/Août 2022 ». Le solde de 179 000€ fera l'objet d'affectations selon l'activité de la collectivité durant l'année
12144 - SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES (65748-418---65)	27 413,00	Il s'agit de la subvention prévue pour l'Amicale du Personnel. Il s'agit d'un montant plafond qui est ajusté en fonction des justificatifs.
12145 - SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES (65134-020---65)	10 000,00	Cette enveloppe est prévue pour les mesures de « secours d'urgence » pour le personnel de la collectivité après avis préalable de l'assistante sociale.
12152 - SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES (65748-501---65)	451 663,00	Cette enveloppe de subventions prévue par la direction du développement local et de l'urbanisme fera l'objet d'affectations plus détaillées en cours d'exercice 2022.
12167 - AUTRES GROUPEMENTS (65568-588---65)	248 439,00	Il s'agit de la contribution annuelle versée à Métropole Savoie
14930 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX AUTRES ORGANISMES (657382-501---65)	6 000,00	Cette enveloppe concourt au financement d'une convention de partenariat avec l'Université Savoie Mont Blanc au titre de la compétence Urbanisme

<b>DEV - DEVELOPPEMENT TRANSVERSAL</b>	<b>29 714,00</b>	
3338 - AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES (6558-758---65)	24 000,00	Il s'agit de la contribution à ATMO pour la surveillance et la mesure de la qualité de l'air
13244 - AUTRES SUBVENTION FONCTIONNEMENT (657358-758---65)	5 714,00	Il s'agit d'un soutien versé dans le cadre de la campagne d'animation TEPOS pour l'année.
<b>ECA - EQUIPEMENTS COLLECTIFS D'AGGLO</b>	<b>1 595 626,00</b>	
1111 - REDEVANCES POUR CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES... (65818-325---65)	6 800,00	Il s'agit des crédits nécessaires à la prise en charges de frais de concession, de brevets et de licences permettant le bon fonctionnement des grands équipements collectifs d'agglomération
1161 - REDEVANCES POUR CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES... (65818-323---65)	3 000,00	
1201 - REDEVANCES POUR CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES... (65818-323---65)	3 500,00	
1705 - SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES (65748-64---65)	313 620,00	Il s'agit des subventions prévues dans le cadre du soutien de l'agglomération aux clubs concourant au rayonnement du territoire communautaire
8769 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES (65748-325---65)	80 000,00	Il s'agit de l'enveloppe prévue pour la garantie de chiffre d'affaires pour l'exploitation du PEX
8995 - FRAIS GESTION SUR LOCATION (65888-325---65)	700,00	Crédits nécessaires au bon fonctionnement
13648 - COMPENSATION CHARGES SP DELEGUE (SANS TVA) (65888-325---65)	1 188 006,00	Il s'agit de la compensation versée par Grand Chambéry au délégataire qui exploite le PEX
<b>ECO - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>	<b>1 687 500,00</b>	
3391 - CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT (65568-61---65)	1 687 500,00	Il s'agit de la contribution 2022 versée à CGLE
<b>EGDV - EQUIPEMENT GENS DU VOYAGE</b>	<b>4 300,00</b>	
2153 - CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE (65888-554---65)	4 300,00	Il s'agit de crédits pour gérer l'occupation de terrains familiaux ainsi que diverses opérations de gestion courante pour cette compétence
<b>EMPIN - EMPLOI / INSERTION</b>	<b>200 000,00</b>	
2186 - SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES (65748-4214---65)	200 000,00	Il s'agit de la subvention prévisionnelle 2022 pour la Mission locale Jeunes
<b>ESH - EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT</b>	<b>125 000,00</b>	
13247 - CCAS (657362-414---65)	125 000,00	Il s'agit de la subvention prévisionnelle 2022 pour la Résidence des Epinettes
<b>GCE - GESTION DES COURS D'EAU</b>	<b>419 632,00</b>	
3390 - CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT (65568-735---65)	358 193,00	Il s'agit de la contribution prévisionnelle 2022 pour le CISALB
9130 - CONTINGENTS ET PARTICIPATIONS OBLIGATOIRES CONTRIBUT ORGANIS REGROUPEMENT SMIAC (65568-735-	60 846,00	Il s'agit de la contribution prévisionnelle 2022 pour le SMIAC
13559 - CONTINGENTS ET PARTICIPATIONS OBLIGATOIRES CONTRIBUT ORGANIS REGROUPEMENT CISARC (65568-735-	593,00	Il s'agit de la contribution prévisionnelle 2022 pour le SISARC
<b>GOUV - GOUVERNANCE POLITIQUE</b>	<b>642 100,00</b>	
3368 - IMDEMNITES (65311-031---65)	462 000,00	Il s'agit de l'enveloppe prévue pour la rémunération de l'ensemble des élus bénéficiant d'indemnités votées par le Conseil communautaire (président, vice-présidents, conseillers délégués...).
3369 - FRAIS DE MISSION (65312-031---65)	5 000,00	
3370 - COTISATIONS DE RETRAITE (65313-031---65)	37 000,00	
3371 - COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE - PART PATRONALE (65314-031---65)	122 000,00	
3372 - FORMATION DES ELUS (65315-031---65)	15 000,00	
3373 - COTISATION FONDS ALLOC.ELUS EN FIN MANDAT (653172-031---65)	1 100,00	

<b>OPENV - OPERATIONS NON VENTILABLES</b>	<b>58 012,00</b>	
3137 - CRÉANCES ADMISES EN NON-VALEUR (6541-01---65)	50 000,00	Cette enveloppe est prévue chaque année pour prévenir ce risque financier
13532 - CONTRIBUTION POLE METROPOLITAIN (65568-020---65)	8 012,00	Il s'agit de la contribution 2022 au Pôle Métropolitain Annecy/Chambéry
<b>PVIL - POLITIQUE DE LA VILLE</b>	<b>281 500,00</b>	
2221 - SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES (65748-4232---65)	262 000,00	Il s'agit de la subvention prévisionnelle 2022 pour le financement des actions de médiation, de prévention de la délinquance et de correspondants de nuits
2222 - COMMUNES MEMBRES DU GFP (657341-4232---65)	19 500,00	Il s'agit de la subvention 2022 pour le financement de postes de médiateurs pour la commune de La Motte Servolex
<b>SECOU - INCENDIES ET SECOURS</b>	<b>5 669 702,00</b>	<b>Il s'agit de la contribution 2022 au SDIS73. C'est la première enveloppe en volume de ce chapitre budgétaire.</b>
3147 - SERVICE D'INCENDIE (6553-12---65)	5 669 702,00	<b>Elle représente à elle seule 40% du total</b>
<b>TOURI - TOURISME</b>	<b>2 147 964,00</b>	
1029 - CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE GROUPEMENT (65568-633---65)	433 290,00	Il s'agit de la contribution prévisionnelle 2022 pour la part Savoie Grand Revard de SMSB
10484 - SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT OFFICE DU TOURISME (657381-633---65)	1 487 428,00	Il s'agit de la subvention prévisionnelle 2022 pour GCAT
13480 - CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE GROUPEMENT (65568-633---65)	187 246,00	Il s'agit de la contribution prévisionnelle 2022 pour la part Aillons-Margeriaz de SMSB
17549 - SOUTIEN EVENEMENTIEL (65748-633---65)	40 000,00	Il s'agit d'une enveloppe de soutien aux actions événementielles qui fera l'objet d'une affectation détaillée en cours d'année.
<b>URBA - URBANISME</b>	<b>6 000,00</b>	
12252 - CHARGES EXCEPTIONNELLES POUR AMENDES FISCALES ET PENALES (6584-510---65)	6 000,00	Il s'agit de crédits prévus pour financer des charges exceptionnelles entourant la compétence urbanisme (jugements notamment)
<b>VOI - VOIRIES</b>	<b>500,00</b>	
2427 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (65888-845---65)	500,00	Crédits nécessaires au bon fonctionnement

## **Chapitre 66 – Frais financiers : 2,230 M€**

L'encours de dette génère des intérêts que le budget Général doit prendre en charge. Au regard du taux moyen payé (1,42%), le montant des frais financiers reste maîtrisé.

## **Chapitre 67 – Charges spécifiques : 80 K€**

Cette enveloppe est nécessaire pour procéder à des régularisations comptables en lien avec les services du Trésor Public et dans le cas d'opérations à caractère exceptionnel au titre de la gestion courante.

## **Chapitre 68 – Dotations aux provisions : 8,917 M€**

Compte tenu du risque entourant l'équilibre prospectif d'ici 2026 du budget Général, il est proposé de conserver en section de fonctionnement le solde du résultat de clôture 2021 qui ne fait pas l'objet d'une affectation à la section d'investissement.

Ce chapitre ne sera pas exécuté comptablement en totalité par l'émission d'un mandat, l'objectif étant de reporter chaque année le solde de l'excédent de fonctionnement dégagé afin d'assurer l'équilibre du budget Général lors des prochains exercices budgétaires conformément à la prospective projetée dans le cadre du DOB 2022.

## **Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 5,430 M€**

Ce chapitre reprend la dotation aux amortissements, qui résulte de la PPI mise en œuvre dans le cadre de ce budget. C'est une dépense obligatoire qui servira à financer la politique d'investissement.

## **Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : 9,121 M€ dont 1,500 M€ abondé par l'amortissement comptable des subventions et 7,621 M€ résultant de l'excédent entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement**

Ce chapitre constitue ce que l'on appelle un autofinancement complémentaire qui est versé en section d'investissement au chapitre 021 en recettes. Cette enveloppe permet de maîtriser le recours à l'emprunt et constitue l'autofinancement complémentaire.

A noter qu'entre le DOB est le BP, cette enveloppe est majorée de 1,5 M€ après prise en compte des opérations d'ordre comptable en provenance de la section d'investissement du budget.

### **Recettes**

## **Chapitre 70 – Produits des services, domaines et ventes diverses : 13,194 M€**

Dans la même logique que le chapitre 65 en dépenses, ce chapitre comptable 70 retrace plusieurs familles de recettes :

- **Les remboursements de frais et refacturations : 11,537 M€**
  - Dont le personnel des budgets annexes/autonomes : 8,349 M€
  - Dont les frais de fonctionnement refacturés : 3,188 M€
- **Les produits tarifaires des équipements publics : 1,657 M€**

Le poids des tarifs des services publics pratiqués par la collectivité est très limité (12,5% de l'enveloppe comptable des produits des services – chapitre 70).

**Ci-dessous une présentation détaillée par thématique des remboursements de frais et refacturations :**

<b>DSI - DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION</b>	
70845 - MISE A DISPOSITION PERSONNEL COMMUNE	879 572,00
70873 - REMBOURSEMENT FRAIS PAR LES C.C.A.S.	42 097,00
70875 - REMBOURSEMENT FRAIS PAR LES COMMUNES	329 996,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 251 665,00</b>

Il s'agit de refacturer les frais de la DSI mutualisée, tant pour la masse salariale éligible que pour l'ensemble des maintenances et actions de fonctionnement courant mutualisées. Cette somme est à rapprocher des crédits de la thématique aux chapitres de dépenses de fonctionnement 011 et 012.

<b>DGS - DIRECTION GENERALE DES SERVICES</b>	
70845 - MISE A DISPOSITION PERSONNEL COMMUNE	36 471,00

Il s'agit de refacturer aux communes la quote-part du poste du délégué à la protection des données rattaché à la direction générale des services de Grand Chambéry.

<b>GCE - DIRECTION DE LA GESTION DES COURS D'EAU</b>	
70848 - MISE A DISPOSITION PERSONNEL AUTRES	409 000,00

Dans le cadre de la convention de délégation de compétence entre le CISALB et Grand Chambéry, un mécanisme de paiement puis refacturation des charges de personnel est mis en place. Cette enveloppe porte donc sur les charges de personnel que Grand Chambéry va refacturer au CISALB.

<b>GRH - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - MGE - SERVICES MOYENS GENERAUX</b>	
70872 - REMBOURSEMENT FRAIS PAR BUDGETS ANNEXES	40 000,00
70848 - MISE A DISPOSITION PERSONNEL AUTRES	25 080,00
70872 - REMBOURSEMENT FRAIS PAR BUDGETS ANNEXES	1 084 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 149 080,00</b>

Cette enveloppe regroupe les participations et mises à disposition de personnel à d'autres collectivités (quote-part d'un archiviste) ainsi que la refacturation des frais de structure portés par le budget Général pour le compte des budgets annexes et autonomes (Mobilité, Eau potable et Assainissement).

<b>SDE - DIRECTIONS DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT</b>	
70841 - MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL BUDGETS ANNEXES REGIES	7 762 791,00
<b>TOTAL</b>	<b>7 762 791,00</b>
<b>TRA - DIRECTION DES TRANSPORTS</b>	
70841 - MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL BUDGETS ANNEXES REGIES	586 387,00
<b>TOTAL</b>	<b>586 387,00</b>

Comme présenté en chapitre 012, il s'agit de refacturer aux budgets annexes et autonomes leur masse salariale qui transite comptablement par le budget Général de la collectivité. Cette opération est équilibrée en dépenses et en recettes.

<b>URB - DIRECTION DE L'URBANISME ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL</b>	
70875 - REMBOURSEMENT FRAIS PAR LES COMMUNES	321 000,00
70871 - REMBOURSEMENT FRAIS PAR COLLECTIVITE	21 183,00
<b>TOTAL</b>	<b>342 183,00</b>

Cette enveloppe comptabilise la participation des communes au financement de services gérés ou rattachés à la direction de l'urbanisme et du développement local tels que les ADS ou le Fab-manager (dernière année pleine pour ce dernier).

### **Ci-dessous une présentation par thématique des produits tarifaires des services**

<b>ECA - DIRECTION DES EQUIPEMENTS COLLECTIFS D'AGGLOMERATION</b>	
70388 - AUTRES REDEVANCES ET RECETTES	99 000,00
70631 - REDEVANCES SERVICES A CARACTERE SPORTIF	1 460 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 559 000,00</b>

La somme de 99 000€ correspond à la redevance versée par le délégataire du PEX.  
 La somme de 1 460 000€ correspond à l'ensemble du produit de la tarification 2022 attendue pour la piscine de Buisson Rond, la Piscine Aqualudique et la Patinoire.  
 A noter que cette enveloppe est encore impactée par la crise sanitaire, son montant théorique devrait s'établir entre 1,7 et 2 M€/an dans une cible « normale ».

<b>TOURI - TOURISME</b>	
7088 - PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	9 600,00

Il s'agit de remboursements de prestations dans le cadre de la convention de mandats pour Aillons-Margeriaz

<b>URB - DIRECTION DE L'URBANISME ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL</b>	
70328 - AUTRES DROITS STATIONNEMENT ET DE LOCATION	84 040,00
7088 - PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	3 800,00
<b>TOTAL</b>	<b>87 840,00</b>

La somme de 87 840€ relève de la redevance d'occupation due par les gens du voyage sur les terrains familiaux, l'aire de grand passage et l'aire de la Boisse.

La somme de 3 800€ porte sur la refacturation de l'utilisation d'une retenue collinaire.

## Chapitre 73 et ses déclinaisons 731 et 732 et 735

FAA - DIRECTION DES FINANCES ACHATS ET ASSURANCES	
73111 - IMPOTS DIRECTS LOCAUX	19 886 373,43
73112 - COTISATION SUR LA VAE	9 703 279,00
73113 - TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES	2 463 670,00
73114 - IMPOSITION FORFAITAIRE SUR ENTREPRISES DE RESEAUX	606 624,00
73156 - VERSEMENT MOBILITE	500 000,00
7318 - AUTRES	200 000,00
<b>TOTAL DU CHAPITRE 731</b>	<b>33 359 946,43</b>
73211 - ATTRIBUTION DE COMPENSATION	306 128,00
73215 - REVERSEMENTS CONVENTIONNELS DE FISCALITE	1 002 774,00
732221 - FONDS PEREQUATION RESSOURCES COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES	9 203 647,00
<b>TOTAL DU CHAPITRE 732</b>	<b>10 512 549,00</b>
<b>7351 - FRACTION COMPENSATOIRE TVA</b>	<b>12 073 058,00</b>
<b>TOTAL DU CHAPITRE 73</b>	<b>55 945 553,43</b>

Le passage en M57 s'accompagne d'un ajustement du chapitre comptable 73 par rapport à la M14 utilisée jusqu'en 2021.

### Le chapitre 73 est scindé en 3 sous enveloppes :

- Contributions directes aux natures 731... pour un montant de 33,360 M€.
- Contributions de reversements aux natures 732... pour un montant de 10,513 M€.
- Contributions compensatoires aux natures 735... pour un montant de 12,073 M€.

Les impôts directs locaux comptabilisés à la nature 73111 pour un montant de 19 886 373€ sont décomposés de la manière suivante :

- **CONTRIBUTION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE) pour un montant de 14 573 320€.** Le taux de cette ressource est voté par Grand Chambéry chaque année. En 2022, le taux est inchangé à 27,70% comme c'est le cas depuis 2011.
- **TAXE FONCIERE SUR LE BATI (TFB) pour un montant de 4 433 392,43€.** Le taux de cette ressource est voté par Grand Chambéry chaque année. En 2022, le taux est inchangé à 2,30% comme c'est le cas depuis 2017. Le produit de Taxe Foncière Bâtie évoluera en 2022 conformément à la revalorisation forfaitaire déterminée à l'automne 2021 selon l'inflation fixée à +3,4%. Une revalorisation « physique » complémentaire de +0,5% est appliquée en 2022, **soit +3,9% par rapport à 2021.**
- **TAXE FONCIERE SUR LE NON BATI (TFNB) pour un montant de 125 392€.** Le taux de cette ressource est voté par Grand Chambéry chaque année. En 2022, le taux est inchangé à 3% comme c'est le cas depuis 2017. Le produit de Taxe Foncière Non Bâtie évoluera en 2022 conformément à la revalorisation forfaitaire déterminée à l'automne 2021 selon l'inflation fixée à +3,4%. Une revalorisation « physique » de +0,5% est appliquée en 2022, **soit +3,9% par rapport à 2021.**
- **TAXE D'HABITATION SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES (THRS) pour un montant de 754 269€.** Cette ressource voit son taux de 5,54% figé par l'Etat en 2022 au titre de la dernière année de mise en œuvre de la suppression de la Taxe d'Habitation.

A partir de 2023, Grand Chambéry retrouvera un pouvoir de taux, avec règle de liaison sur les impôts fonciers bâti et non bâti. Le produit de Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires évoluera en 2022 conformément à la revalorisation forfaitaire déterminée à l'automne 2021 selon l'inflation fixée à +3,4%. Une revalorisation « physique » de +0,5% est appliquée en 2022, **soit +3,9% par rapport à 2021.**

Les autres impôts font l'objet d'une comptabilisation spécifique :

- **COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE (CVAE) pour un montant de 9,703 M€.** Le taux de cette ressource n'est pas voté par Grand Chambéry.
- **TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES (TASCOM) pour un montant de 2,463 M€.** Le coefficient de cette ressource est fixé par Grand Chambéry et encadré par paliers de 0,05 en 0,05. Le coefficient 2022 est de 1,10. (***Plafond réglementaire fixé à 1,20***).
- **IMPOSITION FORFAITAIRE SUR ENTREPRISES DE RESEAUX (IFER) pour un montant de 607 K€.** Le taux de cette ressource n'est pas voté par Grand Chambéry.
- **QUOTE PART DE VERSEMENT MOBILITE (VM) pour un montant de 500 K€.** Conformément à la demande de la DGFIP et suite aux explications fournies préalablement dans le DOB 2022, cette quote-part est prévue sur le budget Général pour le financement spécifique des actions de mobilité enregistrées dans le budget.
- **AUTRES PRODUITS FISCAUX (RS) pour un montant de 200 K€.** C'est le montant moyen encaissé chaque année de **rôles supplémentaires** qu'il est proposé d'inscrire dès le vote du budget primitif 2022. La collectivité ne dispose d'aucun pouvoir de taux, c'est le travail d'optimisation des services fiscaux qui permet à la collectivité de bénéficier de ce produit complémentaire.
- **FRACTION COMPENSATOIRE DE TVA (TVA) pour un montant de 12,073 M€ (A ne pas confondre avec le FCTVA Fonds de Compensation de TVA qui est une recette d'investissement).** Il s'agit du produit attendu selon la TVA encaissée par l'Etat puis reversée par Grand Chambéry au regard d'un coefficient définissant la « fraction compensatoire ». Cette fraction correspond à l'ancien produit de Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales et est évolutive chaque année en fonction du dynamisme du produit de TVA. Pour 2022, l'évolution attendue s'élèverait à +5,4% mais mérite d'être appréciée avec prudence au regard des modalités de calcul et du contexte économique global. Des dernières informations semblent suggérer que la progression serait plutôt comprise entre +3 et + 5,4%. Une vigilance s'imposera donc.

## **Chapitre 74 – Dotations et participations : 21,426 M€**

**Le chapitre 74 retrace deux enveloppes :**

- Les dotations de l'Etat : 20,448 M€, soit 95% du chapitre comptable.
- Les subventions et participations dont bénéficie la collectivité, soit 5% du chapitre comptable pour un montant de 978 K€.

## **Les dotations de l'Etat : 20,448 M€**

<b>FAA - DIRECTION DES FINANCES ACHATS ET ASSURANCES</b>	
74111 - DOTATION FORFAITAIRE DES COMMUNES	1 052 593,00
741126 - DOTATION DE COMPENSATION DES EPCI	12 073 367,00
748312 - D.C.R.T.P.	4 754 311,00
74832 - ETAT - COMPENSATION CET	2 417 729,00
74833 - ETAT-COMPENSATION EXONERATION FONCIERES	150 436,00
<b>TOTAL</b>	<b>20 448 436,00</b>

Grand Chambéry bénéficie de 2 catégories de dotations :

- **DGF pour un montant de 13,126 M€.**
  - La part forfaitaire est attendue en progression de +10% par rapport à 2021.
  - La part compensation est attendue en baisse de -2,5% par rapport à 2021.
- **Dotations compensatoires pour un montant de 7,322 M€.**
  - La DCRTP est figée à 4,754 M€ depuis plusieurs exercices.
  - Les compensations de CET et de Taxes Foncières intègrent désormais les révisions de valeurs locatives de locaux industriels conformément au plan de relance en 2021 et qui présentent un caractère pérenne pour les entreprises.

## **Les subventions et participations dont bénéficie la collectivité : 978 K€**

<b>ECA - DIRECTION DES EQUIPEMENTS COLLECTIFS D'AGGLOMERATION</b>	
7414 - DGF DES PERMANENTS SYNDICAUX	64 000,00
74611 - DGD DES COMMUNES ET EPCI	458,00
<b>TOTAL</b>	<b>64 458,00</b>

Cet ensemble de dotation n'appelle pas de commentaires complémentaires.

<b>GCE - DIRECTION DE LA GESTION DES COURS D'EAU</b>	
74718 - AUTRES PARTICIPATIONS ETAT	7 500,00
7472 - PARTICIPATION REGIONS	1 350,00
74788 – AUTRES	51 450,00
<b>TOTAL</b>	<b>60 300,00</b>

Ces dotations sont perçues par le CISALB et reversée à Grand Chambéry dans le cadre de la compétence GEMAPI déléguée. L'ensemble des dépenses et recettes de la compétence déléguée sont donc retracés dans les budgets de Grand Chambéry.

<b>URB - DIRECTION DE L'URBANISME ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL</b>	
74718 - AUTRES PARTICIPATIONS ETAT	354 219,00
7472 - PARTICIPATION REGIONS	22 080,00
7473 - PARTICIPATION DEPARTEMENTS	171 692,00
74741 - PARTICIPATION COMMUNES MEMBRES	23 000,00
74758 - PARTICIPATION AUTRES GROUPEMENT	10 506,00
74771 - PARTICIPATION FONDS SOCIAL EUROPEEN	195 009,00
74773 - PARTICIPATION FEADER	9 370,00
74788 – AUTRES	8 205,00
<b>TOTAL</b>	<b>794 081,00</b>

81% des subventions encaissés sont perçues par la direction de l'urbanisme et du développement local. Il s'agit des soutiens suivants :

### **GRAND CHAMBÉRY**

**Nature 74718 : la somme de 354 219€ cumule plusieurs actions et se décompose de la manière suivante :**

- 16 000€ pour la dématérialisation des ADS.
- 29 366€ pour l'ingénierie du PRU.
- 1 000€ pour le contrat de Ville.
- 15 900€ pour le financement Etat du poste de Fab-Manager.
- 81 000€ pour le financement par l'Anah du PIG.
- 93 000€ pour le financement de l'AMI logement d'abord.
- 62 000€ pour le financement de l'occupation des aires des gens du voyage.
- 37 500€ pour le financement de la MOUS pour les gens du voyage.
- 18 453€ pour le financement de CitéLab par la BPI.

**Nature 7472 : la somme de 22 080€ porte sur TEPOS et se décompose de la manière suivante :**

- 9 520€ pour le financement de l'AMO rénovation énergétique.
- 1 960€ pour le financement de l'animation dans les ZAE pour l'énergie.
- 6 600€ pour le financement d'actions en matière agricole.
- 4 000€ pour le financement d'animations globales.

**Nature 7473 : La somme de 171 692€ se décompose de la manière suivante :**

- 32 000€ pour le financement de la mission d'architectes conseils.
- 18 300€ pour le financement de la Maison des Syndicats.
- 27 812€ pour le financement de la charte forestière (CTS3G).
- 74 830€ pour le financement d'une plateforme énergétique au titre du parc d'habitat privé.
- 18 750€ pour le financement de la MOUS pour les gens du voyage.

**Nature 74741 : La somme de 23 000€ porte sur une refacturation à la ville de Chambéry** au titre de sa quote-part due dans le coût de fonctionnement de la Maison des Syndicats.

**Nature 74758 : La somme de 10 506€ porte sur le financement de la MOUS pour les gens du voyage** par les EPCI voisins partenaires (Grand Lac, Cœur de Savoie et Arlysère).

**Nature 74771 : La somme de 195 009€ se décompose de la manière suivante :**

- 160 009€ pour le financement du PLIE.
- 35 000€ pour le financement de CitésLab.

**Nature 74773 : La somme de 9 370€ porte sur le financement FEADER** de la charte forestière.

**Nature 74778 : La somme de de 8 205€ porte sur le financement dont bénéficie la collectivité dans le cadre du label Citergie.**

TOURI - TOURISME	
74758 - PARTICIPATION AUTRES GROUPEMENTS	58 500,00

La somme de 58 500€ correspond à la participation de Grand Lac au financement de Grand Chambéry Alpes Tourisme au titre de l'office de tourisme de Savoie Grand Revard. Cette aide est ensuite reversée à GCAT.

## Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 1,350 M€

Ce chapitre retrace les autres produits de gestion courante et notamment les loyers encaissés par la collectivité au titre de son patrimoine.

<b>BAUG - BAUGES</b>	
752 - REVENUS DES IMMEUBLES	19 000,00

Il s'agit du loyer 2022 dû par la Chartreuse d'Aillons.

<b>ECA - DIRECTION DES EQUIPEMENTS COLLECTIFS D'AGGLOMERATION</b>	
752 - REVENUS DES IMMEUBLES	62 700,00
757 - SUBVENTIONS	5 100,00
75888 – AUTRES	67 900,00
<b>TOTAL</b>	<b>135 700,00</b>

La somme de 62 700€ correspond aux loyers perçus sur les grands équipements collectifs dont 62 000€ pour l'aérodrome et 700€ pour les deux piscines.

La somme de 5 100€ porte sur diverses redevances versées dans le cadre des grands équipements collectifs d'agglomération et de leurs activités annexes confiées à des prestataires privés (appelés également fermiers).

La somme de 67 900€ se décompose de la manière suivante :

- 40 000€ au titre de l'intéressement encaissé sur le Parc évènementiel le Phare.
- 500€ au titre de produits divers encaissés sur la piscine de Buisson Rond
- 12 000€ au titre de la refacturation de la TEOM au délégataire du Phare
- 7 000€ au titre de produits divers perçus sur la patinoire de Buisson Rond.
- 8 400€ au titre de la refacturation de la TEOM au délégataire du PEX.

<b>BAT – DIRECTION DES BATIMENTS</b>	
752 - REVENUS DES IMMEUBLES	422 784,00
75888 – AUTRES	69 680,00
<b>TOTAL</b>	<b>492 464,00</b>

La somme de 422 784€ correspond en loyer généré par le bâtiment du PEM.

La somme de 69 680€ se décompose de la manière suivante :

- 63 960€ au titre de la compétence mobilité pour les charges refacturées du PEM.
- 5 720€ au titre de la compétence mobilité pour les actions de la Vélostation.

<b>URB - DIRECTION DE L'URBANISME ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL</b>	
752 - REVENUS DES IMMEUBLES	545 050,00
755 - DEDITS ET PENALITES PERÇUS	6 000,00
75888 – AUTRES	121 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>672 050,00</b>

La somme de 545 050€ au titre des revenus des immeubles se décompose de la manière suivante :

- 117 200€ au titre des loyers pour le crédit-bail Transports de Savoie situé au 104 Avenue de Villarcher à Chambéry.
- 21 450€ au titre des loyers perçus sur les terrains familiaux (RD1006, Villarcher et Landiers).

- 188 000€ au titre des loyers perçus sur le bâtiment dit CEGELEC situé Allée des Blachères à Chambéry.
- 4 200€ au titre des loyers versés par LCM CARGO situé au 104 Avenue de Villarcher à Chambéry.
- 10 200€ au titre du loyer encaissé dans le cadre d'actions de prévention.
- 204 000€ au titre du loyer pour le Crédit-Bail ALIZE FOLLIET situé Rue de Chantabord à Chambéry.

La somme de 6 000€ reprend des produits liés à des actions contentieuses d'urbanisme.

La somme de 121 000€ se décompose de la manière suivante :

- 65 000€ au titre de la refacturation de la Taxe Foncière à ALIZE FOLLIET (Chantabord).
- 35 000€ au titre de la refacturation de la Taxe Foncière à VILLA 104 (Villarcher).
- 21 000€ au titre de la refacturation de la Taxe Foncière à CEGELEC (Blachères).

<b>TOURI - TOURISME</b>	
752 - REVENUS DES IMMEUBLES	31 000,00

Il s'agit du loyer 2022 à payer par GCAT.

#### **Chapitre 76 – Produits financiers : 60 K€**

<b>FAA - DIRECTION DES FINANCES ACHATS ET ASSURANCES</b>	
76238 - REMBOURSEMENT INTERETS EMPRUNTS	30 000,00
7688 – AUTRES	29 631,00
<b>TOTAL</b>	<b>59 631,00</b>

Ce chapitre retrace divers produits financiers dont la moitié relève de refacturation d'intérêts pris en charge dans le cadre de la dette portée par Grand Chambéry puis refacturée (30 000€).

La somme de 29 631€ correspond au produit d'un SWAP signé en 2009 côté 1B (donc sans risque) sur le Charte Gissler et versé par le Crédit Agricole CIB. Cette opération prendra fin en 2027.

#### **Chapitre 77 – Produits spécifiques : 80 K€**

Cette enveloppe est nécessaire pour procéder à des régularisations comptables en lien avec les services du Trésor Public et dans le cas d'opérations à caractère exceptionnel au titre de la gestion courante.

#### **Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 1,500 M€**

Ce chapitre reprend la dotation aux amortissements des subventions d'équipement encaissées, qui résulte de la PPI mise en œuvre dans le cadre de ce budget. C'est une recette obligatoire qui servira à équilibrer la section de fonctionnement du budget.

#### **Chapitre 013 – Atténuations de charges : 185 K€**

Ce chapitre retrace l'ensemble des remboursements sur frais de personnel inhérents à l'activité de la collectivité.

# **Budgets primitifs 2022**

## **Focus sur le BUDGET DECHETS**

Le budget Déchets 2022 sera voté conforme à la réglementation. Il n'y a pas d'excédent de fonctionnement constaté. Le taux de TEOM fixé à 8,28% est donc correctement positionné et ne génère aucun excédent de financement de la compétence.

	<b>DEPENSES : 22 060</b>		<b>RECETTES : 22 060</b>
Autres	Dotations et provisions : 1 584		Résultats de fonctionnement reporté : 1 584
<b>FUNCTIONNEMENT</b> 20,476	Charges propres au budget Déchets 6 811		<b>FISCALITE TEOM</b> 16 549
	Charges Savoie déchets 5 615		
	Charges de personnel 4 772		
	Subventions et autres charges Bauges : 765		Dotations Déchets 1 780
	Epargne brute : Dotation + Virement 2 513		Produits des services 2 147
	20 476		20 476
	<b>DEPENSES : 8 852</b>		<b>RECETTES : 8 852</b>
<b>INVESTISSEMENT</b> 6,861	Remboursement du capital de la dette 460		Epargne brute 2 513
	PPI Déchets 6 401		FCTVA : 952 et subventions : 123
	6 861		Emprunt 3 273
<b>AUTRES :</b> 1,991	Résultat reporté d'investissement : 488		Reports d'emprunts 2021 : 915
	Couverture du déficit comptable : 1 503		<b>Affectation du résultat : 1 076</b>
	1 991		1 991

## Fonctionnement

	<b>DEPENSES : 22 060</b>	<b>RECETTES : 22 060</b>
Autres	Dotations et provisions : 1 584	Résultats de fonctionnement reporté : 1 584
<b>FONCTIONNEMENT</b> 20,476	Charges propres au budget Déchets 6 811	<b>FISCALITE TEOM</b> 16 549
	Charges Savoie déchets 5 615	
	Charges de personnel 4 772	
	Subventions et autres charges Bauges : 765	Dotations Déchets 1 780
	Epargne brute : Dotation + Virement 2 513	Produits des services 2 147
	<b>20 476</b>	<b>20 476</b>

## Dépenses

**SAVOIE DECHETS POUR LES 24 COMMUNES EX CHAMBERY METROPOLE : 5,615 M€**

Incinération des OM : 4,305 M€

Traitement et tri collecte sélective : 1,310 M€

En 2022, le tarif d'incinération des OM passe de 111,27€ HT à 118,6 HT.

En 2022, le tarif du traitement et du tri de la collecte sélective passe de 158€ à 180€ HT.

**COLLECTE POUR LES 24 COMMUNES EX CHAMBERY METROPOLE : 5,660 M€**

**Coût de fonctionnement du service collecte : 1,980 M€**

- Maintenance et entretien des équipements : 1,402 M€
  - Locations d'équipements BOM et Grues : 324 K€
  - Carburants : 275 K€
  - Externalisation de l'entretien du matériel par prestataire privé : 275 K€
  - Lavage des bacs et conteneurs : 130 K€
  - Entretien matériel par l'Atelier mécanique de la Ville de Chambéry : 100 K€
  - Pneumatiques : 80 K€
  - Vêtements de travail : 80 K€
  - Maintenance conteneurs et bacs : 65 K€
  - Autres dépenses : 71 K€
- Fonctionnement courant de la collecte : 578 K€
  - Collecte des cartons : 144 K€
  - Collecte du samedi : 140 K€
  - Prestations sorties de conteneurs : 30 K€
  - Collecte des biodéchets : 60 K€
  - Locations et entretiens : 140 K€
  - Autres dépenses courantes : 66 K€

**Masse salariale du service collecte : 3,680 M€.**

Au sein de la direction des déchets, le service collecte représente près de 80% de la masse salariale totale de la direction.

## **PLATEFORME DE COMPOSTAGE POUR LES 38 COMMUNES : 478 K€**

La plateforme de compostage fait l'objet d'un marché public avec un exploitant pour une enveloppe budgétée de 447 K€ en 2022. La solde restant de 31 K€ porte sur des dépenses d'entretien, de location et de fournitures.

## **DECHETTERIE POUR LES 24 COMMUNES EX CHAMBERY METROPOLE : 3,549 M€**

La compétence Déchetterie est subdivisée en 2 sous compétences :

- Hauts de quai de déchetterie
- Bas de quai de déchetterie

### **Hauts de quai de déchetterie : 1,671 M€**

Coût de fonctionnement : 1,229 M€

- Sous traitance générale avec TRIALP : 612 K€.
- Prestations de gardiennage : 240 K€.
- Déchetteries mobiles : 85 K€.
- Locations de matériels et équipements : 107 K€.
- Autres frais courants de fonctionnement, de maintenance et de fluides : 185 K€.

Masse salariale : 442 K€

La gestion des hauts le quai est pour partie internalisée avec des agents de Grand Chambéry. La masse salariale traduit comptablement ce choix de gestion.

### **Bas de quai de déchetterie : 1,878 M€**

- Dépenses de transports de gravats et collecte de composants textiles, végétaux, cartons, papiers, plâtre, bois, métaux, incinérables, gravats : 358 K€
- Dépenses de traitement des déchets collectés en déchetterie : 1,265 M€
- Autres dépenses : 256 K€.

## **RESSOURCES POUR LES 24 COMMUNES EX CHAMBERY METROPOLE : 1,377 M€**

Coût de fonctionnement Prévention et Biodéchets : 343 K€

Coût de fonctionnement Communication et subvention : 194 K€

Intérêt des emprunts contractés pour financer la PPI : 80 K€

Autres dépenses courantes : 125 K€

Masse salariale : 635 K€. La masse salariale de ce service reprend l'ensemble des équipes administratives, celles chargées de l'animation, de la prévention et de la relation à l'utilisateur qu'il soit particulier ou professionnel.

## **FONCTIONNEMENT COURANT DU SERVICE EX CŒUR DES BAUGES : 600 K€**

- Incinération : 125 K€
- Traitement : 39 K€
- Collecte : 110 K€
- Déchetterie : 293 K€
- Ressources : 33 K€

Ce budget est réintégré dans le budget Déchets suite à la clôture du budget annexe OM Bauges. L'ensemble de ces dépenses seront regroupées dans les items précédents à compter de l'exercice 2023 du fait de la gestion unifiée du service sur le périmètre des 38 communes.

## **FRAIS DE STRUCTURE POUR LES 38 COMMUNES : 684 190€**

Par délibération et au regard du poids de la compétence Déchets dans le budget principal de la collectivité, le budget Général refacture au budget Déchets chaque année des frais de structure reprenant l'ensemble des dépenses de fonctionnement courant engagé par les services généraux de la collectivité pour le compte de la compétence Déchets. Le montant 2022 de ces frais s'établirait à 684 190€. Son montant définitif sera actualisé en cours d'année.

## **DOTATION AUX AMORTISSEMENTS (chap. 042) DES 38 COMMUNES : 1,570 M€**

La dotation aux amortissements résultant de la PPI en cours s'établit en 2022 à 1,570 M€. Elle constitue une dépense obligatoire de fonctionnement et une recette en section d'investissement.

## **AUTOFINANCEMENT (chap. 023) A L'INVESTISSEMENT : 943 K€**

L'équilibre de la section de fonctionnement présente un autofinancement complémentaire à la section d'investissement de 943 K€.

## **Recettes**

### **FISCALITE PERCUE SUR LE PERIMETRE DES 38 COMMUNES : 16,549 M€**

Le service public d'enlèvement des déchets est financé exclusivement par la TEOM. Le montant 2022 du produit attendu s'élève à 16,549 M€

- dont 16,081 M€ au titre des 24 communes de l'ex Chambéry métropole
- 468 K€ au titre des 14 communes de l'ex Cœur des Bauges.

Un mécanisme de solidarité va s'exercer entre les deux périmètres car le coût de fonctionnement courant de la compétence dans les Bauges s'établirait à 600 K€.

L'ensemble des coûts et des équilibres correspondants seront affinés tout au long de 2022 et des économies d'échelles restent envisageables pour réduire cet écart.

### **PRODUITS DES SERVICES PERCUE SUR LE PERIMETRE 38 COMMUNES : 2,146 M€**

Cette enveloppe présente un triple enjeu :

- o Redevance Spéciale pour un montant de 1,2 M€. Cette redevance est payée par les utilisateurs du service public d'enlèvement des déchets qui sont soit exonérés de la TEOM, soit qui payent une TEOM d'un montant déconnecté du coût réel du service rendu.
- o Vente de matériaux et de déchets verts : 946 K€

### **DOTATIONS ET SUBVENTION SUR LE PERIMETRE DES 38 COMMUNES : 1,780 M€**

Il s'agit de diverses subventions perçues par le service au titre des emballages (1,450 M€), du papier (145 K€), de soutiens spécifiques dans les Bauges (50 K€) et de soutiens divers (135 K€).

## Investissement

	<b>DEPENSES : 8 852</b>		<b>RECETTES : 8 852</b>
	Remboursement du capital de la dette 460		Epargne brute 2 513
INVESTISSEMENT 6,861	<b>PPI Déchets 6 401</b>		FCTVA : 952 et subventions : 123
			<b>Emprunt 3 273</b>
	<b>6 861</b>		<b>6 861</b>
<b>AUTRES :</b> 1,991	Résultat reporté d'investissement : 488		Reports d'emprunts 2021 : 915
	Couverture du déficit comptable : 1 503		<b>Affectation du résultat : 1 076</b>
	<b>1 991</b>		<b>1 991</b>

**Dépenses d'investissement : 8,852 M€**

Chapitre 16 - Remboursement de la dette : 460 K€

Conformément au profil d'amortissement de l'encours de dette Déchets, le montant de l'annuité à rembourser en capital s'élève à 460 K€.

Chapitre 001 - Résultat reporté d'investissement : 488 K€

Le résultat de clôture 2021 fait apparaître un besoin de financement de 488 K€. Ce dernier est donc repris en dépenses d'investissement conformément à la réglementation.

Couverture du déficit suite à intégration du résultat du budget OM Bauges : 1,503 M€.

L'intégration du résultat de clôture du budget Déchets des 24 communes et du budget OM Bauges génère en cumulé un résultat 2021 déficitaire de -1,991 M€.

Le fait que le budget Déchets des 38 communes soit encapsulé avec le budget Général au sein du budget PRINCIPAL, le solde comptable final cumulé est ramené à -488 K€.

Le solde de +1,503 M€ généré par le budget Général doit donc être financé par le budget Déchets. Il convient de prévoir une affectation de résultat correspondante complétée de l'emprunt nécessaire pour équilibrer la section d'investissement du budget Déchets sans impacter celle du budget Général.

**La PPI 2022 du budget déchets comprend principalement :**

PROGRAMMES	Prévisionnel 2022 Dépenses	Reports 2021 intégrés au budget 2022 - Dépenses	Budget total 2022	Prévisionnel 2022 Recettes	Reports 2021 intégrés au budget 2022 - Recettes	Budget total 2022
104045 - AP 2021/2026 VEHICULES DECHETS	1 622 806,62		1 622 806,62	122 667,00		122 667,00
104048 - SOLDE PROGRAMME BAUGES	300 000,00					
104046 - PPI DECHETS HORS VEHICULES	4 477 975,41					
<b>TOTAL PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT DECHETS</b>	<b>6 400 782,03</b>	<b>-</b>	<b>1 622 806,62</b>	<b>122 667,00</b>	<b>-</b>	<b>122 667,00</b>

L'enveloppe BP 2022 affectée au budget déchets s'élève à **6,4 M€** en dépenses.

### La PPI comprend principalement :

- Le programme **104046 pour 4,477 M€** regroupe tous les projets hors véhicules, notamment, le schéma Biodéchets, les opérations de collecte, le schéma de conteneurisation, le schéma de déchetteries (déchetterie mobile, crédits de pré-études pour une nouvelle déchetterie secteur Sud), les travaux de la plateforme de compostage, ainsi que diverses opérations de maintenance.
- Le programme **104045** concerne la gestion du parc de véhicules de collecte (acquisition, remise à niveau...) pour **1,622 M€**
- Le programme **104048** pour **300 K€** correspondant au solde des opérations en lien avec les Bauges, notamment, diverses immobilisations corporelles pour 180 K€ ainsi que l'installation de points d'apports volontaires pour 200 K€.

Le détail du programme d'investissement pour 2022 est le suivant :

Programme	Opération	Objet	Crédits 2022 + Engagés 2021
104046 + 104048	DCSCHCON - Schéma conteneurisation	Acquisition conteneurs enterrés/semi-enterrés	1 356 126,58
		Travaux Conteneurs - Aménagements ressort Voirie	247,56
		Travaux de conteneurisation	1 515 729,04
		Logiciel / Jauges remplissage	10 000,00
		Acquisitions colonnes aériennes (plus-value cartons 23-24)	90 878,96
		Renouvellement OGV	293 556,64
		Autres immobilisations corporelles PAV	180 000,00
		Installations travaux sur PAV	120 000,00
104045 AP2021 /1DIA	DCVEHICU - Gestion du parc de véhicules	Acquisition de véhicule de collecte	1 568 738,67
		Véhicule service	54 067,95
104046	DCSCHBIO - Schéma Biodéchets	Composteurs collectifs et <u>bioseaux</u>	39 798,47
		Composteurs individuels et <u>bioseaux</u>	79 848,60
		Collecte bio déchets - bacs	101 294,57
104046	DCDSCHCOL Schéma collecte	Acquisition bacs roulants	171 294,80
		Matériel broyage	30 000,00
104046	DCSCHDEC - Schéma déchetterie	Déchetterie mobile - bennes amovibles	40 000,00
		Acquisition matériel de déchetterie	20 000,00
		Réaménagement déchetterie St Alban Bâtiment	372 020,60
		Rénovation contrôles d'accès déchetterie	20 000,00
		Travaux d'entretien et mise aux normes déchetterie	107 529,58
		Achat camion déchetterie mobile commun maintenance	39 271,80
104046	DCCHAMPL - charoplat	Travaux plateforme compostage	10 000,00
		Travaux locaux collecte CTM	37 912,00
104046	DCRESS - Ressources	Aménagement Pagode centrale	20 000,00
		Mobilier de bureau - <u>Géré par Adm gén</u>	18 000,00
		Mobilier Ergonomie/Handicap - <u>Géré par Adm gén</u>	8 000,00
		Matériel Informatique	18 904,28
		Maintien patrimoine <u>batiment</u> - <u>Géré par Adm gén</u>	13 206,00
104046	DCMAINTE - Maintenance	achat matériel outillage service maintenance	16 694,10
	<b>TOTAL</b>	<b>Total PPI Déchets Dépenses 2022</b>	<b>6 400 782,03 €</b>

<b>Recettes d'investissement : 8,852 M€</b>
---

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement - Autofinancement : 943 K€

Chapitre 042 – Dotation aux Amortissements : 1,570 M€

Ces deux enveloppes constituent l'épargne brute en provenance de la section de fonctionnement pour un total de 2,513 M€.

Chapitre 16 - Emprunt : 4,187 M€

- dont 915 K€ de reports d'emprunts 2021
- dont 3,273 M€ d'emprunts 2022

Pour la première fois depuis 2016, le budget Déchets aurait recours à l'emprunt en 2022.

Chapitre 13 - Subvention : 123 K€

Les dispositifs de subvention d'investissement sont assez limités en 2022, le poids des subventions à recevoir au regard de la PPI globale apparaît très faible.

Chapitre 10 - Dotation et réserves

- FCTVA – Nature 10222 : 952 K€
  - Le produit de FCTVA correspond à l'application d'un taux de 16,404% sur le total de la PPI éligible au financement FCTVA. Le produit est perçu trimestriellement au regard du réalisé. La réalisation de cette recette sera donc proportionnelle à la PPI réalisée en dépenses.
- Affectation complémentaire du résultat au 1068 : 1,076 M€
  - Il s'agit de reprendre les éléments de résultat de clôture 2021 qui imposent une affectation comptable du résultat à reprendre à la nature 1068 du chapitre 10 en recette d'investissement.

# LA GESTION DE LA DETTE AU SEIN DE GRAND CHAMBERY

Comme précisé lors du DOB, le rapport des comptes administratifs et des budgets primitifs présentera le profil d'extinction complet de l'extinction de la dette de chaque budget de la collectivité. Il est cependant important de partager les principes qui guident cet enjeu.

**Plusieurs principes guident l'action de Grand Chambéry :**

- **Privilégier les taux fixes sans pour autant systématiser cette approche.**
  - o Considérer qu'un taux variable sera plus performant qu'un taux fixe si un taux fixe proposé devait être supérieur à 1% sur 10 ans, 1,5% sur 15 ans, 2% sur 20 ans (conditions s'appliquant sur les années 2017/2021 compte tenu du contexte bancaire et financier de la période). Ce principe est régulièrement remis en cause selon les évolutions et variations sur les marchés financiers et grands indicateurs économiques.
  - o Retenir exclusivement un taux fixe pour tout prêt présentant une durée d'amortissement initiale supérieure à 30 ans.
- **Ne contractualiser que des emprunts dont les formules de calcul des taux d'intérêt sont compréhensibles par des non-initiés, soit les catégories suivantes :**
  - o Taux fixe.
  - o Taux variable Euribor + Marge.
  - o Taux variable : Ester + Marge.
  - o Taux variable : Livret A + Marge.
- **Ne retenir que des emprunts côtés 1A** selon la grille GISSLER (depuis 2010).
- **Communiquer en totale transparence et dès que nécessaire en séance publique tout en sachant que cette donnée reste complexe et peu attractive.**
  - o Entre 2011 et 2015, Grand Chambéry publiait en Conseil communautaire chaque année un rapport annuel sur l'état de l'endettement de la collectivité, très détaillé d'environ 60 pages qui présentait la typologie de l'encours, les modalités de calcul des taux d'intérêts, les choix stratégiques et les conséquences financières des options retenues. Ce document répondait à un contexte d'emprunts « risqués » ou « toxiques » qui jetaient le discrédit sur le recours à l'endettement alors qu'il s'agit d'un outil de financement essentiel d'une politique d'investissement dès lors que la collectivité dispose de l'épargne brute annuelle suffisante pour supporter cet endettement. Depuis 2016, la maquette du rapport est toujours mise à jour par le service finances à la demande du vice-président chargé des finances mais elle n'est plus publiée. L'exercice de présentation en séance publique pourrait donc sans problème être reproduit à partir de 2023 si les élus le souhaitent.
- **Faire correspondre précisément la durée d'amortissement des emprunts contractés avec la durée d'amortissement de l'équipement financé par emprunt.**
  - o Ce dernier principe est fondamental car il n'est financièrement viable d'emprunter sur :
    - des durées exagérément courtes par rapport à l'équipement financé.
    - des durées exagérément longues par rapport à l'équipement financé.
  - o La logique du recours à l'endettement est de faire porter sur plusieurs générations de contribuables et d'usagers le financement d'un équipement.
    - Emprunter sur trop court reviendrait à faire « surpayer » l'équipement en début de période.
    - Emprunter sur trop long mettrait la collectivité dans une impasse sous 15 à 20 ans car les emprunts ne seraient pas encore remboursés qu'il faudrait déjà envisager des travaux de renouvellement pouvant être significatifs et qui imposeraient la contractualisation de nouveaux emprunts.

# EXTINCTION DE LA DETTE DU BUDGET GENERAL

Nota : EB pour emprunts bancaires

**CRD au 31/12/2021**  
**157 454 383 €**  
 Évolution depuis le 31/12/2020  
**-505 475 €**      **-0,32 %**

**Crédit par habitant au 31/12/2021**  
**1 149 €**  
 Évolution depuis le 31/12/2020  
**-4 €**      **-0,32 %**

**Taux d'endettement 2021**  
**1,42 % (30/360)**  
 Taux d'endettement 2020  
**1,50 %**      **-0,09 %**



**Sans emprunts nouveaux, l'encours de dette serait totalement éteint en 2059, soit dans 37 ans.** Cette projection montre cependant 2 périodes qu'il convient d'analyser plus précisément :

- **2022/2035, soit 13 ans** : Un encours de dette qui est divisé par 3 (39 M€ en 2035) avec un palier intermédiaire en 2029 (78 M€), soit en milieu de période étudiée. Le profil d'amortissement est donc régulier sans différé d'amortissement et ne nécessite pas d'arbitrages en matière de reprofilage de la courbe de désendettement. Ce désendettement est consécutif à la fin des prêts contractés entre 2005 et 2010 notamment pour le financement du Phare.
- **2035/2059 soit 24 ans** : Un atterrissage plus progressif de l'encours compte tenu des emprunts encaissés entre 2017 et 2020 pour une durée allant jusqu'à 40 ans, durée maximale possible à contracter à ce moment-là, pour le financement du composant « bâtiment » du PEM et de la Piscine Aqualudique (20 M€ contractés à l'Agence France Locale au taux fixe de 1,52%, taux très compétitif pour une telle durée).

**Il n'est donc pas financièrement et budgétairement pertinent d'envisager toute action de reprofilage ou de rééchelonnement du profil de désendettement et d'endettement de la collectivité.**

**Tout éventuel rallongement viendrait déconnecter la durée de l'amortissement des emprunts de la durée d'amortissement des équipements financés. Le taux moyen de l'endettement constaté au 31/12/2021 rend également cette hypothèse peu intéressante car ce taux est très compétitif par rapport à la moyenne de la strate.**

Le budget Général de Grand Chambéry présente un taux d'intérêt similaire aux taux observés pour les Régions et les Départements qui accèdent à des outils ou de leviers tels les NEU CB ou l'obligataire qui minorent significativement les taux des intérêts payés. Grand Chambéry ne peut pas prétendre à ces leviers du fait de volumes financiers en deçà de la taille « critique » pour y accéder.

## EXTINCTION DE LA DETTE DU BUDGET DECHETS DES 38 COMMUNES



**Sans emprunts nouveaux, l'encours de dette serait totalement éteint en 2042, soit dans 20 ans.** Cette projection est purement théorique mais elle permet de montrer un profil régulier de remboursement du capital. Le profil d'amortissement est très régulier, et ne nécessite pas d'arbitrages en matière de reprofilage de la courbe de désendettement.

## EXTINCTION DE L'ENCOURS DE DETTE DU BUDGET ANNEXE MOBILITE



**Sans emprunts nouveaux, l'encours de dette serait totalement éteint en 2039, soit dans 17 ans.** Cette projection est purement théorique mais elle permet de montrer un profil régulier de remboursement du capital.

Le profil est plus marqué en début de période jusqu'en 2028 du fait du remboursement progressif de l'avance de l'Etat consentie en 2021 pour sécuriser la trésorerie du budget annexe dans un contexte de pertes de VM et tarifaires. Le budget annexe dispose donc de capacités d'emprunt qui confirment la viabilité de la prospective d'investissement présentée en DOB.

## EXTINCTION DE L'ENCOURS DE DETTE DU BUDGET AUTONOME DE LA REGIE DE L'EAU POTABLE

**CRD au 31/12/2021**  
**40 610 237 €**  
 Évolution depuis le 31/12/2020  
**+ 2 066 154 €**      **5,36 %**

**Crédit par habitant au 31/12/2021**  
**296 €**  
 Évolution depuis le 31/12/2020  
**+ 15 €**      **5,36 %**

**Taux d'endettement**  
**1,68 % (30/360)**  
 Taux d'endettement 2  
**1,71 %**



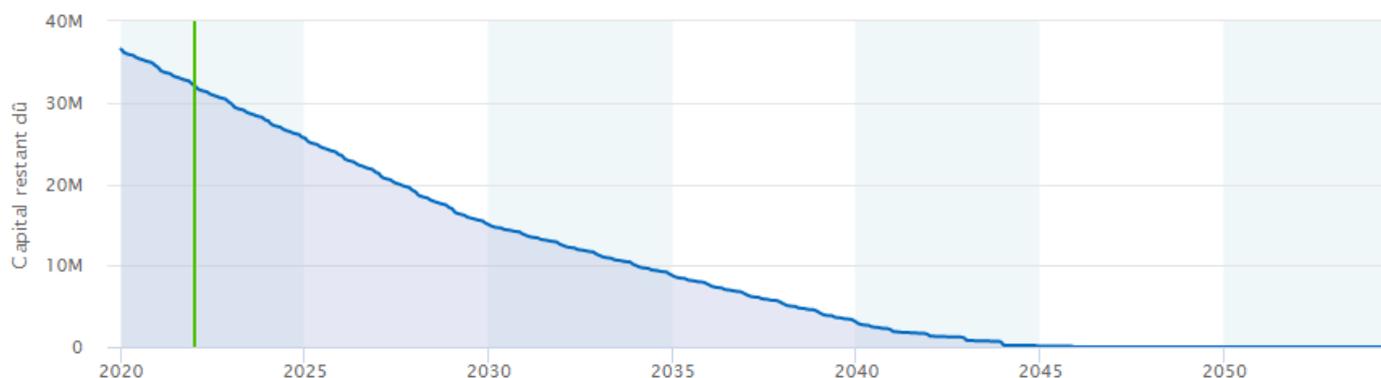
**Sans emprunts nouveaux, l'encours de dette serait totalement éteint en 2058, soit dans 35 ans.** Cette projection est purement théorique mais elle permet de montrer un profil régulier de remboursement du capital. Le profil d'amortissement est très régulier, et ne nécessite pas d'arbitrages en matière de reprofilage de la courbe de désendettement. A noter que certaines infrastructures d'eau potable s'amortissent jusqu'à 80 voire 100 ans, durée sur lesquelles il est impossible d'emprunter.

## EXTINCTION DE L'ENCOURS DE DETTE DU BUDGET AUTONOME DE LA REGIE DE L'ASSAINISSEMENT

**CRD au 31/12/2021**  
**32 157 334 €**  
 Évolution depuis le 31/12/2020  
**-2 240 737 €**      **-6,51 %**

**Crédit par habitant au 31/12/2021**  
**235 €**  
 Évolution depuis le 31/12/2020  
**-16 €**      **-6,51 %**

**Taux d'endettement**  
**2,25 % (30/360)**  
 Taux d'endettement  
**2,27 %**



**Sans emprunts nouveaux, l'encours de dette serait totalement éteint en 2045, soit dans 23 ans.** Cette projection est purement théorique mais elle permet de montrer un profil régulier de remboursement du capital. Le profil d'amortissement est très régulier, et ne nécessite pas d'arbitrages en matière de reprofilage de la courbe de désendettement.